



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

DEUXIÈME VOLUME

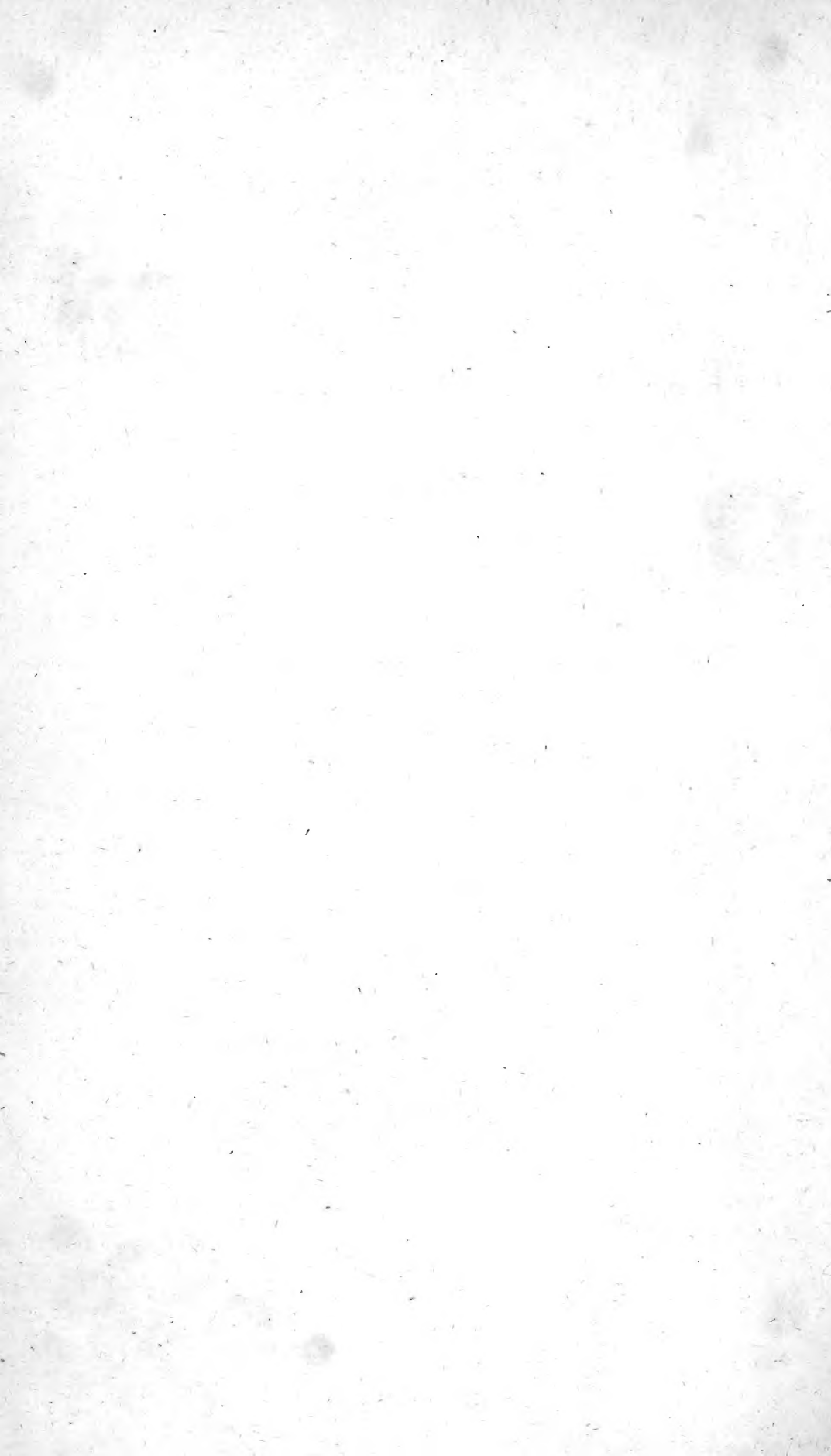


ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée-Saint-Pierre, 13

1858



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

S. 813. B. 2.

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

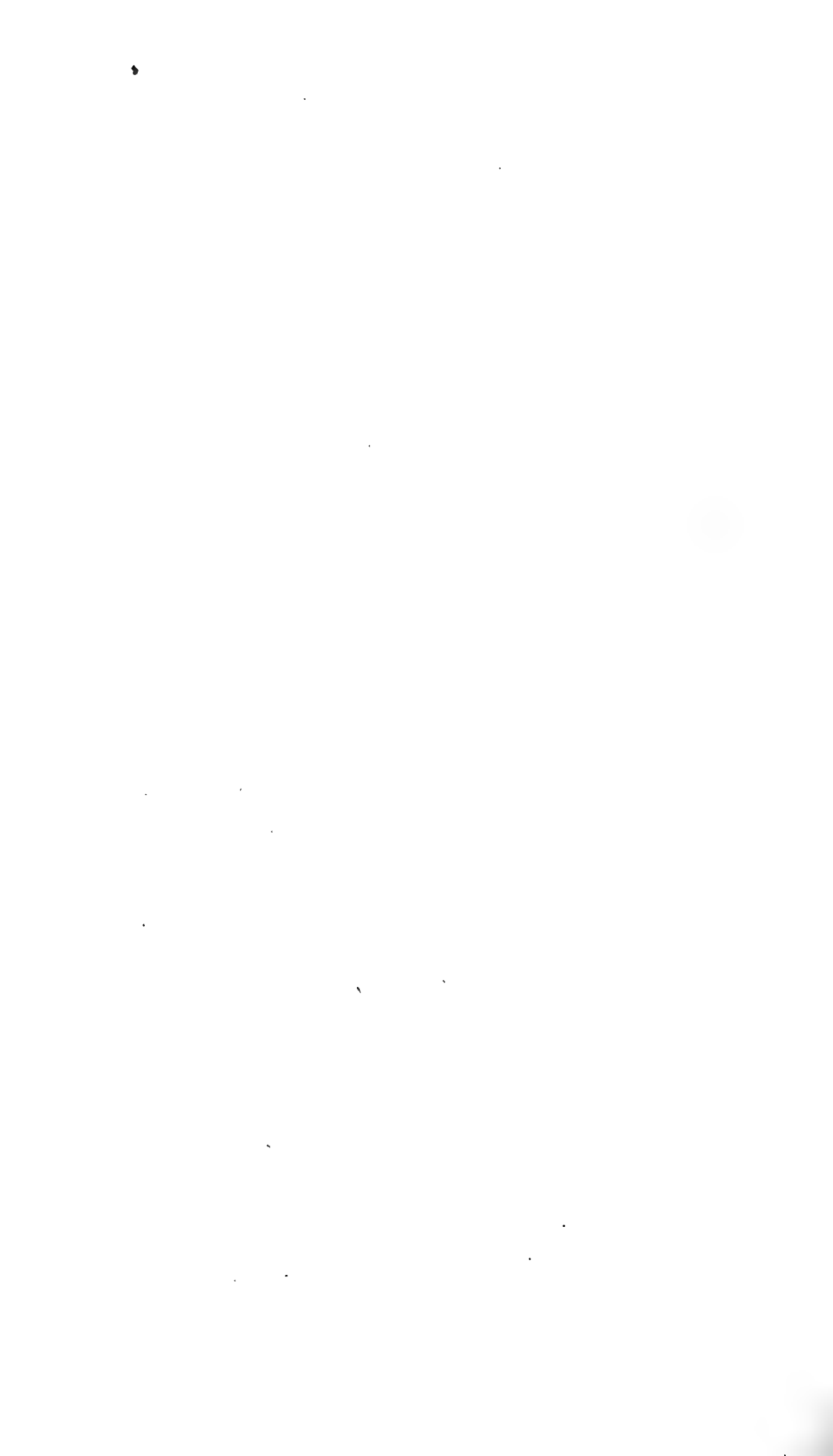
DE MAINE ET LOIRE

DEUXIÈME VOLUME



ANGERS
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE
Chaussée-Saint-Pierre, 13

1858



LES RÉCITS POÉTIQUES

D'EUGÈNE MORDRET ,

Professeur de logique au Lycée de Napoléon-Vendée,
mort à Évreux à la fin de février 1856.



Au moment où les longues soirées d'hiver vont commencer, je voudrais faire connaître aux amateurs du bon et beau langage, je voudrais dénoncer aux secrets adeptes du style, aux connaisseurs en poésie, aux gourmets de l'intelligence, un délicieux volume dont la lecture est une véritable fête donnée à la pensée.

Déjà, il y a quelques mois, j'ai cherché à attirer l'attention sur les *Récits poétiques d'Eugène Mordret*; aujourd'hui que les libraires *Enaut* et *Alex* les ont mis en vente, je saisis avec empressement cette circonstance pour rendre encore un faible tribut de regrets à la mémoire de ce jeune poète succombant à vingt-quatre ans, au moment même où le monde littéraire commençait à le connaître et à l'apprécier.

Les poésies d'Eugène Mordret ne peuvent cependant manquer d'éveiller toutes les sympathies du public

lettré, celles même de la critique qui n'est pas toujours indulgente envers les vivants, mais qui rend justice aux morts.

Le poème qui ouvre le volume est intitulé : *Louarn*. La scène se passe en Armorique, au temps de la conquête des Gaules par César; c'est la lutte de la barbarie celtique et de la corruption romaine se personnifiant en un double amour pour la fille d'un druide, et se dénouant dans un combat terrible qui termine avec une émouvante grandeur ce pathétique récit.

Voisin de la Bretagne, E. Mordret l'aimait comme son pays natal, il se plaisait à parcourir à pied ses grèves sauvages, à questionner ses ruines; il admirait toute la poésie des mœurs, des coutumes, des ballades de cette contrée, renommée à juste titre pour sa franchise et son indépendance, si bien chantée par Brizeux, son maître, et par Souvestre, cet autre enfant de la Bretagne, dont elle est fière, et dont elle déplore encore la perte prématurée.

Le poème suivant est l'*An mil*, délicieuse ébauche de cette époque où l'on attendait avec tant d'anxiété la fin du monde, et dont le héros n'est autre que ce Foulques Nerra, comte d'Anjou, déjà immortalisé par le ciseau de *David*. Il y a des passages remplis de poésie. Permettez-moi de vous citer ces charmants vers dans lesquels Oger, parlant à Bertha, lui dit :

Tu mourrais, toi, Bertha ! dont la blonde jeunesse
Fleurit dans sa candeur et sa sérénité,
Toi que partout l'espoir environne et caresse,
Toi pour qui toute chose est comme une promesse,
Toi dont le front charmant rayonne de gaieté,
Dont la voix est un chant, dont les pas ont des ailes,

Toi, le rire et l'amour de ta pauvre maison ,
 Toi, pieuse Bertha, belle entre les plus belles,
 Quand, joignant tes deux mains et baissant tes prunelles,
 Tu viens à deux genoux dire ton oraison !
 Toi qu'un ange du ciel en tous lieux accompagne,
 Qui ne sait même point ce que c'est que le mal !
 Toi, plus douce qu'Emma, fille de Charlemagne,
 Et plus fraîche qu'Argine en son toit de cristal !
 Ah ! si toute jeunesse et si toute innocence
 Sont chères au Seigneur et savent le fléchir,
 S'il voit d'un cœur aimant et d'un œil de clémence
 Ce qu'il fit de plus pur en sa toute puissance,
 Bertha, douce Bertha, tu ne dois pas mourir !

Connaissez-vous quelque chose de plus suave, de plus gracieux ?

Puis viennent *Galathée*, qui s'éveille radieuse à la lumière, composition aussi remarquable par sa mélodie que par son doux éclat et son caractère antique ; *Nicolas Flamel*, le vieil alchimiste, qui, après tant d'années et de labeurs, reconnaît que le bonheur est dans l'amour, et dit à son fils en le mariant à son amante :

Sois heureux, mon Jéhan ! vis avec ton amie ;
 C'est la plus véritable et meilleure alchimie ;
 Possédez le bonheur que mon âme a rêvé ;
 J'ai cherché le grand œuvre et vous l'avez trouvé !

Je ne vous donnerai point le froid squelette du touchant poème de *Marguerite*, parce qu'on ne raconte pas en méchante prose de beaux vers ; lisez-le, vous y trouverez des beautés sans nombre, des vers frais et embaumés, des tableaux ravissants, des peintures énergiques de la passion et de la souffrance, partout

un vif amour de la nature, un sentiment profond et juste de la réalité.

C'est une fleur charmante d'une couronne poétique que nous aimions à prédire à E. Mordret; c'est la digne sœur de la *Marie* de Brizeux; c'est une perle, et une perle de la plus belle eau; c'est mieux encore, c'est une douce fleur des champs, suave comme le printemps, pure comme le ciel d'un beau jour, fraîche comme l'espérance.

La dernière partie du volume est consacrée à des pièces séparées que l'auteur a intitulées : *tableaux de genre* Il y en a de charmants; dans la première, dédiée à sa mère, il lui dit :

Au seuil de mes chansons, je place ton image,
Comme une vierge sainte aux portes d'un village,
Et je fais rayonner sur mon œuvre sans art
Ton limpide sourire et ton calme regard.

Ce sont certes là de beaux sentiments, noblement exprimés : d'ailleurs tout l'homme est là, et tout le poète.

On voudrait tout citer, on voudrait faire éprouver au lecteur toutes les émotions, tous les enthousiasmes que l'on a soi-même ressentis à la lecture de ces délicieuses poésies, comme si on devait être seul à humecter ses lèvres à ces sources poétiques. — Je veux cependant vous signaler encore la poésie intitulée *Meyerbeer*; c'est une magnifique page de poésie; il y avait certainement là un poète, et un poète plein d'avenir. Quelques-unes de ses stances, comme celles à *Cézarine Ango* ou à *l'Aveugle*, renferment des vers

empreints d'une sombre et rêveuse mélancolie, écrits, on le dirait, avec le pressentiment d'une mort prochaine, et qui rappellent la strophe de l'infortuné *Roucher*.

Le principal mérite de E. Mordret est d'écrire avec un sincère amour de l'art, d'avoir pensé tout ce qu'il dit, et vraiment senti tout ce qu'il essaie de dépeindre. Son talent n'avait pas cessé d'être en progrès : au moment où la mort est venu le frapper sans pitié pour les vivants, il avait presque terminé une tragédie : *Néron* ou les *Premiers Chrétiens*. Il avait achevé deux ouvrages qui ont paru depuis dans *la Revue contemporaine* : les *Quatre millions de Gustave Kaempt* et *Carlus Verlinch*, que je mets au rang des meilleures nouvelles de Jules Sandeau ; outre leur haute portée morale et littéraire, ils contiennent des qualités précieuses de grâce et de sentiment.

La France n'est pas tellement riche d'illustrations poétiques qu'on ait le droit de dédaigner la pure et gracieuse renommée de ce jeune poète. — Il n'a donné peut-être que l'esquisse de la mesure de son talent, mais ce talent était appelé à s'accuser nettement sur l'horizon littéraire de notre pays, quand la mort est venue trancher d'un seul coup les espérances qui, comme autant de rejetons vivaces, commençaient à fleurir sur cette tige prédestinée (1).

Et moi, élève et ami d'Eugène Mordret, qui ai été à même d'apprécier plus que personne tout le talent ai-

(1) La littérature doit lui faire une place entre Chatterton et Dovalle, cet autre fleuron, arraché trop tôt comme lui à la couronne des lettres.

mable et facile, et toutes les qualités personnelles de ce jeune et noble poète, en écrivant ces lignes, je n'ai été que l'interprète de mes anciens condisciples. — Puisse ce témoignage de sympathie profonde parvenir jusqu'à une mère désolée, et apporter quelque consolation à sa douleur, en lui montrant que tous ceux qui ont connu, c'est-à-dire aimé celui qu'elle pleure, lui conservent un pieux et religieux souvenir.

EMILE HARION.

ÉTUDES SUR JEAN BODIN.

PREMIÈRE ÉTUDE.

Dans le discours d'ouverture de la session du Congrès scientifique, tenue à Angers en septembre 1843, je retraçais la notice des personnages nés en Anjou et qui s'étaient illustrés dans les lettres, les sciences et la politique.

Je ne rappelle cette date que pour dire comment la grande personnalité de J. Bodin m'était alors apparue, remplissant de son éclat la seconde moitié du xvi^e siècle et léguant à l'avenir les théories qui sont devenues des dogmes fondamentaux sur lesquels repose aujourd'hui la civilisation européenne, je veux dire la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, marchant désormais sur deux parallèles, où ils ne peuvent se heurter, la liberté de conscience, qui en est la conséquence; le droit public, les constitutions et les rapports internationaux, déduits de la morale universelle, puisée dans les livres saints, dans l'histoire de tous les pays et dans les lumières de la raison; enfin

la science économique dont les principes ont été révélés par ce génie intuitif et laborieux avant que Turgot en ait commencé la féconde application et qu'Adam Smith en ait coordonné la complète théorie.

J'admirais cet esprit doué d'une force d'application et de volonté inouïe, d'abord s'annonçant à la jeunesse de Toulouse dans un discours qui la convie à ses études de droit public (*De instituenda in republica juventute*), puis dans les chaires de droit où sa jeune et virile raison cherche dans l'histoire et la philosophie autant que dans le droit romain, les principes des lois et leur application aux intérêts des familles et des corporations. Le grand Cujas lança ses foudres contre ce novateur, mais ne le terrassa point.

Je suivais J. Bodin dans son exode à travers les agitations et les guerres civiles, au milieu de la cour si troublée et si incertaine de Henri III, puis passant le détroit avec le duc d'Alençon qui brigua la main toujours fuyante de la fille de Henri VIII, dont Bodin s'attira les sarcasmes répétés par les échos de la cour. Il avait eu l'indiscrétion de chercher et de demander tout haut de quel droit les femmes régnaient en Angleterre, avec le privilège d'avoir leur mari pour premier sujet, sans lui faire partager l'éclat de la couronne.

Je le trouvais aux Etats de 1576 aussi grand qu'aucun des hommes politiques de 1789, soutenant les principes fondamentaux des libertés publiques, sagement combinées avec les droits de la monarchie et détournant avec un courage indomptable, le glaive des Guise qui menaçait autant la branche des Valois et la dynastie que la religion réformée.

Je l'admirais lorsque Henri III malgré sa généreuse, et à cause de sa généreuse contradiction, le déclarait un des plus honnêtes du royaume et cependant le rayait de la liste de ses courtisans. Son exode était fini : il rentrait dans la république des lettres et dans le domaine du droit. Magistrat à Laon, il se dévouait au culte des lois ; père de famille, il en pratiquait les devoirs ; publiciste, il mettait la dernière main à ses œuvres, où Montesquieu a trouvé, dans une laborieuse et féconde méthode, les matériaux et une partie de l'ordonnance du livre synthétique de l'Esprit des lois et de la Grandeur des Romains.

Philosophe, il revoyait les œuvres de sa jeunesse et de son âge viril ; il brûlait ses écrits imparfaits ou dangereux et laissait renfermés dans la discrétion du manuscrit, les élucubrations qui avaient pu ébranler sa foi sans la détruire, car il alla se reposer, pour l'éternité, sous les dalles de l'église dont l'eau sainte l'avait régénéré à son entrée dans la vie (1).

Je voyais ainsi ce grand personnage et j'avoue que j'étais loin encore de le connaître tout entier ; sa vaste érudition, son style diffus et embarrassé des formes rudes d'un linguiste du xvi^e siècle, hébreux, grec, latin, italien, anglais, me dissimulaient une partie de ses mérites. J'ignorais la lettre cicéronienne qu'on lui attribue et adressée à Bautru des Matras. L'Eptaplomère, relégué alors en Allemagne, à l'état de manuscrit, entre les mains de M. Gurhaüer, ne m'était connu que par les indications de Bayle. Moreri me donnait bien

(1) Ménage, Vie de Pierre Ayrault, p. 147. — Testament de Bodin du 7 juin 1596. — De Thou. — Bayle.

l'histoire de l'émigration de ce manuscrit et de sa retraite dans la bibliothèque du roi de Prusse. Il n'a pas fallu moins que l'avis de Leibnitz, variant trois fois et en définitive favorable à la publication de cette œuvre pour décider M. Gurhaüer à le traduire et à le publier en latin, en allemand et en français, en 1841 (1). OEuvre philosophique, ou plutôt d'érudition, où l'auteur s'est donné la tâche intime, mais très dangereuse en 1593 d'établir une conférence entre sept amis libres penseurs, d'une naïveté qui n'a d'égale que leur érudition, un déiste, un juif, un philosophe panthéiste, un chrétien, un apostat musulman, un luthérien, un zwichien, tous sept réunis à Venise chez l'un d'eux et décidés à se ranger à l'avis de celui qui aura raison et qui, à la fin de la discussion, où les cartes se brouillent, restent ce qu'ils étaient avant.

Un grand et beau jour vient de se faire sur la mémoire de J. Bodin. Un écrivain aussi distingué par sa pensée lumineuse que par sa consciencieuse et vaste érudition, M. Baudrillard, professeur suppléant au Collège de France, fait passer Bodin au creuset de cette école, analysant et reproduisant ses textes les plus importants; on peut dire qu'il a édité les œuvres de Bodin et leur a donné une vie nouvelle. A la suite de cette vaste et savante analyse M. Baudrillard, guidé par cette généreuse philosophie qui ne cherche, dans le passé, les découvertes, les égarements ou les progrès véritables de l'esprit humain que pour en faire

(1) La bibliothèque de la rue Richelieu possède une traduction française portant le n° 7,892. — Colloque de J. Bodin, entre sept Scavants.

profiter le présent et l'avenir, corrige les erreurs, blâme les excès et offre à ses contemporains une magnifique leçon d'histoire, de philosophie, de morale et d'économie politique.

Devais-je, après ce travail si complet, utiliser les recherches que je me suis plu à faire, depuis vingt ans, sur notre compatriote J. Bodin et résister à l'attrait d'écrire une notice, après une histoire ?

Oui ; ce volume de près de 600 pages m'a paru laisser encore une place à mon modeste labeur, à une étude dont la principale utilité sera de reporter l'attention de mes compatriotes sur J. Bodin et sur son historien, l'un et l'autre si dignes de célébrité et cependant encore trop peu connus.

Jean Bodin est né à Angers en 1530, au village des Banchets, qui touche la ville à l'est au départ de la route nationale de Paris. Les grands hommes dont Plutarque retrace l'histoire, la plupart nés dans des républiques, où les citoyens formaient comme une seule famille, au milieu d'une nation d'affranchis, d'esclaves ou de tributaires, avaient cet avantage que leur généalogie était constatée par les traditions qui reproduisaient aussi les traits de leur enfance. J. Bodin naissait, on ne sait quel jour, avec cette tourbe d'enfants jetés pêle-mêle dans les grandes monarchies et qui ne doivent être remarqués qu'au jour fixé par la providence et par le labeur. On ignore le prénom et la profession de son père. Nicéron, de Thou, Ménage, Bayle, etc., répètent qu'il était de bonne famille (1) ;

(1) xv^e vol. Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres. — Nicéron. — De Thou, hist. Voir 1589. — Ménage. Vie de Pierre Ayrault, p. 140. — Bayle, au nom de Bodin.

quant à sa mère, elle serait un personnage mystérieux, une juive émigrée secrètement à Angers, avec une de ces familles que l'Espagne catholique repoussait hors de ses frontières en 1492, après les avoir dépouillées (1). Je n'insisterais pas sur cette supposition si des écrivains, de toutes les dates, n'avaient induit de cette maternité les premières impressions religieuses de Bodin qui l'auraient porté vers le judaïsme dont il aurait préféré les archives aux traditions évangéliques. Suivant Huet (2) il aurait été demi juif; ce qui aurait encore été préférable à ce que Gillot écrivait à Scaliger (9 février 1607) qu'il mourut comme un chien n'étant ni juif, ni chrétien, ni turc...

Je relève ici cette calomnie, dans toute sa crudité, pour l'attaquer au point de départ.

Jean Bodin naissait en effet en 1530, ainsi que l'établit notre grand généalogiste Ménage, d'après le testament de Bodin du 7 juin 1596, où le testateur déclare passer l'âge de 66 ans. Le nom de sa mère et la profession de son père sont demeurés ignorés. J'ai compulsé les registres des naissances d'Angers, tenus alors par le clergé fort succinctement. Le nom de famille des mères n'y est presque jamais consigné; on y dit: fils de N. et de Guillemine ou Yvonne ou autre joli prénom lors à la mode. Sur 19 paroisses agglomérées, trois seulement offrent des registres antérieurs à 1575, Sainte-Croix, Saint-Pierre et Saint-Maurille.

(1) M. Baudrillard, p. 112, relate plutôt qu'il ne croit cette assertion d'un nommé Chapelain dans une lettre à Herman Conring. — M. Gurhaüer n'y croit pas.

(2) P. 392. — Démonstration de l'Évangile.

Je n'y ai pas trouvé le nom de Bodin, né sur la paroisse de Saint-Samson, qui n'a pas laissé de registre dans ce seizième siècle.

Les listes des maires et échevins de la ville d'Angers et les registres des conclusions (délibérations) du corps de ville, ne font apparaître le nom de Bodin qu'en 1610 et 1615, où il constatent l'élection de noble homme Jean Bodin, sieur de Brisay, conseiller au présidial, comme échevin d'abord, puis maire d'Angers. Évidemment celui-ci n'est pas le nôtre, né en 1530 et mort en 1596. Était-ce un de ses parents? Il y a tout lieu de le supposer : la similitude de noms, la profession de l'un et l'autre, attachés au barreau ou à la magistrature, les rapprochent (1). Nicéron, de Thou et surtout Ménage affirment qu'il était de bonne famille. Ce dernier fait plus qu'affirmer il dit : « Baudry, chanoine de l'Eglise d'Angers, et M. Baudry, avocat au grand conseil, frère de ce chanoine, étaient ses petits neveux. Son testament mentionne un de ses neveux, du nom de Galet, ce qui ferait croire que sa mère se nommait Galet, ou qu'une de ses sœurs avait épousé un homme de ce nom. Le père Galet, supérieur de l'abbaye de Toussaint, était parent de Bodin.»

Je ne conçois pas comment les écrivains célèbres que nous venons de citer ont pu encadrer dans ce

(1) Nous verrons que J. Bodin avait eu de son mariage à Laon, deux fils, Elie, mort dans sa tendre jeunesse et Jean qu'on dit être resté célibataire, mais dont personne ne dit les destinées. Serait-il revenu au berceau de sa famille? Né de 1570 à 1580, il a pu être échevin en 1610, mais je n'ai pu vérifier sa généalogie ni même l'établir.

milieu aristocratique et si chrétien, la fiction de cette fille des Hébreux, mère de Bodin. Je le conçois moins encore dans le travail si judicieux de M. Baudrillard qui incline beaucoup à y croire.

Une juive mère de Bodin ! on a donc oublié la haine traditionnelle, j'allais dire providentielle de deux races, juive et gentille ! on n'a donc pas pris garde à la législation occidentale qui interdisait les noces entre leurs enfants (1), prohibition étendue même à ceux de la religion réformée par les édits, ravivant

(1) Ce n'est qu'en 1791 que les Juifs furent admis par l'Assemblée constituante à la jouissance des droits civils après deux essais infructueux tentés les 24 décembre 1789 et 30 avril 1790. V. Merlin, Répertoire, p. 654-657. A cette date seulement la Providence a voulu que le rayon de la tolérance religieuse vînt guider le monde, après de grandes commotions, pour réunir les hommes à l'avenir, dans le sein du Dieu d'Abraham, à la voix du Christ, son Verbe éternel. C'est cette date que le grand Sanhédrin, le 4 mars 1807, promulguait en ces termes : « Béni soit à jamais le Seigneur, Dieu d'Israël, qui a placé sur le trône de France et d'Italie un prince selon son cœur ! Le Seigneur juge les pensées, lui seul commande aux consciences et son oint chéri a permis que chacun adorât le Seigneur selon sa croyance et sa foi. »

Puis cette assemblée, composée de soixante onze docteurs, déclare que, « depuis la dispersion d'Israël, aucun Sanhédrin n'a pu être réuni ; qu'elle comprend que, depuis cette époque, la nation juive ne forme plus un corps de nation et que sa constitution politique doit être abandonnée ; mais que sa religion est indépendante des circonstances et des temps, et elle trace, à grands traits, le rapport de la loi de Moïse avec les autres religions et les peuples qui adorent Dieu : l'amour du prochain, écrit dans la loi, sera le lien de tous entre tous et les récompenses de la vie éternelle sont réservées aux hommes vertueux de toutes les nations. » (Merlin, *Loco citato*).

ainsi les défenses, à la date même, où son père aurait subi les charmes de cette Esmeralda. Car aucun de ces écrivains ne dit que la juive imaginaire eût été convertie avant le mariage, au contraire ils affirment qu'elle aurait transmis à son fils le sang d'Abraham, non régénéré par le baptême et infusé dans son cœur et sa jeune imagination l'ancien Testament et les livres sacrés finissant aux Machabées. Tous répètent qu'il y était plus versé que dans l'Évangile; ils auraient été plus vrais en disant qu'il connaissait également ces deux bases de l'histoire, de la foi et de la civilisation.

Indépendamment de ces obstacles de mœurs et de législation, il faut convenir que le nom de Galet, si c'était celui de sa mère, ainsi que le suppose Ménage, ne sonne guère l'hébreux et que le supérieur de notre très orthodoxe abbaye de Toussaint devait être fort peu flatté de cette origine, aussi Ménage ne lui en fait il pas l'injure. S'il parle de cette opinion émise par certains écrivains, il l'attribue à ce que Bodin, dans son dialogue sur les religions, aurait laissé la supériorité de l'argumentation à l'interlocuteur juif (1), il ne dit pas qu'il partage cette opinion; il a bien plus le ton d'un homme qui n'y croit pas, lui qui a vécu sur les lieux avec les parents de J. Bodin, moins d'un siècle après lui.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ceux qui affirment le judaïsme de la mère et du fils, font de celui-ci un religieux profès dans l'ordre des Carmes, mais dont la profession aurait été annulée, non parce

(1) Vie de Pierre Ayrault, p. 143.

qu'il était juif, mais parce qu'il l'eût faite avant l'âge. La profession de Cordelier n'est pas plus vraie que le judaïsme de Bodin : Ménage prend soin de réfuter cette assertion (1) avec les témoignages des parents de Bodin.

Je reviendrai sur cette mère quand j'examinerai l'Héptaploméron, le Naturalissime, le dialogue sur les religieux : *De abditis rerum sublimium arcanis*, grands mots auxquels on a voulu donner une mystérieuse et satanique physionomie, dont la lueur a reflété trop longtemps sur la grande figure de Bodin. S'il faut, comme le dit son contemporain Montaigne, pour juger un homme, voir *non ce qu'il a été à son commencement, mais ce qu'il a été à son bout*, nous verrons Jean Bodin faisant sa profession de foi catholique dans une harangue célèbre à Henry III, puis dans le sein des Etats de Blois et enfin près de paraître devant Dieu, dans son testament du 7 juin 1596, il choisit sa sépulture au couvent des Cordeliers de Laon.

Les écrits de Bodin, bien compris, n'en feront ni un juif ni un hérétique; on pardonnera sans doute au philosophe qui a vu les hommes de son siècle s'égorger au nom de leurs religions, dénoncer leurs ennemis personnels comme dissidents en matière de foi, immoler tout à leurs passions bien plus qu'à leurs croyances; on lui pardonnera d'avoir compris la foi chrétienne comme Michel L'Hôpital et Etienne Pasquier, et donné en même temps une main sympathique à Duplessis-Mornay et à Lanoue.

J'ai voulu, dès le début de ces études et au moment

(1) Vie de Pierre Ayrault, page 143.

où je le prends au berceau, anticiper aussi sur l'avenir pour montrer le jour dans lequel je le vois. Désormais je suivrai les années et ses œuvres où il se fera connaître lui-même.

De 1530 1553 je ne trouve aucune révélation de l'existence de Bodin, si ce n'est cette fable de la profession aux Cordeliers, réfutée par Ménage qui affirme que l'historien de Thou avait été mal informé sur ce point (1). Il fit ses études de droit à Toulouse, la grande école d'alors. Cujas, né dans ce municipe romain, en 1520 ou 1522, l'avait devancé de 10 ans, dans la vie et dans la chaire du droit, effaçant Barthele et éclipsant Alciat, ces astres du siècle précédant. Cujas et Bodin, l'un grand-prêtre de la raison et de l'autorité du droit romain, l'autre apôtre de la raison universelle, marchant d'un pas nouveau dans l'histoire, le droit et l'économie politique, pour fonder le droit civil et le droit public sur leurs véritables bases, à deux siècles de là, voilà deux adversaires sur la scène du xv^e siècle, la lutte du passé et de l'avenir.

Mais n'anticipons pas sur les dates : nous ne sommes encore qu'en 1553, à la 23^{me} année de Bodin, où il obtient le privilège d'imprimer la *Synégétique* d'Oppian, ou traité des chasses, traduit en vers latins et commenté par Bodin ; faible traduction d'un poème dédié à Caracalla par le poète grec d'Anasarbe qui prélude à la décadence et aux lâches flatteries du Bas-Empire, et présente à son siècle plutôt un chapitre d'histoire naturelle mal digéré, qu'un de ces chants dont Virgile idéalisait les travaux et les plaisirs des champs. Bodin

(1) *Loco citato*, page 143.

eût choisi avec plus de goût le traité de la pêche, mieux conçu et plus heureusement traité par le même auteur. Mais je laisse Bodin marteler ses vers sous le pied du cheval de chasse et poursuivant presque tous les animaux de la terre jusqu'à la taupe dont Oppian fait un gibier.

C'était un tribut dû aux muses de cette époque. Il n'était pas un savant alors qui ne crût le devoir et qui ne le payât consciencieusement. Etienne Pasquier rimait le Monophile, L'Hôpital donnait aussi ses œuvres en vers, et plus tard Richelieu ne se préoccupait-il pas malheureusement de succès poétiques aux grands jours de sa politique?

Bodin dédia son livre à Gabriel Bouvery, évêque d'Angers; il n'était donc pas si juif qu'on le dit. Son orthodoxie me paraît alors incontestable. Ici M. Baudrillard me semble avoir perdu de vue ces deux faits: la date de l'obtention du privilège, 1553 (1), qui attribuait à la 21 ou 22^{me} année de Bodin cet ouvrage et la dédicace toute catholique que je viens de relever. Ceci, pour moi, a une certaine importance parce que je dois bientôt toucher une lettre attribuée à Jean Bodin, dont la date n'est pas fixée et dont, sous un autre rapport, on veut faire une pièce de conviction contre Bodin pour l'accuser de calvinisme. J'y reviendrai tout à l'heure; je quitte cet essai de la Synégetique, dont les commentaires donnèrent lieu à une querelle de Turnèbe qui accuse Bodin d'avoir volé les corrections sur Oppian; Bayle, appréciant ces griefs, dit que Bodin n'avait pas besoin de commettre ce vol

(1) Ménage. Vie de Pierre Ayrault.

qui d'ailleurs ne valait pas la peine de crier si fort.

Voilà donc Bodin initié à la vie des lettres, dans cette vaste république du xvi^e siècle. Il y entre avec les illusions, mais avec le courage et les tribulations de sa vocation.

Il y apparaissait à cette grande époque où l'homme semble avoir ravi un nouveau fruit à l'arbre de la science du bien et du mal.

Le génie de Colomb, planant sur les mers, y avait découvert un nouveau monde et la quatrième partie de la famille d'Adam, isolée par les eaux diluviennes; il lui portait avec l'Évangile, la Genèse et ses traditions égarées; mais il en rapportait l'or qui allait corrompre l'Europe et fournir à l'Espagne le levier à l'aide duquel Charles-Quint devait tenter de reconstituer l'empire de Charlemagne, en en arrachant le cœur : la noble France. Elle résista avec son génie, le sang de François I^{er}, de Bayard et de tant d'illustres capitaines, ses généreux défenseurs. Les lettres et la philosophie des anciens, au milieu du bruit des armes, sortaient des cloîtres, leur asile séculaire. Mais cette éruption encore causait un ébranlement profond dans le monde moral, sous l'action d'un moteur nouveau mal réglé et capable de tout entraîner : la Presse.

La Chaire de St Pierre, immuable sur ses bases divines, n'était pas toujours occupée par des représentants irréprochables. Le contact avec tant de vainqueurs qui se succédaient sur le sol sacré de la belle Italie, et les ambitions terrestres au milieu des orgies de leurs triomphes, avaient fait pâlir l'auréole de Jules II, dont la parole ne fut plus entendue au milieu d'une nouvelle confusion des langues.

L'Eglise universelle, qui ne peut périr, se défendit elle-même dans ses conciles; mais son sein fut déchiré par ses fils égarés. Luther et Calvin avaient proclamé le libre examen de la foi dans le tumulte des passions, comme si le libre examen ne pouvait pas exister sans les violences et les vengeances de l'apostasie et sans la guerre civile! Ils se séparèrent de la mère commune, entraînant à leur suite des chrétiens qui allaient combattre contre leurs frères, avec le fer, jusqu'au jour de la proclamation de la liberté de conscience, l'édit de Nantes.

J'avais besoin de cette vue générale pour fixer la position que la nature et la Providence assignèrent à Bodin dans l'épreuve la plus solennelle de la raison et du cœur de l'homme. Il resta chrétien, catholique, gallican, unissant sa pensée à celles de Michel de l'Hopital et d'Etienne Pasquier, pour fonder, non le libre examen, qui livre trop l'âme humaine à elle-même et à ses passions; mais la liberté de conscience qui lui garantit son essence et sa dignité, laissant à Dieu seul de sonder *les cœurs et les reins* et de juger sa créature dans l'épreuve de cette vie et dans l'avenir éternel.

Quels athlètes il fallut dans cette vaste et brûlante arène! Je ne résiste pas au désir de les caractériser dans le plus illustre de tous, dont Brantôme esquissait ainsi les grands traits: le chancelier de l'Hopital. « C'était un autre censeur Caton, celui-là... Il en » avoit du tout l'apparence avec sa grande barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave, qu'on eust dit, » à le voir, que c'étoit un vrai portrait de St Hiérosme. » Aussi plusieurs le disoient-ils à la cour. Tous les » Etats le craignoient, mais surtout Messieurs de la

» justice, desquels il étoit le chef. Il me souvient
 » qu'une fois à Moulins, j'avois prié M. Strozzy, car il
 » l'aimoit fort, de lui parler de quelques affaires que
 » j'avois, qu'il me dépêcha aussitôt et nous fit diner
 » très bien, du bouilly seulement (car c'étoit son or-
 » dinaire pour le dîner), avec lui, en sa chambre, où,
 » devant le dîner ce n'estoient que beaux discours,
 » beaux mots et belles sentences et quelques fois aussi
 » de gentils mots pour rire..... Il étoit grand orateur,
 » et fort disert, grand historien et surtout très divin
 » poète latin. »

C'est sur les traces de cet homme que marchait Jean Bodin.

Pendant que ce grand magistrat réparait les finances, Bodin en étudiait les systèmes, au même point de vue que le surintendant, l'intérêt de la nation et du roi. Pendant que le grand chancelier, initié aux secrets du cabinet redoutable de Charles IX et de sa mère, épuisait tout ce que son cœur avait de bonté et de générosité pour conjurer de funestes résolutions et éviter la collision sanglante des catholiques et des protestants, Bodin s'inspirait du même esprit dans les profondeurs de l'histoire et de la philosophie où il lui étoit donné de pénétrer de bonne heure.

Il préparait l'orateur du tiers-état de 1576.

Disciple de l'école de Toulouse, il voulut d'abord s'y fixer pour y professer le droit. Il prononça, dans les réunions publiques, en 1559, son discours *De instituendâ in republicâ juventute*, adressé au peuple et au sénat.

C'étoit l'initiation de la jeunesse qui l'écoutait, aux études d'économie politique et de haute philosophie :

Fuit enim, dit-il, dans son épître à Pibrac (dédicatoire de sa République), *tempus illud cum populi Romani jura publicè apud Tolosates docerem ac valdè sapiens mihi ipse viderer in adolescentium Coronâ : illos autem juris scientiæ principes ; Bartholum inquam , Baldum, Alexandrum, Fabrum Paulum, Molinæum : quos viros ! ac universum propè judicum et advocatorum ordinem nihil, aut parum admodum, sapere arbitrarer.* Modestes expressions d'un talent qu'on a trop accusé de vanité parce que, sans doute, il savait plus que les autres.

Je ne parle point de l'épithaphe gravée en 1557 au pied de la statue de Clémence Isaure, ce mythe poétique des Toulousains, et j'en laisse, sans regret, tout l'honneur à Gascon que Ménage en signale comme l'auteur et qui, à raison de ses succès littéraires de l'époque, l'est vraisemblablement. Bodin ne la revendique nulle part et il n'était pas homme à se taire sur la moindre de ses productions.

Je crois que c'est vers cette date de 1559 qu'il faut placer l'épître à Bautru des Matras déjà indiquée, seul écrit d'où l'on veut induire l'opinion que Bodin était de la religion réformée.

Bayle la place après la pacification de 1563, sans doute parce qu'elle rappelle les guerres et les maux passés, mais ces guerres existaient depuis 20 ans.

Quand on fait attention au tour du style de cet écrit, à la forme classique qu'il affecte et surtout à la fleur de sentiment et de tendre amitié qui en émane, on est porté à croire que son auteur était encore tout plein de souvenirs de l'école.

Il avait 23 ans quand il publiait Oppian. C'est bien près

de là qu'il faudrait placer son épître, si elle est de lui. Je ne pense pas qu'il eut alors médité et composé son ouvrage si remarquable (*Méthodus*), rendu public en 1566. Bautru des Matras était Angevin et avocat au barreau de Paris où il retrouva Bodin, François de Montholon et Pierre Ayrault, Versoris que nous reverrons plus tard antagoniste de Bodin aux Etats de Blois, Loysel, les frères Pithou et Etienne Pasquier, le futur rédacteur de l'édit de Nantes. Grande et belle réunion que précédaient avec éclat Pierre de Séguier, Christophe de Thou et Charles Dumoulin.

Il ne faut pas confondre l'avocat des Matras avec le favori de Richelieu, l'heureux et spirituel parleur qui entra à l'Académie française sans avoir jamais rien écrit. Il est vrai que c'était à sa fondation.

Bodin plaidait au barreau de Paris lorsqu'il adressait cette lettre à son ami d'enfance. Le père de Bautru des Matras était conseiller au Présidial d'Angers, Bautru avait quitté le barreau de Paris. De cette position naissait la correspondance dont cette lettre faisait partie, à moins qu'on ne veuille y voir une de ces fictions épistolaires où les écrivains de cette date se plaisaient à traiter une matière. En voici le texte et la belle traduction que j'emprunte à M. Baudrillard, en grande partie :

I. B. I. BOTRUO. S. P. D.
 Recte suspicabar me tum Lu-
 tetiæ fuisse, redieram enim
 ante non. decemb cum redi-
 ditæ mihi tuæ litteræ fuerunt,
 binas autem accepi; alteras A.
 D. XII. Cal. jauu., alteras ibid.
 Febr. Utrasque cum amicis li-
 benter communicavi, apud quos
 maximam de tua eloquentia,

I. B. I. BAUTRU. S. P. D. Tu as
 bien conjecturé que je devais être
 à Paris. En effet, j'étais revenu
 ici avant les nones de décembre,
 lorsque tes lettres me sont par-
 venues. J'en ai reçu deux à la
 fois, l'une datée du 12 des ca-
 lendes de janvier, l'autre de la
 même date, de février. J'ai com-
 muniqué l'une et l'autre avec

plaisir à mes amis, auxquels tu as donné une haute opinion de ton éloquence et de ton savoir. Pour moi, j'estime que rien de plus pur et de plus orné ne peut sortir des sources de l'éloquence. Tu connais mon caractère, qui ne peut se prêter à la flatterie ni lui faire accueil. Heureusement doué de la nature et formé à la vertu, tu ne te laisses pas enfler par les louanges, mais tu sais plutôt y trouver une nouvelle excitation au bien. Continue donc et sois ton propre imitateur; où choisirais-tu un meilleur modèle? Voilà pourquoi ton amitié est pour moi non-seulement une joie, mais un triomphe. J'espère qu'en retour tu penses que personne plus que toi ne m'est cher. Si ton bon naturel et l'excellence de ton caractère te rendent aimable à tous, mes sentiments sont en outre si bien d'accord avec les tiens que notre amitié ne me paraît pas l'œuvre du hasard, mais même celle de la nature, surtout quand je songe que nous différons dans nos opinions religieuses. On pourrait comprendre par là que ceux-là se trompent qui pensent que dans l'amitié il faut qu'il y ait nécessairement conformité d'opinions sur les choses divines. Car bien que sans religion et sans la crainte d'une divinité, une des plus belles vertus, la justice, et la bonne foi dans les relations sociales qui en est l'effet, pourraient à peine exister, cependant telles sont parfois la force et la bonté du naturel, qu'elles ont la puissance d'entraîner les hommes à s'aimer mutuellement, en quelque sorte malgré eux et en dépit même de leurs efforts. Quelle plus grande preuve en pourrais-je donner que Cicéron lui-même, qui ne craint pas ici de se contre-

deque politiore doctrina opinionem concitasti; ego vero sic statuo, nihil ornatius aut purius ab ipsis eloquentiæ fontibus manare potuisse. Nosti, opinor, ingenium meum, qui nec blandiri cuiquam, nec assentationem cujusquam sine molestiâ ferre possum. Te vero qui omnium optime a natura uberius etiam a virtute informatus es, certe scio laudibus nunquam insolescere: sed his quasi adminiculis ad virtutem magis ac magis inflammari. Perge igitur et huic excellenti naturæ obtempera, teque ipsum imitare: Nam qui melius alterum ad studia laudis hortari, aut alteri exemplo esse possit quam tibi tu? video neminem; itaque me abs te amari non tantum lætor, verum etiam triumpho, tu vicissim cave putes quemquam cuiquam esse chariorem quam tu mihi. Cum enim tua te natura moresque optimi omnibus amabilem faciunt, tum vero mei sensus cum tuis sensibus ita congruunt, ut hac amicitia non casu conciliata sed natura constituta esse videatur, præsertim cum dissentiamus inter nos in rerum divinarum opinione. Ex quo intelligi posset eos errare, qui necessarium in amicitia rerum divinarum conspirationem putant. Tametsi enim sine religione aut divini numinis alicujus metu, una de pulcherrimis virtutibus, justitia, quæque ex ea existit, humanæ societatis, fides, vix sibi constare posse videtur: nihilominus tamen interdum tanta

naturæ vis, ac bonitas est ut invitos ac repugnantes homines in mutuam amorem pertrahere possit; cujus rei argumentum nullum majus exstare potest quam ipsius M. Tullii, qui se ipse in eo maxime refutat, quod Pomponium Atticum Epicureum nobilem invitus amavit et quidem incredibile amore, tametsi Epicureos acerrime est insecutus; quare non dubito quin noster hic amor, qui brevi tantum incrementum accepit, si rerum quoque divinarum consensus accesserit, ad summum sit perventurus, quod ut fiat aliquando te oro atque obtestor, vel ut me in sententiam deducas tuam, vel hortanti mihi assentiare. Scripseram prioribus ad te litteris hunc in modum, nec te auferant variæ de religionibus sententiæ, modo illud habeas animo comprehensum, veram religionem aliud nihil esse quam purgatæ mentis in Deum verum conversionem. Ad hæc ita rescribis, ut meam vel potius Christi religionem latenter increpare; atque hujus belli civilis quo Gallia tota jam exarsit, causas inde velut ab ultimo principio deducere videaris; hoc profecto tibi assentior. Illud etiam addo, veræ religionis argumentum nullum majus esse, quam cum in ea foriter oppugnanda vires humanæ conjurant, tum illa jactantur in vulgus, ab religione bellorum initia proficisci, quæ vetus est non solum in Christianos, sed etiam in Christum ipsum contumelia jactata. Sed quid ille? Non veni pacem, ait,

dire, puisque, malgré lui, il aime Pomponius Atticus, épicurien célèbre, puisqu'il l'aime, dis-je, d'une incroyable amitié, quoiqu'il ait attaqué les Epicuriens avec la dernière énergie. Aussi ne douté-je point que notre affection qui a pris si vite un tel accroissement, arriverait au plus haut degré, si la même manière de voir sur les choses divines venait à s'y joindre. Pour produire un si heureux effet, je te prie et te conjure quelquefois de m'amener à ton avis ou de te rendre à mes exhortations. Je t'avais écrit dans ma dernière lettre de la façon suivante : Les diverses opinions sur les religions ne doivent pas te troubler, pourvu que tu aies dans l'esprit que la vraie religion n'est pas autre chose que le regard d'un esprit pur vers le vrai Dieu. Ta réponse semble accuser sourdement ma religion ou plutôt celle du Christ, et en faire découler, comme de leur premier principe, les causes de la guerre civile qui a mis en feu toute la France. Assurément j'en tombe d'accord, mais j'ajoute qu'aucune preuve de la véritable religion n'est plus forte que celle-ci, à savoir que les forces humaines sont vainement conjurées contre elle. Quant à l'opinion populaire qui attribue l'origine de ces guerres à la religion, c'est une injure qu'on a fait retomber non-seulement sur les chrétiens, mais sur le Christ lui-même. On s'autorise de ce qu'il a dit : Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la guerre, armer les enfants contre les pères, le mari contre la femme. Mais ces paroles désignent, pour qui sait comprendre, les dissensions intestines qui s'élèvent en nous, la guerre contre le démon, attaqué par le Christ plus puissant que lui, dans cette citadelle intérieure où

il semblait jouir d'un profond repos ! Au reste, ces explications ont déjà été réfutées autrefois par Athénagoras, Justin, Tertulien, Arnobe, Lactance, surtout par Augustin dans ses livres de la *Cité de Dieu*, écrits exprès pour enseigner que les victoires des Goths et que les guerres civiles qui étaient rejetées sur le Christ avaient pour origine l'impiété des hommes et les cruels supplices des chrétiens innocents. Au surplus, si la religion peut être appelée cause et principe de guerre civile, ce serait à la façon d'une médecine salutaire qui ne peut guérir une maladie invétérée sans un grand sentiment de douleur et sans arracher des gémissements au malade. C'est un dogme constant parmi nous que l'homme créé dans une position supérieure et orné par la main de Dieu des plus belles vertus s'est écarté de sa vraie route; depuis, une corruption éternelle a tellement pénétré le cœur humain que ni l'énumération des récompenses n'a pu l'exciter au bien, ni la terreur des supplices le détourner du vice. Aussi serions-nous plongés dans la nuit et dans de perpétuelles ténèbres, si Dieu dans sa toute-puissance ne faisait paraître, à des temps marqués, en quelques hommes d'élite, une vertu éclatante, afin qu'ils servent de guides au reste des mortels qui s'éloignent de la voie droite de la vertu. Tels furent, il y a environ deux mille ans, les saints personnages dont l'histoire sainte a raconté la vie, et les prophètes des deux époques. Je passe sous silence Pythagore, Héraclite, Thalès, Solon, Aristide, Anaxagore, Socrate, Platon, Xénophon, Hermodore, Lycurgue, Numa et les Scipion, et les Caton. Quels hommes pourtant! de quelle intégrité, de

conciliare, sed bella serere, liberos in parentes armare, virum in uxorem : quæ verba detestabilia plerisque, homini vero intelligenti præclara videntur, rationem enim subjecit, cum diceret *κακοδαιμονια* rerum humanarum ac mundi hujus principem alta quiete tantisper frui, dum potentior illum de arce disturbare conaretur, tum enim graves cieri tumultus ac bella civilia nasci; has igitur accusationes refutarunt olim Athenagorus, Justinus, Tertulianus, Arnobius, Lactantius, maxime tamen Augustinus in libris de C. D. Quos propterea scripsit, ut Gothorum clades ac bella civilia, quæ in Christum regerebantur, ab hominum impietate, ac innocentium Christianorum crudelissimis suppliciis manare deceret. Est ergo religio bellorum principium *κατασυμμελειας*; periunde ut medicina salutaris inveteratum morbum sine magno sensu doloris ac languentis gemitu curare non potest. Illud autem constat inter nos, hominem eximia quadam conditione creatum ac præclaris virtutibus a Deo subornatum de via deflexisse, ex quo labes æterna mortalium animos sic invasit ut nec præmiis ullis ad virtutem incitari, nec suppliciorum acerbitate a vitiis deterreri possint : Itaque in perpetua nocte et caligine versaremur, nisi Deus O. M. statis temporibus summam virtutem in quibusdam excitaret, ut ab iis reliqui mortales a recto cursu virtutis aberrantes dirigerentur. Tales extiterunt duo-

bus circiter annorum millibus, decem illi quos historia S. complectitur initio τὰν παραλειπομένων, et utriusque ætatis prophetæ. Omitto Pythagoram, Meraclitum, Thalem, Solonem, Aristidem, Anaxagoram, Socratem, Platonem, Xenophontem, Hermodorum, Lycurgum, Numam, Scipiones, Catones, quos viros? qua virtute, integritate, sapientia florentes? Nulli ex his omnibus impiorum calumnias evaserunt, multi exilio mulctati, nonnulli ante aras cæsi, alii alio supplicio damnati sunt quasi seditiosi cives; tametsi omnes summa virtute ac pietate conjuncti, ac parum abest, ait Augustinus, quin Platonicæ fiant christiani. Cum autem Plato unius Dei cultum animorumque immortalium vim ac potestatem ubique prædicaret, tantisper sibi credendum esse dicebat, dum se præstantior sacratius aliquid afferret; is erat Christus qui cælo delapsus in terras, quasi ferula Palladis æternæ sacros ignes arripiens, sælectos vitæ purioris homines afflavit ut flagitiorum et scelerum immanitate pollutum orbem perpuraret ac mortales execranda superstitione obligatos ad verum præpotentis Dei cultum perduceret, ipse tamen cum suis crudelissimo ac turpissimo genere supplicii affectus est, quod violatis religionibus regnum affectare diceretur: sed tam magna vis extitit ejus disciplinæ, et contra omnes hominum improborum insidias, contraque mirabiles tyrannorum crudelitates, qui annos

quelle sagesse ils brillèrent! Aucun d'eux n'échappa aux calomnies de l'impiété, beaucoup furent condamnés à l'exil, plusieurs immolés devant les autels, d'autres condamnés à différents supplices comme des citoyens séditieux. Cependant tous se ressemblent par les qualités morales les plus accomplies et par une haute piété, et, s'il faut en croire Augustin, les Platoniciens sont bien près de devenir chrétiens. Or, Platon, en annonçant partout le culte d'un Dieu unique et la céleste énergie de nos âmes immortelles, semblait dire qu'il fallait le croire jusqu'à ce qu'un être supérieur à lui apportât un dogme plus sacré: c'était le Christ qui, venu du ciel sur la terre, anima d'une étincelle divine des hommes choisis et d'une vie irréprochable, afin de purifier l'univers souillé par l'infamie des vices et des crimes, afin de ramener au culte véritable du Dieu tout-puissant les mortels enchaînés par d'odieuses superstitions: et cependant lui-même, ainsi que ses disciples, subit le plus cruel et le plus ignominieux des supplices, parce qu'il était accusé de prétendre à l'empire et de mépriser les superstitions. Mais telle fut la puissance de son enseignement que, malgré les embûches des hommes pervers et les cruautés inouïes des tyrans, qui le combattirent pendant plus de trois cents années, il se maintint par sa seule puissance, jusqu'à ce que Constantin s'appuyant, grâce à la confiance qu'inspirait le nom chrétien, sur les légions gauloises, germanes et bretonnes, entreprit, n'étant encore que particulier, une sainte guerre contre son prince pour l'honneur du Christianisme et précipita du pouvoir des tyrans qui abusaient, au profit de leur cruauté, du titre de princes,

Avant lui, Moïse et Judas Macchabée n'avaient pas hésité à tenir la même conduite, ils avaient rasé les temples et les cités plus florissantes pour ne pas laisser subsister une seule trace d'une si grande superstition : qui pourrait douter que cela même n'ait été tenté, par la permission de Dieu, à cause des massacres et des supplices des hommes de bien qui s'efforçaient de détruire la plus honteuse idolâtrie? Je pense donc, mon cher Bautru, que telle est la cause de la guerre religieuse; cependant il me plaît de réfuter quelques-uns des principaux arguments de nos adversaires, sur les points qui forment l'objet éminent de la controverse. — Pendant quinze cents ans, disent-ils, nous avons honoré par un cultes âmes des bienheureux et leurs statues; nous avons célébré la messe; nous avons adoré l'eucharistie; nous avons cru aux feux du purgatoire; enfin c'est un crime que de simuler une religion fausse, et il n'est pas moins coupable de dissimuler une religion vraie; car ce sont là des actes contraires à la majesté divine. Dieu aurait-il pu souffrir que nous vécussions au sein de telles erreurs et que lui-même fût misérablement déchiré par des impies? Voilà les raisons auxquelles ils donnent d'amples développements. — D'abord j'accuse d'erreur leur supputation des années; car il n'y eut aucune statue avant le huitième siècle; nulle apothéose de mortels avant quatre cents ans; quant aux flammes vengeresses chargées de purifier les âmes (le purgatoire), les Grecs et les Asiatiques en ont toujours eu horreur. Sur ces objets les livres mêmes qui nous forment à la piété pourront vous apprendre abondamment des choses que j'ometts pour abrégé; d'autant plus qu'il est facile de

amplius trecentos illum oppugnarunt, se per se ipsa tuetur; quoad Constantinus Augustus, Gallorum, Germanorum, Britannorum legionibus, christiani nominis fiducia erectus, sacrum bellum ipse privatus, adversus suum principem, adversos S. P. Q. R. pro christiana religione suscepit ac tyrannus speciosa principum appellatione abutentes ad crudelitatem, de imperio deturbavit. Idem antea Moses, ac Judas Maccabæus facere non dubitarant, templaque et urbes florentissimas solo æquaverunt, ut ne vestigium ejusdem tantæ impietatis ullum exstaret; quis dubitet quin hoc ipsum tentatum sit, Deo permittente, propter cordes ac sectiones bonorum, qui turpissimam *ειδωλαστρον*, abolere conantur. Hanc igitur, mi Botrue, sacri belli causam esse opinor; placet tamen eorum qui nos oppugnant, præcipua quædam argumenta refutare, in quibus disputationis summa versatur. Annos mille quingentos aiunt, beatorum animos eorumque statuas coluimus: missam celebravimus: *εὐχαριστίαν* adoravimus: purgatorios ignes credidimus, denique falsam religionem simulare, scelus; veram dissimulare nefas est, quæ a divina majestate sunt aliena: num igitur passus est Deus O. M. nos in tantis erroribus versari, ac se ipsum ab impiis miserè lacerari? Hæc illi copiose amplificent. Primum illud falsum est quod posuerunt de annorum numero, quia nullæ ante annos octin-

gentos statuæ, nulla sexcentis annis ἀρτολατεια : nulla mortalium ἀποθεωσις ante annos quadringentos : ultrices vero flammæ animis purgandis, Græci et Asiatici semper abhorruerunt. Atque de rebus his ipsi te libri quibus ad pietatem informamur, abundanter erudire possunt; quæ a me nunc brevitatis causa omittantur, tuis quod ex iisdem fontibus illa, quibus ego, haurire facile possis. Demus illud denique sexcentos aut mille annos in impia superstitione homines vixisse, an propterea scelus illud in Deum regerere debemus? Eodem sane argumento fatendum sit sceleratum fuisse Deum qui tot annorum millibus ante Christum omnes homines, exceptis (sic enim vos divina testatur) millibus septem, in teterrima κακοδαιμονων λατρεία vixisse permiserit; absurdum hoc, illud igitur. Consimili ratione Proculus mundum æternum statuens, negabat tanta bona quæ videamus, Deum æternum rebus genitis invidere tamdiu potuisse. Cum igitur hæc disciplinæ sibi non consentiat et harum fundamenta labefactari videamus, dubium non est quin cætera consimili casu ruitura sint.

puiser aux sources auxquelles moi-même j'emprunte. Accordons enfin que les hommes ont vécu durant seize cents ans dans une superstition impie : devons-nous pour cela en rejeter encore la faute sur Dieu? Certes, en vertu d'un pareil argument, il faudrait avouer que Dieu a été bien coupable d'avoir permis que pendant tant de milliers d'années tous les hommes, avant le Christ, vécussent dans l'horrible esclavage des démons : l'absurdité de l'une de ces choses mène à celle de l'autre. C'est par une semblable raison qu'un philosophe soutenant l'éternité du monde prétendait que le Dieu éternel n'avait pu envier si longtemps à la création les bienfaits dont nous jouissons. Puis donc que de telles opinions ne peuvent s'accorder entre elles et que nous les voyons s'écrouler par leur fondement, il n'est pas douteux que les fondements des autres ne s'écroulent d'une chute semblable.

Bayle a raison ; cette lettre est celle d'un bon huguenot, en prenant le qualificatif dans son sens naturel. C'est celle d'un huguenot comme Lanoue et non celle d'un de ces fanatiques, qui ne lisaient guère Platon à la lumière de la lampe antique. C'est plu-

tôt une imitation, c'est presque Cicéron écrivant à Atticus.

Je me demande d'abord si cette lettre est bien de Jean Bodin, qui ne parle nulle part de sa correspondance avec des Matras. Ce n'était pas une lettre isolée; elle se réfère à une autre qu'on n'a pas et elle-même n'est produite qu'incomplète. Je vois bien dans *Ménage* (p. 147, Vie de Pierre Ayrault) que ce critique admet, sans réflexions, du même coup, et la lettre, non datée ni finie, et la conséquence que l'auteur avait été de la religion réformée, mais *Ménage* n'était là qu'un écho.

Colomiès, auteur de la *Gallia orientalis*, dit que cette lettre écrite par Bodin, encore jeune, avait été communiquée à son père, par un des parents de Bodin, une des notabilités d'Angers qu'il désigne sous le nom de *Pictoreus*. Or notre catalogue des noms traduits ou travestis du xvi^e et du xvii^e siècle ne nous présente aucun nom pareil en Anjou. La lettre n'était qu'une copie, sans doute, car l'original devait être dans la famille de Bautru.

Colomiès ajoute que le personnage de qui son père la tenait écrivait à celui-ci : « Je vous envoie la lettre de Bodin que j'ai fait copier sur l'original que j'ai imparfait comme vous verrez; j'espère pourtant vous envoyer bientôt le reste; ce sera lorsqu'un de mes amis qui l'a et qui ne me l'a jamais voulu donner, sera revenu de la campagne. » Colomiès ajoute : « Mon père ne reçut rien depuis. »

Sur cette reproduction et d'après ces faits incomplets, Bayle et tous ceux qui ont parlé de cette lettre, en attribuent l'œuvre et la pensée à Bodin. Cependant elle est tellement en désaccord avec tout ce qu'on re-

trouve dans la vie de celui-ci qu'on a peine à y croire. Le calviniste Colomiès veut ranger Bodin parmi les religionnaires, *doctrinæ nostræ addictum*, dit-il, avant la citation de la lettre : eh bien ! c'est pour nous une raison de nous défier de la pièce et de soumettre cette production à toutes les règles de la critique. Pas d'original qui prouve l'auteur ; et ces lambeaux d'une dissertation religieuse, inconciliables avec les discours que nous entendrons aux Etats de Blois, avec les nombreux textes de doctrine que nous lirons dans la Méthode historique et les livres de la République, ces lambeaux que ne termine aucune conclusion ne prouvent point ce que Colomiès veut. Il en résulte seulement que l'écrivain ne partage pas la sévérité des jugements de son correspondant sur la religion protestante, comme cause de guerres civiles, ni certains arguments de sa contreverse. Les idées de la philosophie de Platon occupent, dans cette composition classique, une place plus considérable que celle des prêches protestants. La parole de J.-C., cette grande unité, y est résolument posée comme base de l'argumentation, qui se perd ensuite dans les lieux communs et les supputations historiques du sectaire, pour combattre cette même unité qui, cependant, ne peut résider que dans la raison universelle, toujours invoquée par Bodin. Comment en effet justifier la prétention d'appliquer à la raison individuelle ces paroles de perpétuité, considérées au point de vue de la doctrine et du dogme et laissées par Jésus-Christ au collège des Apôtres, puis à l'Église : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles*? L'aspiration de l'auteur de la lettre, qui convie rétrospectivement au christianisme Platon et les grands hommes,

dignes par leurs vertus de la vie nouvelle, est d'une âme sympathique et trouve sa raison dans le dogme de la descente du Christ aux enfers, pour la délivrance des âmes des justes, car il est le Dieu et le Sauveur du passé comme du présent et de l'avenir, la grande unité, l'Alpha et l'Oméga.

C'est de cette lettre, contredite d'ailleurs par tous les documents historiques et les œuvres de Bodin, qu'on a induit qu'il avait été de la religion réformée, Ménage, avec hésitation; Bayle avec un certain plaisir de trouver, dans la vie des autres, les variations et les insouciances religieuses de la sienne. Si Bodin eût voulu abandonner la foi de ses pères, il n'était pas homme à le dissimuler. Il avait d'ailleurs tant d'exemples d'apostasie sous les yeux! Juste Lipse et l'Italien Scaliger, Cujas et tant d'autres, dont plusieurs sont revenus à la foi catholique, lui montraient la voie.

La lettre n'est pas reproduite à l'entier, rien ne garantit qu'elle fût de la main de Bodin et revêtue de sa signature; l'original ne pouvait être où l'on dit l'avoir trouvé; il ne l'a relatée dans aucune de ses pages; enfin elle n'a paru qu'après la mort de Bodin, dans un temps où Scaliger, lui-même, son antagoniste, disait : *Hujus igitur tam inopinati odii causam et quare hominem pridem mortuum canes ex tumulo eruant neque ejus manes quiescere sinant a vobis expecto.* (Lettre à l'abbé. Février 1607).

Les deux Barclay, les philosophes les plus orthodoxes, j'allais dire les pères de l'Église au xvi^e siècle, ne purent trouver grâce devant cette tracassière et menteuse inquisition. Les Jésuites de Lorraine, dit Bayle, firent chasser le père de cette contrée, et le

fil fut accusé par le jésuite Eudœmon Joannès, d'avoir passé à l'hérésie, pendant qu'il était, avec son père, en Angleterre. Il eut l'avantage de pouvoir repousser cette allégation en invoquant de hauts témoignages. Mais son Euphormion n'en fut pas moins condamné par l'Inquisition. Il s'en consola avec les caresses de la cour de Rome et du Pape qui le regardait comme un de ses meilleurs appuis.

Attachons-nous maintenant à une date et à un ouvrage où Bodin se trouve tout entier, sa Méthode d'étudier l'histoire. Publié en langue latine, en 1566, elle attira l'attention du monde savant. Ses traductions et les éditions qui s'en répandirent chez toutes les nations de l'Occident prouvent l'excellence et les succès de ce travail. La latinité en est belle, la conception large et méthodique tout à la fois. C'est le premier traité où la méthode philosophique d'envisager et d'écrire l'histoire ait apparu comme une science.

Dans son épître dédicatoire à Textor (Tessier), président des enquêtes, il expose avec quel amour il a entrepris cette méthode. En dehors des travaux du barreau, il y a consacré toutes ses veilles, par dévouement au bien public, auquel, après Dieu immortel, il se doit tout entier. Il croit devoir entrer dans une voie nouvelle, dégagée des préjugés et des habitudes qui font obstacle au progrès, comme l'étude exclusive du droit romain où s'absorbent tant d'esprits excellents, qui prennent les solutions variables de cette législation pour des principes immuables, tandis que ces principes ne se trouvent que dans la raison universelle, à la tribune de laquelle Platon voulait que fussent amenées et comparées toutes les législa-

tions, pour en déduire un type excellent. C'est cette tâche que Bodin reçoit du maître et qu'il veut réaliser.

Il indique les sources auxquelles il va puiser :

Le droit romain, dans une juste mesure, les écrivains hébreux, égyptiens, perses, grecs. La Germanie et l'Angleterre lui fourniront leurs matériaux ; il voudrait même en demander à la Turquie, dont la législation a pu fonder un vaste et antique empire. Il a ouvert le Talmud, interrogé le sanhédrin dont les docteurs de la loi et ses interprètes contemporains lui ont facilité l'étude. Cette collection d'où se dégagerait la vérité historique et la pensée philosophique, lui paraît préférable à la somme du droit romain, congérée par les cinq jurisconsultes de Justinien, au milieu des troubles de la Barbarie, sans esprit de critique et avec une confusion souvent inextricable. C'est à leurs interprètes qu'il recourra aussi pour y ressaisir le vrai et l'utile. Il les dénomme avec éloge. Plût à Dieu qu'il n'eût pas fait peser sur Cujas une blessante omission, encore aggravée par une allusion fâcheuse. Il suscita sa haine, et trop tard il supprima dans une autre édition cette injuste attaque.

Bodin énumère le bienfait des études historiques ; il y voit l'exemple fécond des grandes actions, la condamnation et le découragement des crimes, le champ de la philosophie et des sciences morales, qui sans le fait ne seraient que des abstractions.

Le chapitre I^{er} présente les grandes divisions ou genres de l'histoire, au nombre de trois : *Humanum*, *Naturale*, *Divinum*. Le premier embrasse le genre humain, le second la nature, le troisième la divinité.

Cet ordre a sa raison, d'après Bodin, dans le développement de l'homme, qui est saisi d'abord par le spectacle de la famille et de la société, qui admire plus tard les faits et les phénomènes naturels et, par la contemplation de la nature entière, s'élève à l'idée de leur auteur : *Cujus boni qui sunt in hac vita participes, beati appellantur et quoniam ejus fruendi causa in hanc lucem venimus, ingratisissimi nisi bonum illud divinitus nobis oblatum amplectamur, miseri si ab eo deserimus, ejus autem dispiscendi magnum est ab historia triplici adjumentum, maxime vero a divina, quæ hominem per se ipsam beare potest, sine usu rerum agendarum, sine occultarum causarum cognitione : quæ tamen si accesserint, magnum, opinor, ad hominis felicitatem allatura sunt incrementum.*

« Heureux ceux qui, appelés à jouir de ces biens, » savent les connaître; ingrats, trois fois ingrats si » nous ne bénissons la main de Dieu, qui nous les » offre. Les trois partitions de l'histoire nous y élè- » vent, mais c'est surtout la religion qui y conduit ; » à elle seule appartient de rendre l'homme heureux » sans le labeur des recherches et sans la connais- » sance des causes occultes. Si cependant ces études » se joignent à la foi religieuse, elles ajouteront à la » félicité de l'homme. »

Voilà l'alliance de la religion et de la philosophie placée à la première page du livre, pour s'y développer incessamment, et en former l'atmosphère, l'idéal du droit, le type divin, auquel l'auteur, dans sa marche à travers les siècles et les empires, ramène, avec une imperturbable attention, tous les faits et tous les systèmes, pour les juger, les bénir ou les frapper d'anathème.

Ne sommes-nous pas à l'aurore de l'Esprit des lois ?

Le plan de Montesquieu ne se révèle-t-il pas en grande partie sous la plume du publiciste de 1566 ? Il voit les mœurs des nations dans les lois, qui recèlent aussi les fondements des états. Il faut les interroger et les comparer, et en extraire, tout à la fois, l'histoire universelle et le droit public, ce qui n'a été fait qu'avec beaucoup de négligence, et par quelques rares écrivains sans système arrêté.

L'esprit méthodique de Bodin, son aspiration constante à trouver les causes et l'enchaînement des faits et à constituer une science fixe l'entraînent dans une quatrième division de l'histoire qui termine son premier chapitre, l'histoire mathématique qui, dégagée de la matière mobile et périssable, formerait une partie immuable tout près de la partition divine. Ce dernier aspect, reflet des rêves sur l'influence des nombres et des élucubrations mathématiques de sa date, sont un écart de la haute raison de Bodin. Il n'y a point d'histoire mathématique et immuable. Bodin eût dû s'arrêter à sa troisième division, à l'immuable histoire divine, où il a su rattacher, avec une foi forte et inébranlable, toutes les vicissitudes de l'humanité et de la nature.

Dans son second chapitre, *De ordine historiarum*, l'auteur compare la lecture historique à l'ordonnance d'un grand festin dont les mets, s'ils étaient mêlés et pris sans ordre, seraient mauvais ou nuisibles, et qui au contraire symétriquement offerts, ont un mérite exquis de saveur et de bienfaisance. Puis il évoque l'analyse : *Ut igitur plena sit et facilis historiarum scientia, principio adhibeatur præstans illa docendarum artium, magistra quæ dicitur analysis.*

La synthèse ne viendra qu'après, lorsque tous les matériaux auront été connus et triés.

Guidé par l'analyse, il veut composer un tableau commun de tous les temps, qui présentera les origines du monde, les évolutions des grands états et des religions qui ont jeté le plus d'éclat, leurs commencements et la fin de celles qui ont péri, les grandes dates marquées par les ères de Moïse, des Olympiades, de Jésus-Christ et de l'hégire et leur rapport.

De ce point culminant, il jette les yeux sur les fastes historiques; il préfère les historiens qui ont écrit l'histoire philosophiquement à ceux qui ont récité les faits, sans les juger, Thucydide et Xénophon à Hérodote : il aime les moralistes, Plutarque et Polybe. Il rélègue au dernier plan les historiens qui n'ont écrit qu'une date, une guerre; ce sont des peintres qui, suivant lui, n'auraient fait qu'un trait dans une figure; il nomme Polybe, F. Maximus, Silenus, Timée, Antigone, qui ont laissé des commentaires et des lambeaux de l'histoire romaine.

Il recommande la lecture de ceux qui ont, avant tout, écrit l'histoire universelle : Fuccius et Melancthon lui paraissent y avoir excellé. Si dans ce dernier, dit-il, au point de vue religieux on trouve quelque chose d'odieux (*odiosa*), il faut le passer, et si quelque auteur a mieux traité que lui l'histoire universelle, il faut le préférer. Cette remarque se concilie mal avec la prétendue apostasie de Bodin.

Des généralités on passera aux spécialités, dans l'ordre où la chronologie les range : comme les Chaldéens, les Assyriens, les Phéniciens, les Egyptiens qui offrent les nationalités et la civilisation d'où dé-

coulent celles des autres peuples. On les étudiera dans Berosius, Métasthènes, Hérodote, mais surtout dans les Hébreux dont l'histoire sert de point de départ à toutes les autres, et sur les limites desquels se trouvent tant de peuples célèbres. Viendront ensuite les Mèdes, les Persans, les Indiens, les Scythes; puis les Grecs qui ont couvert de leurs colonies l'Asie et l'Europe, les Celtes et les Romains, et enfin toutes les nations par eux subjuguées ou combattues et qui, elles-mêmes, formées par leur discipline et leur contact, reflueront sur leurs vainqueurs avec des mœurs et des coutumes qui, mélangées à la civilisation romaine et illuminées par le christianisme, offriront un monde nouveau, demi barbare, demi policé, d'où la grande civilisation occidentale a surgi.

Il faut lire, dans la solennité de la langue latine, avec quelle désinvolture ce publiciste passe en revue toutes ces nations. Comme Bossuet, il les pousse devant soi, interrogeant leurs annales pour leur demander le secret de leurs évolutions, de leur commencement et de leurs fins et en faire sortir ces deux grandes vérités : la variation incessante dans la nature créée, sous la main et la sagesse toute puissante de Dieu, seul immuable et vers laquelle l'âme humaine impérissable gravite éternellement.

Bodin veut que la géographie vienne former les cadres où se meuvent les grandes masses humaines et dans lesquels l'attention les saisira plus facilement.

Le chapitre IV, *De historicorum delectu*, est remarquable par l'esprit de critique et la perspicacité de l'auteur : il donne d'abord la raison qui poussa les Scythes, les Barbares, à détruire les annales de l'his-

toire et les œuvres de l'esprit; c'est, dit-il, qu'ils y trouvaient l'attestation de leurs défaites et de leur asservissement; c'est surtout le mépris que les auteurs, par orgueil national, faisaient de tous ces peuples d'abord vaincus. Il en prend texte pour reprocher aux Grecs l'exagération de leurs exploits, et il met en relief la règle d'Aristote que, dans la lecture de l'histoire, il ne faut être ni trop crédule, ni incrédule. Le choix des auteurs est chose fort délicate, surtout en présence de l'attrait du lecteur pour tel ou tel genre. Il en fait trois classes : en première ligne il place ceux qui heureusement doués de la nature, et formés par l'étude, ont mis la main à l'œuvre et exécuté eux-mêmes les choses dont ils parlent, en second lieu ceux qui, dénués du secours des lettres, ont été hommes d'action et de sens; enfin les hommes d'études et de réflexion qui ont étudié les hommes et l'histoire dans le labeur et le silence du cabinet. C'est à cette classe qu'appartient Bodin, et il la loue dans Denys d'Halicarnasse qui, étranger aux charges publiques, a mieux traité des Romains que Fabius, Salluste et Caton.

Il serait trop long, et superflu d'ailleurs, de suivre l'examen et la critique que Bodin fait subir à tous les auteurs, dont il feuillette les livres avec cette sûreté de tact que la nature et l'étude lui avaient donnée. En avançant dans son œuvre, il s'y complait, son érudition coule à pleins bords et souvent elle vous inonde.

Le chapitre V, *De recto historiarum judicio*, est le foyer où Bodin installe largement sa théorie des climats, comme Montesquieu l'a fait deux cents ans plus tard. Mais Bodin en abordant ce système ou plutôt ce phénomène naturel, sent le besoin de poser le

centre immuable autour duquel il le fait graviter. *Sed in primis illud statuo : nullam esse locorum aut cælestium siderum tantam vim, quæ necessitatem sit allatura (quod ne cogitare quidem fas est) ab iis homines sic affici ut naturæ legem, nisi ope divina, aut diuturna disciplina superare non possint.*

Ainsi Bodin place l'action de Dieu sur l'homme au-dessus de sa théorie. La nécessité lui paraît un blasphème, il s'en absout à l'avance, et il maintient la révélation : il trouve son observation des climats chez le Scythe Anacharsis et dans Platon, au livre V de *Legibus*. Puis il la confirme par une perlustration magnifique à travers les nations du globe. Il met au pilori du monde moral les vices des peuples qui, en cédant aux instincts pervers de leur pays, ont abusé des dons de la Providence, violé les lois divines et morales ; mais il tient compte des influences de l'insolation. Il n'entre pas dans le cadre de mon travail de présenter les nombreuses et savantes applications du système dont Bodin donne le tableau. Personne, après l'avoir suivi attentivement, ne pourra se refuser à l'opinion arrêtée que, sans en avoir jamais parlé, Montesquieu s'y est placé ; mais en s'élevant de deux siècles, et en faisant la saisissante synthèse de cette analyse trop vaste et trop diffuse, le président Montesquieu a jugé ce que le publiciste Bodin a exposé et discuté avant lui.

Au chapitre VI, *De statu rerum publicarum*, Bodin a tracé à l'avance le plan, la division et presque indiqué les détails des cinq livres de la République, publiée en 1576. Il recherche l'origine des gouvernements, leurs diverses natures, leurs constitutions,

leurs progrès et leurs doctrines. La monarchie lui paraît préférable à toutes les formes de gouvernement. Le roi, dit-il, est fait à l'image du père de famille. Il en a l'autorité et les affections : au dessus de cette autorité est celle de Dieu, aux attributs duquel il emprunte la grandeur, la justice et la force, mais il comprend qu'il ne peut, sans blesser cette puissance universelle, se laisser aller aux vices et à la tyrannie. Dans ce sentiment providentiel est la garantie du bonheur des peuples. Aussi, Bodin place-t-il avec prédilection sa monarchie dans le milieu chrétien. Il cherche le mode de transmission du pouvoir royal, la succession du trône, et, si, en consultant l'histoire et surtout celle de la France, il trouve que le principe de pouvoir souverain est dans la volonté de la nation, il reconnaît en même temps que l'hérédité est le fait naturel sur lequel repose la tranquillité des empires, dès qu'ils ont échappé aux révolutions et qu'ils sont constitués. La succession mâle offre le plus de garantie. Ici Bodin s'étonne qu'il puisse y avoir un pays où les femmes règnent : il passe en revue les États où ce fait s'est produit, et il en montre les inconvénients.

Malheureusement la Grande-Bretagne n'échappa point à ses critiques : *Postremò Britanni qui antea semper abhorruerunt γυναικοντοτεια Mariam ejusque sororem regnare permiserunt, in quo sanè violantur non modo divinæ leges, quæ fæminas imperio virorum disertè subjecerunt.... sed etiam omnium gentium quæ numquam fæminas regnare permiserunt.* (P. 259 — Ed. 1593.)

Ceci était écrit et Bodin ne put l'effacer quand il arriva à la cour d'Elisabeth avec le duc d'Alençon.

Marie vit son mari, Philippe II, lui échapper le jour où, fuyant la fiction anglaise, il put saisir la couronne impériale de Charles V.

La fille d'Anne de Boleyn ne s'exposa pas à pareil abandon. Son trône ne fut point accompagné ni son lit partagé par un époux; et comme elle entendait le grec et le latin, nous verrons quel genre de protestation Elisabeth sut employer contre celui qui osait méconnaître et contester ses droits.

Bodin continuant le parallèle des gouvernements, énumère les désavantages de l'état aristocratique où l'unité est rompue par la participation des grands à la direction des affaires; il prend Platon corps à corps et, avec une verve qui naît de ses convictions profondes, il demande s'il peut y avoir plusieurs dieux dans l'univers, plusieurs chefs dans la même famille, plusieurs têtes sur le même corps, plusieurs pilotes au même gouvernail, plusieurs rois parmi les abeilles. Le publiciste de 1566, au milieu de la France agitée par les passions politiques et religieuses qui ébranlaient le trône, ne pouvait se laisser séduire par l'exemple des Républiques antiques. Il les juge avec Thucydide. Elles ont brillé par de grandes actions; mais la vertu y est toujours méconnue ou immolée à l'envie et à l'ambition des méchants. Leur existence est incertaine et de courte durée. Elles mènent à l'épouvantable chaos qu'on désigne sous le nom d'Ochlocratie. Bodin en vit le specimen dans la Ligue, et la fin, dans le triomphe d'Henri IV.

Mais notre publiciste, qui cherche toujours ses types dans la nature, veut que, dans la grande unité gouvernementale, se trouvent la variété des moyens, la di-

vision des pouvoirs et la répartition des charges, des honneurs et des avantages sociaux, suivant les mérites et les capacités. Il condamne le principe Platonicien, qui fait abstraction de ces vérités morales et mène au gouffre du communisme.

Dans la suite de ce chapitre VI, Bodin trace, à grands traits, les révolutions et les décadences des peuples dont il a étudié, dans le chapitre précédent, la puissance et les progrès. Il fait preuve de son aptitude à résumer et de l'étendue de son coup-d'œil, quand il veut le fixer sur les généralités.

Jusqu'ici l'investigation de Bodin et son édifice historique, si je puis parler ainsi, s'est tenu dans la sphère des études de ce genre, sauf l'ampleur et la méthode qui lui appartiennent en propre; il va s'élever maintenant à la philosophie de l'histoire, à cette question traitée plus tard par le philosophe de Genève, avec une habileté et une éloquence si séduisante que ses paradoxes jouirent un instant de l'éclat de la vérité : c'est l'opinion que le genre humain dégénère, opinion que l'esprit malade de J.-J. Rousseau emprunte aux rêveries du poète, dans les métamorphoses d'Ovide. Ce n'était pas Rousseau qu'il avait à combattre, alors, mais de graves auteurs : Martin, Mélancthon Sleidan, etc., etc., et plus que cela, à expliquer la prophétie de Daniel et l'Apocalypse. L'autorité de ses adversaires lui paraît énorme et le texte sacré si redoutable, qu'il passerait outre en disant : *non liquet*, si ce texte était resté dans les livres saints et s'il ne le rencontrait jeté au milieu de la discussion. Après ces réserves, il nie résolument l'âge d'or des quatre Monarchies. C'est plutôt l'âge de fer. Le Déluge en est le

prodrôme. C'était le juste châtement des crimes de la terre. Après Noé, Camese et Saturne (Cham et Nemrod), suivant Bodin, auraient présidé à la courte période de l'âge d'or clos par Belus et Jupiter. Calon ne lui donne qu'une durée de 250 ans. Cham, fils indigne, outrageant la pudeur de son père ; Nemrod, qui signifie rebelle, le grand chasseur ou déprédateur ; Belus qui précipita du ciel son vieux père ; Jupiter, le parricide et le frère incestueux, en guerre continuelle avec ses frères, qui veulent escalader le ciel pour l'en chasser et dont les projets échouent sous la foudre, ou viennent se perdre dans la confusion de la tour de Babylone. Ainsi, qu'on interroge la fable ou qu'on lise Moïse, voilà l'âge d'or. Cicéron voit, dans ces traditions reculées, la lutte de l'homme contre la nature.

Si des dieux on descend aux héros, à Hercule et à ses compagnons, Thésée et Pyrihoüs, leurs exploits n'attestent pas la félicité de leur date. Melancthon les regarde comme d'illustres pirates. Enfin la Grèce barbare ne paraît pas non plus à Thucydide, l'âge fortuné du monde, ravagé alors par les brigands et les guerres, sans loi et sans civilisation assez fortes pour le protéger.

Puis Bodin s'écrie : « *Quòd si res humanæ in deteriùs prolaberentur jampridèm in extremo vitiorum et improbitatis gradu constitissemus, sed cum flagitiosi homines nec ulterius progredi nec eodem loco stare diutius possent, sensim regredi necesse habuerunt, vel cogente pudore qui hominibus inest à naturá, vel etiam quod verius est, impellente Dei bonitate.* »

« Si les choses humaines allaient ainsi sur la pente » du mal, depuis longtemps nous serions tombés au

» fond de l'abîme. Mais comme les hommes pervers
 » trouvent des bornes qui les arrêtent, ils sont forcés
 » de rétrograder et de s'amender, à la voix de leur
 » conscience ou, ce qui est plus certain encore, par
 » l'effet de la bonté providentielle de Dieu. »

Bodin adressait cette admirable page philosophique à son siècle et réfutait, de deux siècles d'avance, les paradoxes de J.-Jacques Rousseau, en même temps qu'il fournissait à Grotius plus d'un texte et à Vico le frontispice de la science nouvelle dont le mérite a été de chercher la loi des *retours* à travers lesquels l'humanité, aux prises avec les principes et les fléaux du mal, tombe, pour se relever, comme ce géant qui trouvait de nouvelles forces quand il touchait la terre. Chaque jour le bien augmente ses triomphes et assure ses conquêtes. C'est lui qui conserve l'univers, comme le champ de bataille conquis sur le sol de la patrie. Toutefois je n'admets pas la division des âges de Vico, commençant par l'âge de l'idolâtrie. La tradition biblique, où le Créateur s'est révélé à l'homme en l'appelant à la vie, s'y oppose avec toute la force de l'autorité historique, d'accord avec le sentiment inné. L'ère patriarcale s'installe, en dépit de tout, à la première page de l'histoire de l'homme avec le reflet lointain de l'innocence et du paradis perdu.

Vico a eu bien des visions, mais elles ne sont pas celles du Prophète. La loi des retours n'a pas son origine à l'idolâtrie, mais à la création et à la première révélation, c'est-à-dire à Dieu lui-même, au sein duquel tout fait et fera retour. Les phases par lesquelles l'humanité passe incessamment sont variées à l'infini. La société d'aujourd'hui ne ressemble en rien aux

sociétés anciennes. L'Évangile contient le présent et l'avenir.

Le philosophe chrétien, inspiré quelquefois comme Bossuet, s'écrie : Que me vantez-vous les républiques d'Athènes et de Sparte, les lois de Lycurgue et de Minos, Rome et ses conquêtes ! Partout je trouve la ruine et l'esclavage, l'abus de la puissance de l'homme sur l'homme, les victimes humaines, échappées aux champs de bataille, immolées dans les funérailles de leurs vainqueurs ; les gladiateurs déchirant les membres que Dieu leur a donnés, aux applaudissements du peuple qui n'a de véritable Dieu que ses passions.

Puis, saluant, dans la religion du Christ, le retour des vertus et de la liberté humaine, il demande où la gloire militaire a-t-elle été plus vraie et plus grande chez Alexandre, conquérant les peuples efféminés de l'Asie, ou Charlemagne, le dompteur des Barbares qui accouraient, comme les flots de la mer, pour submerger l'Occident ? Qui comparera la piété des Césars aux vertus presque divines de S^t Louis, à son dévouement à la patrie, à son amour pour ses sujets, à sa justice envers tous ?

Enfin, sur ce terrain conquis et préparé par le Christianisme, Bodin célèbre le plus grand retour de l'humanité et de la civilisation et le triomphe de son idée, la perfectibilité de la société.

Le IX^e chapitre traite des moyens de vérifier l'origine des divers peuples. Il met en suspicion légitime l'orgueil des nations et de leurs fondateurs. Les plus anciens peuples ne veulent rien moins que tirer leur origine du ciel pour se préférer à ceux que leur simplicité rattache à la terre. Il dénonce la sacrilège vanité de

César, homme par sa mère et demi-dieu par son père, d'Aristote qui se donne Esculape et Apollon pour ancêtres ; Aristide lui-même n'a-t-il pas failli à la vertu, en donnant aux Athéniens Cibelle pour mère ? Ces funestes exemples ont entraîné les historiens. Il évoque, pour dissiper ces fantômes, l'autorité de Moïse et la grande fraternité humaine, dans l'unité de la famille d'Adam.

Pour connaître les origines il indique trois moyens :

1° Le degré de confiance qu'on doit avoir dans l'écrivain ;

2° La langue de chaque peuple ;

3° La situation et la description de leur pays ;

Mais toujours avec la défiance des historiens qui parlent de leur patrie.

La publication de ce livre, si remarquable par la hauteur des vues, la sûreté de la méthode, la vaste érudition et surtout par les données philosophiques et politiques, fit une profonde impression. Comme toutes les grandes réputations qui commencent, celle de Bodin souleva l'envie et la haine, si ardentes à cette époque. Cujas, qui se crut désigné par les passages de la méthode que nous avons rappelés, et qui naturellement d'ailleurs dut voir un adversaire dans ce novateur, attaquant les bases de son enseignement, Cujas poussa le rugissement du lion blessé. Les raisons ne lui suffirent plus, il acéra l'épigramme et l'injure. Des heures entières sa chaire en retentit : *Andius sine bono*, piloyable anagramme du nom de son ennemi, « tu ne sais pas » ce qu'est l'action de la loi ; à ce seul nom, qui ne te » condamnerait à retourner à l'école d'où, avant d'être

» tre dégrossi, tu t'es rué au barreau où je crains bien
 » que tu ne te produises comme dans les écrits ? C'est
 » cette raison qui m'a porté, en parlant de toi, par
 » hasard, ainsi que de tes semblables, à vous appeler
 » vautours, *vultures togati* : non que j'aie voulu, comme
 » tu cherches faussement à l'insinuer, attaquer l'ordre
 » entier des avocats. Ton impudence est bien autre
 » que la mienne, lorsque tu affirmes que j'ai dicté
 » cela à mes auditeurs. Tu ne sais donc pas que ma pa-
 » role, improvisée toujours, ne dicte rien à ceux qui
 » l'écoutent ? »

Telle était l'orgueilleuse et rude réponse de Cujas. Elle était méritée par cette allusion ou plutôt par cette impardonnable apostrophe de Bodin, dans sa préface de la Méthode : « Ceux qui pensent que dans les » pratiques du barreau ils ont acquis la science du » droit ressemblent à ceux qui se sont exercés dans les » gymnases et n'ont jamais vu l'ennemi en face, ni » supporté les fatigues de la guerre. Ils ne peuvent pas » plus soutenir l'aspect du combat que celui qui jette » tant d'éclat dans les écoles de Bourges, borgne voyant clair au milieu des aveugles ; quand il paraît au » barreau, à la première question il demeure muet. »

Cujas avait quitté la chaire du Midi pour celle de Bourges, où il finit sa carrière dont l'éclat put le consoler des ingratitude de Toulouse, sa patrie, et des chagrins de famille de toutes sortes qui obsédèrent sa vieillesse. Je reviendrai sur ses rapports avec Bodin et même avec notre ville d'Angers, où il fit un traité pour y enseigner le droit.

Bodin, en même temps qu'il écrivait son *Methodus*,

composait ses traités *De Imperio et jurisdictione et legis actionibus*, *De decretis et judiciis*, œuvres imparfaites, condamnées par lui et mises au feu avant sa mort.

En 1568, deux ans après l'édition première de la Méthode, un phénomène économique qui de nos jours excite et passionne aussi les esprits, le renchérissement de toutes choses, fixait l'attention du public et sollicitait une solution, même auprès du gouvernement de Charles IX, qui avait chargé, en 1566, M. de Malestroit, son conseiller en la Chambre des comptes, de lui présenter un mémoire sur cette question et, comme l'on disait alors, *sur le fait des monnoies*.

Le conseiller du roi publia son avis sous le titre de *Paradoxes* ce qui, dans son sens, signifiait bien entendu, non de faux raisonnements, mais des opinions non établies et à faire admettre. Il pose les propositions suivantes :

« 1^o Que l'on se plainct, à tort, en France, de l'en-
» chérissement de toutes choses, attendu que rien n'y
» est enchéri depuis trois cents ans.

» 2^o Qu'il y a beaucoup à perdre sur un escu, ou
» autre monnoye d'or et d'argent, encore qu'on la
» mette pour mesme prix qu'on la reçoit. »

Le maître des comptes entre en matière, sur le premier paradoxe : il part du principe absolu que les types des monnaies d'or et d'argent sont la mesure du prix des choses, et que ces types restent invariables, tandis que les hôtels des monnaies en varient la représentation dans les monnaies d'alliage et de cuivre, qui en deviennent les multiples, et même dans les formes d'or et d'argent, où l'unité première a été constituée, de sorte qu'à deux ou trois siècles de distance

du point de départ, l'écu représenté d'abord par une livre ou vingt sous le sera par cinquante sous, sans que cependant il ait perdu de sa valeur. Ceci méritait bien le nom de paradoxe; mais laissons parler M. de Malestroit.

« L'on ne peut dire qu'une chose soit maintenant
 » plus chère qu'elle n'estoit il y a trois cents ans, si-
 » non que pour l'achepter il faille maintenant bailler
 » plus d'or et d'argent que l'on n'en bailloit alors. Or
 » est-il que pour l'achat de toutes choses, l'on ne
 » baille point maintenant plus d'or ny d'argent que
 » l'on n'en bailloit alors.

» Doncques, 'puis ledict temps rien n'est enchery
 » en France.

» Les maximes sont claires.

» La mineure se prouve en ceste manière :

» Du temps du roy Philippe de Valoys, qui com-
 » mença à régner en l'an 1328, l'escu d'or aux fleurs
 » de lis, sans nombre aussi bon, voire meilleur en
 » pois et aloy que les escuz soleil de maintenant, ne
 » valoit que vingt sols tournois. Et combien que lors
 » l'aulne de bon velours ne valust que quatre livres,
 » pour payer ces quatre livres falloit bailler quatre
 » escuz, ou monnoye d'argent à l'équipollent. Ladite
 » aulne de velours, encores qu'elle couste maintenant
 » dix livres, qui sont six livres davantage, néanmoins
 » pour payer ces dix livres, ne faut que ladicte somme
 » de quatre escuz, à raison de cinquante sols pièce,
 » comme ils font par ordonnance, ou monnoye d'ar-
 » gent à la valeur. Doncques ladicte aulne de velours
 » n'est point maintenant plus chère qu'elle estoit alors.

» Il y a pareille raison pour toutes autres marchan-

» dises de garde, que les marchands appellent la-
» lines....

» Et viendrons au roi Jehan, successeur dudict
» Philippe, qui commença à régner en l'an 1350, et
» fit forger les premiers francs à pied et à cheval d'or
» fin, lesquels ne valoient lors que vingt sols tour-
» nois, et maintenant se mestent pour soixante sols,
» qui est le triple. Si en ce temps-là le muy de vin
» moyennement bon valoit quatre livres, pour payer
» ces quatre livres, falloit bailler quatre desdicts francs
» d'or, ou monnoye d'argent à l'advenant. Si main-
» tenant nous acheptons ledict muy de vin douze
» livres, qui est le prix que nous avons supposé pour
» une année commune : pour payer lesdictes douze
» livres, ne faut que pareil nombre de quatre francs
» d'or à ladicte raison de soixante sols tournois pièce,
» ou monnoye d'argent à la valeur. Par quoi ne se
» peult dire, que puis le dict temps y ait sur le dict vin
» aucun enchérissement. Le semblable est des grains
» et autres telles marchandises.

» Nous avons complé par l'or, comptons mainte-
» nant par l'argent, et le prenons de plus loing,
» comme du temps du roy saint Loys, qui com-
» mença à régner en l'an 1227, et fist forger les pre-
» miers sols, valant douze deniers tournois pièce pour
» lors appelez gros tournois. Ces gros tournois ou
» douzains estoyent tous d'argent fin, et n'y en avoit
» que soixante quatre au marc.

» Des douzains de maintenant, mesmement des
» deniers forgez par le roy Henry II, d'aloy à trois
» deniers et demy fin, de quatre vingt treize pièces
» et demi au marc d'œuvre, y en a au marc d'ar-

» gent fin : trois cent vingt, qui est le quintuple de
 » ce qu'il y en avoit du temps dudit saint Loys.

» Partant de l'un desdicts sols , l'on en a fait cinq,
 » et par conséquent les vingt sols de maintenant n'en
 » valent que quatre de ce temps-là ; les vingt cinq
 » livres, cinq livres ; les cent , vingt. Et ainsi de plus
 » petite somme.

» Doncques si pour le jourd'huy nous acheptons
 » l'aulne de velours dix livres, qui ne se vendoit du
 » temps dudict saint Loys que quarante sols, nous
 » n'en baillons point plus d'argent qu'il s'en bailloit
 » alors.

» L'aulne de drap, qui se vend maintenant cent sols,
 » ne revient qu'à vingt sols du temps passé. Le muy
 » de vin n'est point maintenant plus cher à douze li-
 » vres dix sols, qu'il estoit lors à cinquante sols.....»

Bodin, éclairé par l'histoire et son génie, avait embrassé d'un coup d'œil cette grande question économique. Après avoir redressé les dates et les faits avec son impitoyable érudition et s'être incliné devant la dignité et l'expérience du conseiller du roi auquel il répond, il attaque la mineure du syllogisme posé sur le premier paradoxe.

« Voilà sa conclusion , qui est nécessaire , si on luy
 » donne la mineure, et pour la preuve d'icelle, l'aulne
 » de velours, dit-il, au temps du roy Philippe de Valoys
 » ne coustoit que quatre escus, aussi bons, voire meil-
 » leurs en poids et en valeur que nos escus soleil , et
 » chacun escu ne valoit que vingt sols monnoye
 » d'argent : maintenant que l'escu vaut cinquante sols,
 » il faut dix livres pour aulne, qui ne valent non plus
 » que les quatre escus. Doncque ladite aulne de velours

» n'est point maintenant plus chère qu'elle estoit alors.
 » Il passe plus outre à toutes marchandises latines,
 » voire jusques à nos vins et bleds, mais toutefois, il
 » n'a point de garans. Je lui accorde l'exemple du ve-
 » lours ; mais ce n'est pas la raison de tirer en consé-
 » quence de toutes choses le prix du velours, qui
 » estoit alors la plus chère marchandise du Levant, vu
 » qu'il n'y avoit presque autres villes, que Damas en Sy-
 » rie et Bourse en Natolie, que les anciens appelloient^t
 » Prusia, où l'on fait les velours et damas. Peu à peu
 » la Grèce et l'Italie en ont eu l'usage ; et il n'y a pas
 » cent ans que le moulins à soie, que nous avons pris
 » des Génois, estoient inconnus en France. Mainte-
 » nant que Tours, Lyon, Avignon, Toulouse et au-
 » tres villes de ce royaume sont pleines de telles mar-
 » chandises, si bien que tout le monde en porte, ce
 » qu'on ne faisoit lors, toutefois en si grande quantité,
 » l'aune de meilleur velours ne devoit pas couster
 » plus d'un escu à la raison qu'il faisoit lors, comme
 » je le monstrei tantost. Mais il suffit pour ceste
 » heure avoir montré qu'il ne faut pas mettre le ve-
 » lours pour l'exemple des autres marchandises la-
 » tines, et beaucoup moins de choses. Quant aux vins
 » et bleds, il est tout certain qu'ils coustent plus cher
 » au triple qu'ils ne faisoient il y a cent ans. Ce que
 » je puis dire avoir vu au cadastre de Toulouse, où le
 » setier de bled, qui fait à peu près la moitié du nos-
 » tre, ne valoit que cinq sols ; maintenant il couste
 » soixante sols au prix le plus commun, ce qui est
 » quatre fois plus cher qu'il ne faisoit lors...

» Mais pour mieux vérifier ce que je dis, laissons
 » les fruits, et venons au prix des terres, qui ne peu-

» vent croistre ny diminuer, ni estre altérées de leur
 » bonté naturelle, pourvu qu'on ne les moque point,
 » comme l'on dit, mais qu'on les cultive comme on a
 » fait depuis que Cérés, dame de Sicile, en montra
 » l'usage. Car il n'est pas vraisemblable que la terre
 » pour vieillir perde sa vigueur, comme plusieurs
 » pensent. Et qu'ainsi soit, depuis que Dieu posa la
 » France entre l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre et l'Al-
 » lemagne, il pourvut aussi qu'elle fust la mère nour-
 » rice portant au sein le cornet d'abondance, qui ne
 » fut oncques et ne sera jamais vuide, ce que les
 » peuples d'Asie et d'Afrique ont bien connu et con-
 » fessé, comme on peut voir par tous leurs écrits.....

» Et néantmoins nous voyons que depuis cinquante
 » ans, le prix de la terre a cru, non pas au double,
 » mais au triple : tellement que l'arpent de la meil-
 » leure terre labourable au plat pays, qui ne coustoit
 » anciennement que dix ou douze escus, la vigne
 » trente, aujourd'hui se vend le double, voir le triple
 » d'escus pesans au dixième moins qu'ils pesoient il y
 » a trois cents ans, ce que monsieur de Malestroit
 » m'accordera, s'il veut prendre la peine de feuilleter
 » tant soit peu nos registres. »

Cette réfutation faite et le premier paradoxe étant
 mis à l'écart, Bodin va marcher résolument et avec
 clarté à la découverte des causes véritables de l'enché-
 rissement de toutes choses :

« Je trouve que la cherté que nous voyons vient
 » pour trois causes. La principale et presque seule
 » (que personne jusques icy n'a touchée) est l'abon-
 » dance d'or et d'argent, qui est aujourd'hui en ce
 » royaume, plus grande qu'elle n'a esté il y a quatre

» cents ans. Je ne passe point plus oultre, aussi l'ex-
 » trait des registres de la cour et de la chambre que
 » j'ai, ne passe point quatre cents ans. Le surplus, il
 » le faut cueillir de vieilles histoires avec peu d'assu-
 » rance. La seconde occasion de cherté vient en partie
 » des monopoles. La troisième est la disette qui est
 » causée tant par la traiste que par le dégast. La der-
 » nière est le plaisir des roys et grands seigneurs, qui
 » hausse le prix des choses qu'ils aiment. Je touche-
 » ray brièvement tous ces points. La principale cause
 » qui enchérit toutes choses, en quelque lieu que ce
 » soit, est l'abondance de ce qui donne estimation et
 » prix aux choses. Plutarque et Pline tesmoignent,
 » qu'après la conquête du royaume de Macédoine sur
 » le roy Persée, le capitaine Paul-Ernile apporta tant
 » d'or et d'argent à Rome, que le peuple fut affranchi
 » de payer tailles, et le prix des terres en la Romagne
 » haussa des deux tiers en un moment. Ce n'estoit
 » donc pas la disette des terres qui ne peuvent ny di-
 » minuer ny croistre, ny le monopole, qui ne peut
 » avoir lieu en tel cas ; mais c'étoit l'abondance d'or et
 » d'argent qui cause le mépris d'iceluy, et la cherté
 » des choses prisées, comme il advint à la venue de la
 » royne de Candace, que l'Ecriture sainte appelle
 » royne de Saba, en la ville de Jérusalem, où elle ap-
 » porta tant de pierres précieuses qu'on les fouloit aux
 » pieds. Et quand l'Espagnol se fit seigneur des terres
 » neuves, les coignées et couteaux estoient plus cher
 » vendus que les perles et pierres précieuses, car il
 » n'y avoit couteaux que de bois et de pierre et force
 » perles. C'est donc l'abondance qui cause le mépris.
 » En quoi l'empereur Tibère s'abusoit bien fort, fai-

» sant trancher la tête à celui qui avoit rendu le verre
 » mol et malléable, de peur, comme dit Pline, que si
 » la chose estoit éventée, l'or ne perdist son crédit,
 » car l'abondance de verre, qui se fait quasi de toutes
 » pierres, et de plusieurs herbes, eust toujours causé
 » le mépris. Ainsi il advient de toutes choses.

» Il faut donc monstrier qu'il n'y avoit pas tant d'or
 » et d'argent en ce royaume il y a trois cents ans
 » qu'il y a maintenant, ce que l'on connaît à vue
 » d'œil. Car s'il y a de l'argent par pays, il ne peut
 » estre si bien caché que les princes ne le trouvent en
 » leur nécessité. Or est-il que le roy Jean ne peut
 » onques trouver 60,000 francs à crédit (prenons que
 » soient escus) en son extrême nécessité, et, depuis
 » la journée de Poitiers qu'il fut prisonnier huit ans
 » des Anglois, ny ses enfants, ny ses amis, ny son
 » peuple, ny lui-même, qui vint en personne, ne
 » peut trouver sa rançon, et fut contraint s'en re-
 » tourner en Angleterre, attendant qu'on lui feroit
 » argent. Sainct Louys fut en mesme point estant
 » prisonnier en Egypte. S'il n'est pas vraysemblable
 » que le peuple françois, lequel naturellement aime
 » son roy, et lors plus que jamais, et mesme un tel
 » roy, qui n'eut onques, et peut-être encores moins
 » aura cy-après son pareil, eust voulu souffrir de le
 » voir esclave des Mahométans, qu'ils avoient lors en
 » extrême horreur. Toutesfois, Saladin fut contraint
 » pour en tirer quelque chose, laisser aller le roy pour
 » faire sa rançon, prenant pour gage l'hostie qu'il
 » portoit avec lui, et sans la dévotion qu'avoit le bon
 » roy, elle fust demeurée pour les gages. Aussi lisons
 » nous en nos vieilles histoires, qu'à faute d'argent

» on fit monnoye de cuyr avec un clou d'argent. Je
 » m'en rapporte à ce qui en est. Or si nous venons à
 » nostre âge, nous trouverons qu'en six mois le roy
 » a trouvé en Paris, sans aller plus loin, plus de trois
 » millions quatre cent mil livres hors les deniers des
 » offices, qui furent aussy trouvés en Paris, et les
 » deniers des âydes et du domaine qui montent beau-
 » coup plus. Vray est que la nécessité forçoit nostre
 » prince pour nous rendre la lumière de la paix. Pre-
 » nons l'âge de Charles VII^{me} qui mit le premier la
 » solde sur le peuple, et souffrit beaucoup de mul-
 » tieries de ses sujets, combien qu'il eust donné la
 » chasse aux Anglois, et acquis autant en dix ans
 » que ses pères avoient perdu en deux cents : néant-
 » moins il ne peut trouver qu'un million et sept cent
 » mil francs pour toutes charges, comme escript
 » Philippe de Commines. Son fils Louys XI^e, ayant
 » réuni les duchés de Bourgogne, d'Anjou, et le comté
 » de Provence à la couronne, prit trois millions plus
 » que son père, de quoy le peuple se sentoit si foulé,
 » que, à la venue de Charles VII^e son fils, il fut or-
 » donné à la requête et instance des Estats, que la
 » moitié des charges seroient retranchées. Que mon-
 » sieur de Malestroit feuillette les registres de la
 » chambre ; il sera d'accord avec moy, qu'on a trouvé
 » plus d'or et d'argent en France pour la nécessité du
 » roy et de la république, depuis l'an cinq cents
 » quinze jusques à l'an soixante huit, qu'on n'avoit
 » pu trouver auparavant, en deux cents ans. »

Ainsi Bodin pose cette règle, aujourd'hui fixe en
 matière d'économie financière, c'est que l'argent,
 comme toutes les marchandises, est aussi soumis a

l'influence de l'offre et de la demande ; faits historiques et raisonnements, il met tout en évidence à ce point de vue général. La terre elle-même n'échappe pas à cet aperçu ; car l'affluence de l'argent fait augmenter le prix des héritages fonciers. A ça près de l'élégance du langage que compense toutefois son énergique originalité, il semble vraiment lire dans les pages de Bodin une de ces dissertations que nous offrent nos revues, sous la plume de M. Michel Chevalier. Notre publiciste pose ensuite cette question : Mais, dira quelqu'un, d'où est venu tant d'or et d'argent, depuis ce temps ? Et il entre largement dans les constatations économiques dont Colbert a fait les éléments des fécondes ordonnances de Louis XIV sur le commerce extérieur et intérieur, et que développe Savary, dans son traité du négoce.

« Je trouve , dit-il , que le marchand et l'artisan qui
 » font venir l'or et l'argent, cessoient alors ; car le
 » François ayant un pays des plus fertiles du monde ,
 » s'adonnoit à labourer la terre et à nourrir le bétail....
 » Le trafique du Levant n'avoit point de cours , pour
 » la crainte des barbares qui tiennent la coste de l'Affri-
 » que et des Alarbes que nos pères appeloient Sarrasins..
 » et quant à la trafique du Ponant (Levant), elle étoit
 » du tout incognue devant que l'Espagnol eut fait
 » voiles en la mer des Indes. Joint aussi que l'Anglois
 » qui tenoit les ports de Guyenne et Normandie nous
 » avoit clos les avenues d'Espagne et des Iles. D'au-
 » tre part les querelles de la maison d'Anjou et d'Ara-
 » gon nous coupoient les ports d'Italie , mais depuis
 » six vingt ans, nous avons donné la chasse aux An-
 » glois , et le Portugalois cinglant en haute mer , avec

» la boussole, s'est fait maistre du golfe de Perse et en
 » partie de la mer Rouge et par ce moyen a rempli ses
 » vaisseaux de la richesse des Indes et de l'Arabie plan-
 » tureuse; en ce même temps le Castillan, ayant mis
 » sous sa puissance les terres neuves pleines d'or
 » et d'argent, en a rempli l'Espagne et montré la
 » route à nos pilotes, pour faire le tour de l'Afrique,
 » avec un merveilleux profit. »

Puis il montre l'Espagnol, forcé de prendre en France les blés, toiles, draps, pastel, papier, livres, menuiseries et tous les ouvrages de main et d'y verser ses trésors en échange; l'Angleterre nous donnant son argent, ses minières et ses métaux pour nos vins, safrans, pruneaux, et surtout le sel qui ne peut se produire qu'entre le 47^{eme} et 42^{eme} degré.

Le commerce lui apparaît comme la première cause qui multiplie l'or et l'argent en France, au moyen des ventes et des échanges. La seconde est la multiplication des hommes depuis la cessation des guerres des maisons d'Orléans et de Bourgogne, jusqu'aux troubles de la Religion, et comme conséquence le défrichement des forêts et des landes, l'augmentation des métiers et de l'industrie à tel point que la France peut envoyer à l'Espagne riche et paresseuse des colonies d'ouvriers de tous états.

Il vante les établissements de la France dans le Levant, sous la protection de l'alliance de François I^{er} avec les *Othomans* et à l'aide des relations des Juifs, chassés d'Espagne par Ferdinand, et réfugiés dans le bas-Languedoc. A ce propos, je ne vois pas que Bodin ait fait aucune allusion à ses liens maternels avec ces Juifs que M. Baudrillard lui donne pour ancêtres. Après

le commerce, l'industrie et la population, une dernière cause de l'augmentation de la richesse mobilière en France est le crédit commercial, naissant avec la Banque de Lyon, qui attire les capitaux du propriétaire et de l'étranger, en même temps que la ville de Paris, en émettant ses rentes constituées, ouvre l'ère du crédit public. Bodin fait des vœux pour que le taux de l'intérêt soit modéré et rende les capitaux accessibles au pauvre ouvrier.

Enfin, fidèle à son principe, il fait remarquer que tout est plus cher en Espagne qu'en France parce que l'or et l'argent sont en plus grande abondance au-delà des Pyrénées.

Bodin signale en passant les monopoles des marchands dont les confréries fixaient alors le prix des marchandises; puis l'excès des exportations, surtout celle des blés que l'Espagne attire. La France, dit-il, sans cette exportation, produit du blé au-delà de ses besoins. Le Midi en regorge. Cette observation est digne de remarque. Aujourd'hui la France est obligée d'importer plus de céréales qu'elle n'en exporte et cela presque tous les ans, malgré les progrès de l'agriculture. Il en faut chercher les causes dans l'augmentation de la population et dans la variété des cultures.

Les caprices des princes et des grands paraissent à notre publiciste une cause d'augmentation dans le prix des objets de luxe, vers lesquels le peuple se porte bientôt, par esprit d'imitation, si actif en France, où l'on a vu, dit-il, les descendants des Gaulois sacrifier leur longue chevelure le jour où François I^{er} fit couper la sienne, pour se guérir d'une blessure à la tête; tout le peuple fut tondu. Il cite les assauts de luxe, en

pierreries et diamants entre les princes, puis le peuple, dit-il, fut inondé des faux brillants que lui apporta l'Italie. Enfin il blâme la manie des tableaux, s'exerçant sur les chefs-d'œuvre, à des prix fabuleux, puis tombant sur des œuvres médiocres.

Bodin va toucher la dernière cause du renchérissement, c'est le dégât ou abus des choses. Son esprit d'ordre et d'économie s'indigne du luxe de son époque. C'est une contradiction, car la mode et ses prodigalités naissent de l'abondance, et, jusqu'à un certain point contribuent à en répartir les bienfaits entre toutes les classes. Mais laissons-le parler avec sa verve et son accent pénétré :

« La soie devoit estre à grand marché, vu qu'on en
 » fait tant en ce royaume outre celle d'Italie. La cherté
 » vient du dégât, car on ne se contente pas d'en accou-
 » trer les bélistres et laquais, mais aussi on la découpe
 » de telle sorte, qu'elle ne peut durer ny servir qu'à
 » un maistre, ce que les Turcs, comme j'ai entendu,
 » nous reprochent à bon droit, nous appelant enragez
 » et forcenez de gaster, comme en dépit de Dieu, les
 » biens qu'il nous donne. Ils en ont sans comparaison
 » plus que nous, mais sus la vie qu'on osast en décou-
 » per. Autant nous en prend-il pour la draperie, et
 » principalement pour les chausses, ou l'on emploie le
 » triple de ce qu'il en faut, avec tant de balafres et ne
 » déchiquetures, que les pauvres gens ne s'en peuvent
 » servir après que monsieur en est dégouté. Il y a bien
 » plus : c'est qu'on use trois paires pour une, et
 » pour donner grâce aux chausses, il faut une aulne
 » d'étoffe de plus qu'auparavant à faire un casaquin.
 » On a fait de beaux édits, mais ils ne servent de rien,

» car, puisqu'on porte à la cour ce qui est défendu, on
 » en portera partout, tellement que les sergents sont
 » intimidés par les uns, et corrompus par les autres.
 » Joint aussi qu'en matière d'habits, on estimera tou-
 » jours sot et lourdeau celuy qui ne s'accoustre pas à
 » la mode qui court : laquelle mode nous est venue
 » d'Espagne, tout ainsi que la vertugade, que nous
 » avons empruntée des Mauresques, avec tel avantage
 » que les portes sont trop étroites pour y passer, qui
 » est bien loin de l'ancienne modestie de nos pères,
 » qui portoient des accoutrements, comme dit César,
 » unis et pressés sur le corps, rapportant la propor-
 » tion des membres; les Allemands, au contraire, les
 » portoient larges, ce qui apporte un dégât incroyable.
 » Du dégât vient la disette; de la disette vient en par-
 » tie la cherté d'accoutrement, outre la façon qui passe
 » bien souvent le prix des étoffes, pour les enrichir
 » de broderies, pour filures, passements, franges,
 » tortils, cannelil, recamures, chenesles, bords, pi-
 » quures, arrière-points, et autres pratiques qu'on in-
 » vente de jour à autre. Et de telles baveres on vient
 » aux meubles de la maison, aux lits de draps d'or ou
 » broderies exquisés, aux buffets d'or et d'argent, et
 » afin que tout s'entresuive, il faut bastir ou se loger
 » magnifiquement, et que les meubles soient sortables
 » à la maison, et la manière de vivre convenable
 » aux vêtements, tellement qu'il faut garnir la table
 » de plusieurs mets, car le François, pour la nature
 » de sa région, qui est plus froide que l'Espagne
 » et l'Italie, ne peut vivre de cure-dents, comme l'I-
 » talien. De là vient la superfluité excessive en toutes
 » sortes de viandes, et la friandise inconnue à nos pères,

» qui a tellement vaincu ce royaume, qu'il n'y a pas
 » les valets de boutique, qui ne veulent disner à la
 » table du More à un escu, les maistres à deux escus
 » pour tête. Toutefois ce ne sont pas encore les plus
 » grands excès, vu qu'il se trouva, en revoyant le
 » procès des financiers, que l'un d'entre eux envoyoit
 » de Paris jusques en Flandre douze botles de chemi-
 » ses blanchir à un teston pour pièce; et jamais ne
 » donnait moins d'un teston pour les espingles. Ce fut
 » l'une des raisons qui meut Du Prat, chancelier, de
 » se faire ennemy juré de tels larronneaux qui gastent la
 » simplicité du peuple et enchérissent toutes choses
 » de propos délibéré; et le pis que j'y vois, c'est aux
 » despens du prince et du peuple. »

Bodin cite les faillites et cessions qui sont la suite de ces excès du luxe, et ne voit pas d'autre moyen d'en arrêter le cours que de remettre en vigueur les lois hébreuses, grecques et égyptiennes qui adjugeaient le débiteur insolvable à son créancier. Cette boutade, mille ans après l'abolition de l'esclavage, est du plus haut comique. Lancé, à fond de train, sur cette voie, il dénonce au tribunal des économistes le tragédien OEsope qui, pour entrer en appétit, se faisait servir un plat estimé quinze mille écus, et composé de rossignols, d'elourneaux, merles et tous oiseaux ayant su parler et chanter, *mais faides et malplaisants au goust*; Appicus, ce maître-queux, qui s'empoisonna de peur de mourir de faim, parce qu'ayant mangé 1,500,000 écus, il ne lui en restait plus que 250,000 pour vivre; Cicéron, lui-même, qui se fit donner pour honoraires d'un plaidoyer une maison valant 150,000 écus.

Mais, dit Bodin, ces braveries ne durent pas toujours

et les Parthes, les Goths, les Hérules, les Hongres fourragèrent tout l'empire en moins de 300 ans. Ainsi arrive-t-il à toute République qui se laisse corrompre par le luxe.

Bodin entame ensuite un chapitre technique, pour démontrer que M. de Malestroit se trompe sur le titre des monnaies forgées en France depuis 300 ans. L'erreur vient, dit-il, de ce que ce financier prend pour point de départ une fabrication normale, à une date donnée; mais les diverses fontes de monnaies, tantôt diminuant, tantôt restituant la valeur première, tantôt l'exagérant jusqu'au sixième, ne laissent pas de cours invariable. L'affinage est fait plus ou moins exactement et il s'opère, dans l'action des agents, une perte assez considérable d'or et d'argent fin dont M. de Malestroit ne tient pas compte. Enfin si l'on veut remonter dans le passé et comparer les valeurs des diverses dates avec celles de 1563, on trouvera qu'en 1322, le titre du sou était si faible que le marc d'argent valait 80 livres tournois. Un des sous de 1566 en vaut cinq de 1422, ce qui est tout le contraire de ce qu'affirme M. de Malestroit. Il cite encore la date de l'occupation de Paris par les Anglais, où l'écu fut mis à 60 sous, le mouton à 40, les nobles à 7 livres, qui est le prix de la valeur de 1558. « Vray est, ajoute-t-il, que » Charles VII, en 1422, fit forger nouvelle monnoye à » 12 deniers, tellement que le marc d'argent fut de » 80 remis à 8 l. 15 sous tournois. Mais en 1453, on » forgea des sous à 5 deniers d'aloy qui est rabattu de » la forte monnoye beaucoup plus de moitié. » C'est donc, conclut Bodin, un paralogisme de prendre une année que la monnaie a été la plus forte pour estimer

les choses et laisser les années qu'elle a été la plus faible. Il prouve ensuite, par une foule d'exemples, sa proposition que tout a réellement enchéri depuis 300 ans.

Il faut y remédier, dit-il : d'abord tout doit être plus cher en 1566 qu'antérieurement, puisqu'il y a plus d'or et d'argent à offrir au vendeur.

Quant au monopole et abus, opposez de bonnes lois bien exécutées, en commençant par les courtisans, sur lesquels le peuple se modèle.

Quant à la traite et l'exportation, Bodin touche la grande question du libre échange. Nous avons besoin des autres peuples comme ils ont besoin de nous. Envoyons-leur nos produits et recevons les leurs. Outre les bénéfices pécuniaires, nous recueillerons ceux de l'amitié et les alliances qui forment les garanties de la paix. Notre publiciste met la confraternité des nations au-dessus de tout et veut que celles qui ont portent à celles qui n'ont pas, même gratuitement. A ce prix, un empire acquiert l'influence de la grandeur et du patronage. Il faut donner même à ses ennemis. Dieu, dit-il, ne nous donne-t-il pas à nous, qui lui faisons la guerre? N'est-ce pas lui qui, en donnant aux uns ce que n'ont pas les autres, a voulu établir les liens de l'humanité, sur la base du besoin réciproque?

Bodin veut qu'on obvie à la cherté du blé par les greniers d'abondance et il cite l'exemple de Joseph et de Trajan qui garantirent l'Egypte de la disette par leur prévoyance.

Il voudrait, suivant les temps, une taxe à la sortie sur les blés, vins et sels, d'où résulterait un impôt payé par l'étranger.

Enfin il veut que l'usage du poisson soit remis en cré-

dit parmi les riches, qui, à la date de cette discussion, paraissent en avoir dédaigné la consommation, sans doute parce qu'il était trop commun : l'abondance fait la vilité.

Bodin fait le procès aux médecins qui croient se donner du relief en tyrannisant les appétits des hommes et s'avisent de dire que le poisson était malsain. Il appelle à son aide Sylvius et Galien affirmant qu'il n'y a meilleure nourriture que le poisson, exempt de toutes les maladies qui affectent les autres animaux depuis le porc ladre, jusqu'au chapon qui meurt d'apoplexie.

Il appelle encore à son aide l'exemple des grands. Mangez du poisson, leur dit-il; le peuple vous imitera et il aura de plus l'avantage de payer la viande moins cher. Voilà le seul moyen de mettre le poisson en crédit : « Je n'userai d'au re exemple plus ancien, pour » vérifier mon dire, que celui d'Adrien, Flamand de » nation, qui de pauvre escolier nourri de merluz, fut » créé pape, par le moyen de son disciple Charles V^e, » empereur. Et parce qu'il aimoit fort, et lonoit sans » propos le merluz salé, cela fit que ses courtisans et » beguins consistoraux en mangeoient contre leur con- » science, pour gratifier la sainteté. Soudain tout le » peuple y courut à l'envi, comme écrit Paul Jove » au livre des poissons, si bien qu'il n'y avoit rien de » plus cher à Rome que le merluz salé, car les fins » courtisans contrefont toujours les princes, et mesme » ès choses les plus ridicules, comme il advint à Fer- » rand, roy de Naples, qui avoit naturellement le col » tort; ses courtisans, pour lui complaire, tournoient » le col comme lui. »

Bodin revient à l'examen de l'altération de monnaies. Il prend successivement les monnaies d'or, d'argent et de rosette et révèle les moyens par lesquels les faux monnayeurs les altèrent ; il donne un véritable traité monétaire.

Il ressort de ce travail de Bodin que l'altération des monnaies est une cause de ruine pour le roi et pour le peuple : qu'il en résulte des révolutions et des malheurs publics ; que, toutefois, là n'est pas la cause principale du renchérissement des marchandises et des denrées ; qu'elle procède bien plus de l'abondance croissante de l'or et de l'argent ; que ces métaux, indépendamment de leur type légal, ont aussi une valeur vénale, variable selon les temps ; de sorte que l'offre et la demande en règlent aussi le prix, à ce double point de vue. Il faut subir cette loi naturelle, tout en dirigeant ses effets et en prévenant ses abus. La valeur légale devra être maintenue pendant la période où le prix de l'argent et de l'or se conservera, c'est à dire tant que l'exubérance de ces matières n'en abaissera pas le prix. C'est du reste à ce point de vue que s'est placé le législateur français de l'an XI. En édictant le rapport de la valeur de l'or et de l'argent et les types monétaires, il a indiqué, dans le lointain de 50 ans, la dégénérescence de ces types et de ces rapports, qui sont en effet aujourd'hui l'objet de l'attention et de l'étude des économistes. Les modules, réduits à de petites dimensions bien frappés et moulés déjoueront l'habileté des faux monnayeurs. Bodin insiste fort sur ce point.

Ces bases fixées dans un Etat, l'économiste ni la nation ne doivent pas se préoccuper de l'augmentation naturelle du prix des choses, si ce n'est en évitant

les abus de l'exportation des denrées et des produits , dont l'échange bien dirigé , doit être abandonné au commerce et augmentera la richesse du pays, en consolidant au dehors des alliances.

Le luxe est le mal dont périclitent les peuples riches. Il faut en diminuer les progrès par les mœurs et de bonnes lois.

Telle est l'analyse de ce traité sur les monnaies et leurs rapports avec le prix des choses. Bodin ne s'est pas borné, comme M. de Malestroit, à la surface trompeuse de la question du moment, il l'a pénétrée jusqu'au fond. Il joint le passé au présent et envisage l'avenir. Pour lui ce n'est pas dans l'altération des monnaies, quelque abus qui en ait été fait par les prédécesseurs de Charles IX, que se trouve la première cause du renchérissement des choses, mais dans la révolution que le commerce et l'industrie, à l'aide de la paix, ont opérée dans la population et dans la richesse de la nation. Voyez avec quelle pénétration et quelle large précision il présente le mouvement de son siècle : la découverte du nouveau monde, la féconde direction de la boussole, l'Orient ouvert à son pays par l'alliance de François I^{er} et, dans ce nouvel horizon, les enfants de la France, si attentifs et si habiles à entendre et à saisir les appels de la Providence, s'élançant sur les mers (où, à un siècle de là, ils seront les maîtres), s'appropriant le tissage des soieries et du velours et portant chez leurs voisins les arts mécaniques.

L'or et l'argent étaient alors importés en France dans une mesure jusqu'alors inouïe ; comme il est arrivé, depuis les extractions de l'or en Russie, en Australie et en Californie.

Les économistes du **xvi^e** siècle n'étaient pas nombreux. Bodin est le seul qui, dans ce double phénomène de l'affluence de l'or et de l'argent et de l'augmentation des prix, ait saisi les rapports de cause à effet. Comme ceux du **xix^e** siècle, il cote l'offre et la demande. Il veut des étalons invariables. Il veut que la loi les règle et en conserve fidèlement le type. Il condamne ce système déprédateur par lequel les divers règnes ont substitué l'effigie du prince à la réalité de l'aloi et décuplé, à volonté, la valeur des monnaies, à la ruine des individus et des gouvernements eux-mêmes. Il veut que des lois sévères luttent contre les tendances de la spéculation à faire sortir du royaume l'or et l'argent sous la forme de la monnaie ou du métal.

Sauf la grande observation des détails, l'avantage de l'expérience des temps et l'habileté du langage, M. Michel Chevalier et les économistes modernes en disent-ils davantage ? Cependant Bodin ne fut pas frappé de la nécessité aperçue par eux, de n'admettre qu'un seul étalon monétaire, l'argent, et de lui subordonner l'or, restant marchandise avec sa valeur mobile, et le privilège d'un type monétaire variable, d'après une échelle légale, dont les écarts toutefois sont difficiles à régler. Problème à résoudre ! Bodin ne voit en effet que dans la loi, comme Aristote l'a dit, deux mille ans avant tous, le moyen d'établir les signes représentatifs des valeurs, à l'aide des métaux dont le prix estimé, est le moins sujet à varier. Leur fixité toutefois ne peut être qu'une fiction légale. L'étalon unique en est le dernier terme. Pour l'atteindre, et il le faut au plus tôt, il en coûtera actuellement (à qui ? à l'Etat

sans doute). D'abord la dépréciation de la valeur de l'or, puis les frais de la refonte et de la fabrication nouvelle, sacrifices moins grands aujourd'hui que lorsque des importations nouvelles auront augmenté la dépréciation de l'or.

Restera encore un problème à résoudre, c'est celui de la mesure du capital monétaire qui servira d'assiette au crédit de l'État et de l'industrie ardente, si souvent au dépourvu, le jour de la liquidation. D'après les faits et les conjonctures d'avenir, le métal d'or, importé en dix ans excédera de moitié les besoins des arts et de la monnaie. Que fera-t-on de cet excédant ? Sera-t-il *Dieu, table ou cuvette* ou monnaie ?

Bodin a encore un autre rapport avec les économistes du XVIII^e et XIX^e siècles. Les uns, venus les premiers après lui et nés sous l'influence de ce mirage merveilleux qui représentait partout l'homme sortant des mains de la nature, ou l'homme pastoral heureux de son troupeau, ont fondé leurs théories uniquement sur le produit du sol et exagéré le principe à ce point, que le travail et l'industrie d'une nation leur paraissent n'ajouter rien à son capital. Consumés par ceux qui les produisent, les fruits du travail des arts et de l'industrie ne comptent pas dans l'actif social.

Heureusement cette chimère s'est dissipée devant le flambeau de l'Écossais Adam Smith, dans son éternel ouvrage, *La Richesse des nations*. Le travail et sa division féconde, sont intronisés par ce grand homme à côté de l'agriculture. Il démontre que le travail, divisé par l'industrie, crée des valeurs nouvelles qui ajoutent à la somme du capital de la nation

où ces puissants agents se développent, en même temps qu'ils offrent à la population croissante des moyens d'existence et d'occupation. C'est ainsi que l'épingle indispensable et achetée un douzième de centime, fait vivre dix-huit ouvriers nécessaires pour la fabriquer ; double résultat économique, dû à la division du travail.

Bodin, lui aussi, voit la richesse de la nation française dans son agriculture, dans son commerce et dans son industrie. Il veut, avant Smith, la liberté des mers et du commerce. Il va presque jusqu'à l'axiome de ce publiciste : *Laissez passer, laissez faire*. Je crois qu'il va même plus sagement, car il estime que si les peuples trouvent la richesse et la fraternité dans cette doctrine, cependant comme toute chose humaine, elle a besoin d'être réglementée. La Providence a toujours délégué à l'homme quelque part de ses attributs dans l'accomplissement de ses œuvres, c'est surtout la direction et la surveillance.

DEUXIÈME ÉTUDE.

Le tableau de mœurs, au milieu duquel s'encadre la dissertation de Bodin sur les monnaies et les causes du renchérissement de toutes choses, est en lui-même du plus haut intérêt ; j'y trouve la transition naturelle qui, de la sphère philosophique, où nous l'avons envisagé jusqu'ici va nous mener à la vie politique et active qui, dès 1568, s'est ouverte pour notre publiciste. Ce n'est plus ni la naïveté ni la rudesse du moyen âge ; ce n'est pas non plus une civilisation faite, dans

laquelle il va se mouvoir, avec la science et la sagesse des temps antiques et le projet arrêté de ses systèmes moraux et politiques. C'est la France, en travail de transformation, parce que ses mœurs sont ruinées par les éléments nouveaux qui s'y développent. D'une part la richesse et la paix sollicitent l'homme aux jouissances du luxe et surexcitent les instincts de liberté, de la pensée et des sens. Les lois somptuaires sont devenues inertes pour s'opposer à l'esprit d'égalité qui porte chacun à égaler celui qui est riche, grand et somptueux. Le laquais est l'émule du maître et veut dîner à la *Tête du Maure* où son seigneur vient de faire un festin de prince. Le commis des finances jette ses gages en toilettes, dont il cherche les apprêts hors des frontières trop étroites de son pays. Tout le monde rivalise de coquetterie et de parure, et à l'aspect des riches étoffes d'or et de soie, et des ambitieux étalages de la mode, Bodin aussi s'écrie : *O Fabricius, qu'eût pensé votre grande âme!* Mais alors loin de désespérer il cherche les solutions des problèmes sociaux. Il blâme les abus et veut sauver les institutions fondamentales de son pays. Il s'efforce de faire sortir le bien du mal.

L'Occident était alors gouverné par trois reines. La Providence à départi à la femme les soins et les joies de la famille. Dans cette sphère se déploient et grandissent ses vertus et ses charmes, le dévouement et l'amour que rien ne peut égaler. Mais la Providence aussi lui a refusé la constitution physique et les forces morales nécessaires pour la direction des hommes et des affaires publiques. Si elle excelle à diriger et à dompter les caractères et les sentiments

dans le sanctuaire de la famille et à y régner par le cœur, elle faillit dans les luttes du dehors. Elle n'a ni les gloires ni les générosités du champ de bataille où la Providence a voulu que se décidât le sort des nations, quand la raison n'a pu les régler. Si la femme est jetée dans les épreuves des passions politiques ou religieuses, elle en cherchera instinctivement la solution dans la ruse et sera entraînée jusqu'à la perfidie et au crime lorsqu'elle ne pourra réussir autrement. Elle ne peut vaincre avec l'épée.

Catherine de Médicis en France, Elisabeth en Angleterre, Marie Stuart en Ecosse devaient présider à la transformation du xvi^e siècle, sans pouvoir le protéger ni en conjurer les périls par de grandes alliances.

Catherine, suspecte à la nation à laquelle elle devait donner des rois, avait passé les monts avec la morale relâchée, les beaux arts de l'Italie et les pages funestes écrites et mises en pratique par Machiavel. Elle n'avait point ce cœur français d'où avait coulé dans celui de saint Louis, la piété sincère et l'amour de la patrie. Elle ne transmit à un fils superstitieux et cruel que les défiances, les haines religieuses et la préoccupation de sauver son trône *per fas et nefas*. N'ayant pas assez de foi ni d'obéissance aveugle pour céder à la voix de Rome qui répétait à tous les échos religieux l'extermination des protestants, sur les champs de bataille ou sous le glaive des lois, jusqu'au dernier, sans trêve ni paix possible ; manquant de confiance dans la vertu antique de Michel de L'Hôpital qui garantissait au roi de France la conservation de son trône, sous la protection des édits de pacification et des chapitres dogmatiques du concile de Trente ;

n'ayant point assez de courage et de force pour renverser les Guise, qui voulaient saisir la couronne de France sous les ruines de la dynastie et le sang des protestants, Catherine et son fils ne virent leur salut que dans le massacre de leurs sujets, médité par la mère, accepté et précipité par le fils, la nuit du 24 août.

Elisabeth d'Angleterre, succédant à Marie Tudor, eut le mérite d'éteindre les bûchers d'Henry VIII rallumés par la fille de Catherine d'Arragon contre les catholiques, et l'avantage de trouver, malgré la condamnation d'adultère prononcée contre sa mère et le désaveu de sa propre filiation, une aristocratie qui oublia tous ces faits, à la condition que la jeune et spirituelle reine marchât résolument à sa tête avec l'intelligence de l'élément qui la portait. Sacrifiant la forme religieuse de la vieille Angleterre aux aspirations d'indépendance complète de ses seigneurs, elle bannit peu à peu de son palais les rites de la religion catholique, et, lorsque la veuve de François II de France vint, avec toutes les grâces que la nature et l'éducation peuvent donner à une femme, s'asseoir à côté du roi d'Écosse, Elisabeth en fut troublée comme d'une atteinte portée à son règne de beauté et de séduction ; elle affecta d'y voir une menace à son trône. Marie Stuart, fidèle jusqu'au martyre à sa religion, femme avec toutes les grâces et les faiblesses de son sexe, deux fois veuve sur le trône en neuf années, crut trouver dans Darnley, son cousin, un époux suivant son cœur ; mais il ne possédait que les avantages physiques ; l'esprit cultivé de Marie se complut dans les assiduités de son secrétaire Rizzio, immolé en sa présence, par un mari qui

se crut outragé, et qui bientôt lui-même tomba sous les coups d'un rival, assez audacieux et assez heureux pour obtenir une main égarée dans ces trois veuves. L'épouse de Bothwell, profanée sous tant de deuils, n'offrit plus à ses sujets qu'une reine à laquelle on pouvait dicter la loi. Devenus protestants avec fureur, les Ecossais demandèrent à la fille des Stuarts l'abjuration ou l'exil. Marie opta pour l'exil et se commit à la générosité de sa cousine d'Angleterre, qui ensevelit sa rivale dans une prison de dix-huit ans, puis dans un tombeau creusé par une main fratricide et clos sous la hache du bourreau. Le spectre sanglant d'Essex vengea son propre meurtre et le supplice de la reine d'Ecosse dans une étreinte mortelle sur le cœur d'Elisabeth, qui mourut, en léguant au fils de sa rivale le trône d'Angleterre, consolidé par elle à l'aide de l'élément aristocratique que la mort du dernier des Stuarts, ni l'étrange et passager protectorat de Cromwell ne purent dissoudre.

Voilà le monde du *xvi^e* siècle, dans ses couches inférieures comme dans ses hautes régions ; voilà la civilisation des deux peuples les plus avancés du globe, dans cet Occident où le christianisme va triompher de la barbarie, mais où il lutte encore contre la superstition, les perfidies, les haines et les grossières passions, en même temps qu'il doit compter avec la liberté humaine, pour l'attacher à l'unité catholique, par les seuls liens solides, de l'autorité et de la raison, de la foi et de la philosophie.

La solution de la grave difficulté que présentait la pacification des deux religions dans l'Etat était difficile. Le chancelier de l'Hopital l'avait proposée aux

députés des Parlements en 1562. « L'objet de vos délibérations, leur avait-il dit, doit rouler sur ce point unique. Est-il avantageux au royaume, dans les circonstances présentes, de permettre ou de défendre les assemblées des Calvinistes? Pour décider il n'est pas nécessaire de délibérer sur le fond de la religion. Supposant même celle des Calvinistes mauvaise, recherchez si c'est une raison de proscrire ceux qui en font profession; si l'on peut être bon sujet du Roi, sans être catholique, et si enfin il est impossible que des hommes qui n'ont pas la même croyance vivent en paix les uns avec les autres. N'allez donc pas vous fatiguer à chercher laquelle des deux religions est la meilleure. Nous sommes ici non pour établir la foi, mais pour régler l'Etat (1). »

Ainsi se formulait nettement, à cette date, le grand principe de la tolérance religieuse, qui a pris place dans nos constitutions et nos lois; mais qui alors dut susciter des haines ardentes contre son auteur.

Bodin se voua à la défense de ce principe. Nous allons bientôt le voir, aux États de Blois, le soutenir avec science et courage. C'est sans doute vers la date de sa réponse aux paradoxes de M. de Malestroit, 1568, qu'il quitta le barreau de Paris, pour se donner à la composition de ses livres. Il paraît d'ailleurs que son genre de talent convenait peu aux débats oraux du Palais. Sainte-Marthe et Loisel, dans le dialogue sur les avocats, le présentent comme bien inférieur à ses contemporains Bautru, Pierre Ayrault et Pasquier. Sainte-Marthe s'en

(1) De Thou, liv. xxix, liv. II. — Pasquier, liv. IV, let. 13. — Davila, liv. II.

étonne d'autant plus qu'il fait remarquer que, dans la conversation, sur quelque sujet qu'on portât son attention, Bodin était toujours disert et abondant : *Quò magis mirandum est hominem eâ facultate præditum inter nobiles curiæ Parisiensis locum obtinere non potuisse.*

Nous voyons au liv. I^{er} chap. X de la République, p. 235, édition Ursell, 601, que dès 1571, il était maître des requêtes et conseiller du duc d'Alençon. C'est aussi à cette date qu'il faut placer la faveur dont il jouit à la cour, jusqu'à la session des États de Blois en 1576.

Je suis porté à croire que c'est en 1570 que Bodin quitta définitivement la profession d'avocat. Il est certain qu'alors il fut procureur du roi d'une commission pour la réformation générale des eaux et forêts de Normandie. « Il avait, dit Ménage, dans ses Remarques sur la vie de Pierre Ayrault, persuadé au roi Charles IX que le droit de tiers et dauger était un droit général sur tous les bois de Normandie et se chargea des soins de cette recherche, en qualité de procureur de la réformation. Il n'y eut presque pas de familles dans la province qu'il n'attaquât. Il instruisit, comme il le dit lui-même dans ses écrits, jusqu'à quatre cents procès et il poussa l'affaire jusqu'au point qu'il ne manquait plus à l'exécution de son dessein que la déposition actuelle de tous ceux qui avaient des bois. Toute la Normandie fut émue de son entreprise. Le parlement s'assembla plusieurs fois sur ce sujet. Il nomma des députés et la noblesse suivit son exemple. Enfin le roi fut touché de leurs plaintes. Convaincu par les raisons qui lui furent représentées, et pour finir cette recherche, qui avait duré plusieurs années,

il fit un édit en l'année 1571, par lequel il ordonna l'aliénation des droits de tiers et dauger qui lui appartenaient sur les bois de Normandie. Par ce même édit, il reconnut que ces bois étaient en petit nombre et que le revenu qu'il en retirait n'était pas considérable. Bodin, qui ne pouvait se rendre, s'opposa à l'enregistrement. Mais le roi donna une déclaration par laquelle, sans avoir égard à son opposition et à ses protestations qu'il déclara nulles, il ordonna qu'il serait passé outre. »

Bayle, qui cite aussi ce passage dit qu'il lui a paru digne d'être rapporté, 1^o parce qu'il contient un fait curieux et peu connu, 2^o parce qu'il est propre à faire connaître le naturel de Bodin, son ardeur, son activité, sa vigilance et sa fermeté...

Bodin avait tant à cœur cet incident de sa vie que dans sa République, liv. III, chap. II, p. 381 et 1031, il dit : « Et me souviens que le roy Charles IX, ayant decerné » ses lettres patentes l'an 1570 pour la réformation » générale des eaux et forêts de Normandie, qui tiroit » après soi la connaissance du plus beau de son do- » maine, le président et conseiller du parlement fu- » rent interdits d'en connaître, et combien qu'ils » eussent remué ciel et terre, pour empêcher l'inter- » diction, si est-ce enfin qu'ils l'accordèrent, après que » je leur eusse présenté les jussions réitérées et que » je tenois en procès 22 conseillers et le premier pré- » sident à partie et tout le corps de la ville de Rouen, » pour les droits qu'ils prétendoient contre le roy. »

Un siècle plus tard l'ordonnance de 1669, art. 6 et 7, se fondant sur le droit débattu courageusement par Bodin, déclarait les droits de tiers et dauger inaliéna-

bles et imprescriptibles, comme faisant partie du domaine de l'État. La Normandie, malgré ses protestations, était obligée de se soumettre, si le roi mû par la crainte de ruiner bien des familles, mais violant le droit national, n'eût, comme Charles IX, rendu en 1673 un édit qui fit passer ce droit dans son domaine privé et le déclara éteint. Ces droits consistaient, pour le le dauger, au dixième sur le fond ou sur le prix et, pour le tiers, ainsi que le terme même l'indique, en le tiers du même fond. Bodin avait raison de dire qu'il s'agissait du plus beau domaine de Charles IX.

Il faut remarquer aussi, à la gloire du procureur du roi de la commission pour les forêts de Normandie, que cette revendication était commandée par l'intérêt de la France. Le trésor du roi était vidé par les folles dépenses et les dilapidations des courtisans qui se faisaient acheter au milieu des guerres et des intrigues. On sait avec quelle peine le chancelier avait pu restaurer les finances et quelle haine le clergé lui avait vouée, le jour où il demanda aux biens ecclésiastiques des deniers qu'on ne pouvait plus trouver ni chez le peuple, ruiné par les guerres, ni chez les gentilshommes, répondant que leurs épées les en affranchissaient.

Bodin s'était attaché au parti qu'on nomma parti de la paix et dont Michel de l'Hopital était le chef, parti peu nombreux au milieu de toutes les passions politiques déchaînées, mais puissant par ses idées d'économie politique, sa haute philosophie et surtout par son but, digne d'un héros chrétien, d'éviter la guerre civile. Le grand chancelier usa sa vie et sa faveur auprès de Catherine de Médicis et de son fils. Il résigna

les sceaux le jour où il acquit la certitude de ne pouvoir arrêter les funestes projets de la cour et la collision sanglante des partis. C'est ce qu'il prend soin de transmettre à l'histoire, dans son testament de mars 1573 : « Ainsi nous avons presque perdu le roi et le » royaume, toutes choses étant changées à la ruine » de la patrie... Hélas ! nous avons vu ce que je ne puis » presque dire sans gémissements et sans larmes, » que les soldats étrangers se jouent de nous, de nos » corps et de nos biens... Quant à moi, voyant que mon » labeur n'étoit pas agréable au roy, et à la reyne; que » le roy étoit tellement pressé qu'il n'avoit plus de » puissance, voire qu'il n'osoit dire ce qu'il en pensoit, » j'avisai qu'il ne seroit pas trop plus expédient de » céder volontairement à la nécessité de la république » et aux nouveaux gouvernements que débattre avec » eux, avec lesquels je ne pouvois plus demeurer. Je » fis place aux armes (1)... »

La Saint-Barthélemy, dans la nuit du 24 août 1572, le trouva calme et résigné comme on l'est à un événement prévu et qu'on n'a pu empêcher. Il était chez lui lorsque le massacre de Paris fut fait, dit Brantôme : « Voilà un très mauvais conseil, dit l'Hopital : je ne » sais qui l'a donné, mais j'ai belle peur que la France » n'en patisse; et ainsi que ses amis lui dirent qu'il se » gardast : *Rien, rien*, dit-il, *ce sera ce qu'il plaira à » Dieu quand ma dernière heure sera venue.*

» Le lendemain on vint lui dire qu'on voyoit force » chevaux sur le chemin, qui tiroient droit vers lui et » s'il ne vouloit pas qu'on leur tirast et qu'on fer-

(1) Discours 62^c.

» mast la porte. *Non, non*, dit-il, *mais si la petite porte n'estoit bastante pour les faire entrer, ouvrez la grande.*»

Pendant cette même nuit, Bodin échappait aussi au fer des assassins en fuyant de sa maison par une fenêtre ou, comme le dit M. Baudrillard, en cherchant un asile dans l'hôtel du président de Thou.

Il ne faut pas croire que la religion seule ait aiguisé les poignards pour cette affreuse boucherie. Plusieurs catholiques reconnus pour tels, dit Anquetil, périrent dans le tumulte. Les héritiers tuèrent leurs parents, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amants leurs rivaux, des plaideurs leurs parties. La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus incroyables des hommes faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme, dans sa digression déjà citée, en témoigne son horreur en disant que plusieurs de ses amis y gagnèrent jusqu'à 10,000 écus :

« Le conseiller du duc d'Alençon, l'homme du parti de la paix, l'écrivain alors vanté, échappa au massacre. Il en fut quitte pour la peur et l'horreur de trois journées de sang et de cadavres entassés au Louvre, dans les rues et sous les portes des hôtels des chefs du calvinisme. »

Après trois siècles d'événements qui ont dépassé les fastes de l'antiquité, tel est l'étonnement et l'horreur que la Saint-Barthélemy a laissé dans l'histoire que les générations qui se succèdent la voient encore comme un spectre mystérieux et sanglant auquel elles demandent d'où il vient, au nom de qui il a frappé et qui pourra l'absoudre devant Dieu et devant les hommes.

L'amorce de ce grand crime avait été mise au cœur de Catherine de Médicis par le sanguinaire duc d'Albe, pendant la conférence de Bayonne en 1565. Le jeune prince de Béarn avait surpris, dans leur entretien, ces funestes paroles : « Dix milles grenouilles ne valent pas la tête d'un saumon. »

Ces mots d'Alvarès restèrent comme une pensée permanente dans la mémoire de Catherine, seulement elle varia dans l'application.

Sans vouloir excuser une telle perversité, il faut du moins tenir compte des causes qui l'ont excitée et mise à l'œuvre. Il n'est pas de prince plus malheureux que ne le furent les derniers des Valois. Nés dans une cour où les mœurs corrompues de l'Italie étaient entrées avec les Médicis, ils n'y trouvèrent point cette sève naturelle, cette éducation nationale qui fit les rois de France. Autour d'eux les rivalités des grands feudataires : les Montmorency et les Châtillon ; et, plus loin du trône, les Guise exaltés par les succès militaires et la popularité, devinrent trois puissances qui menaçaient en même temps, ou alternativement, le principe même du pouvoir, obligé de les observer et de les combattre. Les Guise surtout, mettant à profit les troubles religieux, se placèrent à la tête du parti catholique, et faisant remonter leur généalogie à Charlemagne, sollicitèrent une restauration et la déchéance de la branche des Valois dont leurs adhérents signalaient la décrépitude providentielle. On vit même les princes du sang, suivant les espérances ou les revers de ces divers partis, s'y attacher et trahir le roi. Charles IX, Henri III et Catherine de Médicis, aux prises avec la duplicité, la ruse et les passions sauvages de cette date, eurent recours aux mêmes

agents. Autour de ce foyer d'intrigues et de conspirations permanentes, la politique extérieure agitait ses brandons et fomentait les troubles intérieurs. Philippe II surtout et le duc d'Albe continuant les projets ambitieux de Charles V, visaient à l'envahissement de ce royaume et furent sur le point d'en traiter avec les Seize, quand la providence leur opposa Henri IV et sauva la France.

Charles IX et Catherine ainsi qu'Henri III furent continuellement en lutte au milieu de tous ces éléments perfides et destructeurs. Catherine essaya de les combattre les uns par les autres. Tantôt elle médita le meurtre des Guise, tantôt celui des chefs calvinistes, enfin elle en était arrivée au point de vouloir les anéantir tous à la fois dans une commune exécution.

L'historien de Thou avait 18 ans à la date de la St-Barthélemy. Il connaissait parfaitement ce fait et la Ligue dont son père, le premier président du parlement de Paris, avait condamné l'origine, parce qu'il en avait compris de suite la portée : eh bien, lui, cet historien contemporain et consciencieux, n'hésite pas à croire que le crime de la St-Barthélemy n'eût été conçu à l'avance par Catherine et adopté par Charles IX, au moins quelques jours avant son exécution.

On peut en suivre le projet et la mise en scène dans son Histoire universelle depuis la page 396 jusqu'à la page 402, date de 1572. Le mariage du roi de Navarre parut à la reine l'occasion favorable de réunir tous ses ennemis pour les frapper. Le roi devint son principal instrument afin de faire opérer cette réunion. Coligny fut mandé à la cour ; à peine y était-il arrivé

que, dans le conseil, mais en arrière du roi, on décida qu'il serait assassiné. Les Guise fournirent l'assassin, Maurevel, élevé et caché dans leur maison. Il s'embusqua au cloître Saint-Germain, chez de Piles de Villemur, ancien précepteur des Guise, et tira sur l'amiral qui venait de quitter le roi au jeu de paume.

L'indignation et la colère du roi éclatèrent à cette nouvelle, mais Catherine révéla à son fils le secret de ce meurtre (1) et l'initia au drame plus sanglant qui se préparait et dont tout l'odieux devait être rejeté sur les Guise. Dans le conseil de la reine ce n'est pas seulement l'extermination des chefs protestants qui fut discutée, mais on voulait que des troupes fidèles réunies par le roi au Louvre, profitant de l'épuisement des combattants dans la journée projetée, tombassent sur tous indistinctement pour qu'il ne restât rien des Châtillon, des Montmorency et des Guise.

L'assassinat de Coligny ne put ouvrir les yeux aux victimes prédestinées de la Saint-Barthélemy, telles furent les démonstrations de blâme et de poursuites provoquées par la cour. Il n'est pas jusqu'aux précautions prises de grouper autour de l'amiral, dans le même quartier, tous les protestants et de les entourer de gardes françaises, qui n'aient tourné à leur déception et à leur perte.

Le 24 août trouva tout préparé. Le roi n'ignorait plus rien ; l'heure et le signal du crime étaient fixés. Pressé par sa mère, il le fit donner par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, à minuit, deux heures avant le son que devait faire entendre l'horloge du Palais.

(1) Anquetil, hist. de Fr. Didot, p. 318.

Le récit de l'historien de Thou est conforme à celui que la diplomatie transmet, au moment même, au dehors. La correspondance de la Mothe-Fénelon, les reproches amers d'Élisabeth, et les efforts que celui-ci fit pour la calmer et dissimuler l'odieux de cette catastrophe, confirment son récit. Un des faits qui émuèrent le plus la reine de la Grande-Bretagne fut le danger qu'avait couru le chancelier de l'Hôpital et sa fille. Le souvenir de cet homme d'État, dans sa retraite, se dressait de toute sa hauteur pour condamner un forfait qu'il avait longtemps conjuré et invoquer encore le principe de la tolérance et de la pacification.

En Italie les sentiments étaient bien différents. Là on applaudissait au coup d'État. On en vantait la perfidie, à l'égal d'une louable habileté. La Préface du stratagème prête à Charles IX, répondant aux reproches et aux sollicitations du cardinal Alexandrin, neveu du pape Grégoire XIII, à son audience de mai 1572, des paroles qui établiraient qu'à cette date le roi avait projeté le massacre des protestants.

« M. le cardinal, plut à Dieu que je pusse tout vous »
 » dire ! Vous connaîtrez bientôt, ainsi que le souverain »
 » Pontife, que rien n'est plus propre que le mariage de »
 » ma sœur, pour assurer la religion en France et »
 » exterminer ses ennemis. Oui, ajouta-t-il, en lui »
 » serrant affectueusement la main, croyez-en ma pa- »
 » role ; encore un peu de temps et le Saint-Père lui- »
 » même sera obligé de louer mes desseins, ma piété »
 » et mon ardeur pour la religion. »

Je crois, avec plusieurs historiens et Anquetil, entr'autres, d'après les observations judicieuses de de Thou, que ces paroles sont gratuitement attribuées

au roi, qui n'avait pas alors adopté les suggestions qui, plus tard, l'entraînèrent à cette extrémité.

Quant à la cour de Rome, si elle conseilla toujours la guerre et l'extermination des protestants (lettre de Pie V, lib. IV, ep. 2; Capefigue t. II, p. 489); si elle envoya contre eux des bataillons, en les considérant comme des sujets révoltés et des ennemis armés, du moins elle ne connut ni ne conseilla le massacre du 24 août. Les fêtes qu'elle célébra à cette occasion peuvent jusqu'à un certain point s'excuser par les récits venant de France et qui dénonçaient la prétendue conspiration de Coligny, l'attaque de la part des religionnaires et préconisaient la sanglante répression de leurs complots.

Le succès des Guise, dans cette nuit funèbre, dut épouvanter ceux mêmes qui les avaient mis à l'œuvre. Catherine de Médicis aurait vainement tenté d'exécuter la dernière partie de son programme. Les troupes du roi ne trouvèrent point les Guise fatigués du facile carnage auquel ils se livrèrent, pendant trois jours, dans Paris. On se garda de leur disputer ce fratricide triomphe d'où ils sortirent avec de nouvelles forces et les éléments d'une ligue qui bientôt demanda pour eux la couronne de France.

Je passe sur les trois années qui suivirent la Saint-Barthélemy et qui virent Charles IX expirer dans les remords et les terreurs, les protestants se défendre dans les places où ils s'étaient réfugiés, le duc d'Alençon, évoquant la mémoire de Coligny, pour lequel il professait une espèce de culte et, se coalisant avec Turenne et Condé, jeunes comme lui (le plus âgé des trois, Turenne, avait 19 ans). Il se fit chef des anciens

politiques, groupés sous la variante des *mal contents* et qui cherchèrent leur appui dans ces jeunes princes. Le nombre en dut être grand. Les âmes honnêtes ne purent être trompées sur les causes et les moyens de la Saint-Barthélemy, car, au milieu de toutes les accusations contre les calvinistes, personne ne crut alors à la conspiration de Coligny ni à une attaque de religionnaires. Le fait lui-même du massacre de tant de personnes, sans armes, surprises dans leurs lits, ou périssant dans les rues et au Louvre, sans chefs pour les rallier, établit suffisamment les deux circonstances du crime, la préméditation et le guet-apens de la part de Catherine et de son fils. Ni les fêtes, à jamais regrettables, de Rome, ni les joies féroces de Madrid, ni les arrêts dictés en parlement par la conscience inquiète et coupable du roi contre les victimes immolées et contre les survivants, n'ont pu faire taire la vérité inexorable. La France et la religion, couvertes d'un même voile funèbre, pleurent encore sur le tumulus renfermant tant de chrétiens immolés par leurs frères.

Revenus de la stupeur causée par ce coup terrible, les calvinistes, cachés ou fuyants, se réunirent, cherchèrent des appuis et des chefs, et ne croyant plus aux édits de pacification renouvelés au milieu du sang de ces journées, ils se trouvèrent bientôt en force contre les Guise, leurs bourreaux, qui, de leur côté, à l'aide des hommes qu'ils avaient déchaînés dans la nuit du 24 août, se constituèrent un Etat et une armée dans l'Etat. En 1576, à la tête de la Ligue, ils portèrent la main sur la couronne de Henri III.

Placés entre ces usurpateurs et le parti armé des

calvinistes, les hommes du droit, attachés aux institutions et aux libertés de la France, faisaient de généreux efforts pour les sauver des dangers intérieurs et des projets de Philippe II. Ils se rangèrent dans le *tiers parti* qui prit alors une consistance politique considérable.

Le duc d'Alençon, qui avait eu le mérite, à son début, de s'inspirer des pensées et des plans de Coligny pour pousser la guerre de Flandre et combattre le plus mortel ennemi de la France, n'avait ni le génie ni l'expérience nécessaires pour suivre un si grand projet et en faire la diversion du mouvement belliqueux qui agitait le royaume. Irrésolu, ombrageux, vain, rébelle contre son frère et tremblant devant sa mère, il agissait comme s'il eût convoité le sceptre de Henri III, en même temps qu'il aspirait à la main de la plus grande reine des temps passés et modernes. Son mariage projeté avec Elisabeth, depuis le départ de son frère, le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, avant la Saint-Barthélemy, était devenu le principal ressort de la politique des deux reines. Cette date, si expressive pour la reine d'Angleterre, paraissait l'avoir rompu à jamais, lorsque la raison d'état reprenant le dessus, contre les impressions natives et vertueuses d'Elisabeth, elle comprit qu'il était de l'intérêt de la Grande-Bretagne de ne pas laisser Catherine se rapprocher de Philippe II, ainsi que l'habile diplomate, Lamoignon-Fénelon, fatigué des mauvais traitements de la cour de Londres, le fit apparaître.

Que faisait le maître des requêtes du duc d'Alençon, Bodin, pendant ces temps d'épreuves ? Ce n'est pas à cette date qu'il faut placer son voyage en Angleterre,

à l'occasion du mariage du prince. Dans la période de 1562 à 1582, qui renferme tous les faits de ce roman diplomatique, aussi émouvant par ses situations, ses intrigues, ses courants de tendres sentiments, ses expressions naturelles du cœur d'une femme et ses retours d'une haute raison et des devoirs de la reine, le premier voyage du duc d'Alençon en Angleterre se fit en 1579.

Laissons Bodin dans ce lointain pour le voir à deux grandes époques de sa vie ; son mariage et sa législation aux États de Blois. Ces deux faits se tiennent, car je vois que les articles de son mariage avec la sœur du procureur du roi au bailliage et sénéchaussée de Laon, veuve de Claude Guyard, contrôleur des domaines du roi, en Vermandois, sont du 25 février 1576. Il obtint en même temps la charge de son beau-frère Trouillard. Dans le même temps encore, il fut élu député au tiers-état pour les États qui allaient se tenir à Blois à la fin de l'année (1).

La situation intérieure de la France et ses rapports avec la politique extérieure, à Rome, à Madrid, en Angleterre, chez les princes allemands, était extrêmement compliquée. Les questions qui allaient se poser aux États de Blois étaient de la plus haute importance. Le parti puissant des Guise poussait aux résolutions violentes. Les conférences de M. Milhaut avaient surexcité les dissidences religieuses ; d'un autre côté, les finances de l'État se trouvaient réduites aux expédients : enfin, au mois de décembre, le roi ouvrit les

(1) Ménage, Remarques sur la vie de Pierre Ayrault, p. 146. — Bayle, sur Bodin, note G.

États par un discours où cette situation n'était nullement dissimulée, et même il déclarait que la morale et la religion ayant disparu de la nation française, la société était menacée de dissolution ; il termina par un appel au cœur et à la sagesse des députés pour mettre un terme à tant de maux.

Mais, au pied du trône, les discordes civiles s'agitaient de plus en plus. Les députés du clergé, les évêques surtout insistaient pour la promulgation du concile de Trente et sa mise en pratique par la voie des armes et l'expulsion des hérétiques hors du royaume.

En même temps, un mémoire avait été présenté au pape par l'avocat David, représentant les descendants de Hugue Capet comme déshérités des bénédictions apostoliques. Usurpateurs du trône, ils avaient attiré sur eux la malédiction du Ciel et, toujours en lutte contre le Saint-Siège, ils avaient introduit toutes les hérésies dans leur royaume, avec l'erreur abominable qu'on nomme en France *les libertés de l'Église gallicane*.

Que depuis la dernière pacification le Ciel semblait tout préparer pour rappeler au trône les princes légitimes et le sang de Charlemagne qui coulait dans le cœur des Guise, sains de corps et d'esprit, tandis que les Valois, privés de postérité, de sens et de forces physiques, allaient laisser tomber le sceptre entre les mains des hérétiques.

Puis, comme moyens de conjurer ce malheur et de rappeler la race de Charlemagne, la Ligue était préconisée. Levées d'hommes et d'impôts, concours de tous les prédicateurs dans les villes, convocation des États,

dont on s'assurerait le choix des députés dans les assemblées provinciales, pour faire adopter les résolutions de la Ligue dans celles des États mêmes, force armée réunie autour d'eux, tout était prévu et concerté.

C'est dans ces circonstances que se tinrent les États. Bodin jouissait alors d'une grande faveur auprès de Henri III, qui se plaisait à réunir autour de lui les savants et les gens d'esprit. De Thou range Bodin parmi ceux dont la conversation, riche d'érudition, était préférée par le roi, mais le rôle que notre publiciste fut appelé à jouer dans les États lui fit perdre sa position à la cour.

Le 15 de décembre, Versoris, l'orateur du parti de la guerre, proposa à l'assemblée et fit décider qu'on ne souffrirait plus qu'une seule religion en France, la religion catholique, apostolique et romaine. On avait d'abord, sur l'insistance de Bodin, ajouté cette clause : « autant que la tranquillité de l'État n'en souffrirait » pas et qu'il ne serait point nécessaire d'en venir aux » armes ; » mais Versoris supprima cette restriction et l'article passa purement et simplement : « Bodin s'é- » cria que cette résolution était directement contraire » aux édits de S. M. et tendait à renouveler une guerre » si souvent funeste au royaume.

» Dès le lendemain, des hommes subornés par les » factieux se présentèrent au nom des villes de Reims, » de Châlons et de Soissons, pour se plaindre de ce que » Bodin avait dépassé ses pouvoirs. » C'est ainsi qu'en 1793 on voyait arriver à la barre des assemblées nationales des accusateurs contre tel ou tel député. Le Conseil donna audience à ces hommes et déclara que Bodin n'avait fait que son devoir.

Avant de révoquer l'édit de pacification, Henri III, effrayé des maux qui allaient suivre, demanda l'avis écrit des principales personnes de la cour. De Thou les nomme et dit qu'il eut entre les mains les autographes des réponses, qui, en présence de la décision prise par les États, n'eurent plus en vue que les moyens de faire la guerre. Toutefois, l'attitude des Guise et leur protection commençaient à inquiéter le roi, quoiqu'il se fût déclaré chef de la Ligue.

Il voulut aussi consulter les princes. Le roi de Navarre, dans un mémoire aux États, insistait longuement sur la nécessité de la paix. Le prince de Condé ne voulut même pas recevoir les députés envoyés vers lui ni ouvrir leurs lettres, parce qu'il ne leur reconnaissait aucuns pouvoirs, les États, disait-il, n'étant qu'une assemblée informe de gens séduits ou subornés par les perturbateurs pour perdre le royaume en conseillant la révocation de l'édit.

Une seconde assemblée où les questions financières furent traitées fut peu satisfaisante pour le roi. Quand il s'agit d'augmenter les revenus, on ne put rien régler. On proposa de réduire à 24 le nombre des membres du Conseil, non compris les princes. Quand le roi demanda, par son chancelier, deux millions, pour les frais de la guerre, les États répondirent qu'ils n'avaient point de pouvoir à cette fin. Enfin, lorsqu'il eut recours à l'aliénation des biens de la couronne, dans le même but, les députés répondirent par Hémart, président de Bordeaux, qu'on ne pouvait imaginer aucun cas où ce droit pût être revendiqué par nos souverains; qu'ils n'avaient que l'usufruit du domaine; que la propriété en appartenait au corps de la nation,

et qu'il ne pouvait être aliéné dans les cas les plus pressants ; qu'il ne l'avait pas été même pour le rachat du roi Jean, prisonnier en Angleterre ; que cette loi était la base et le soutien du trône.

De Thou , en rapportant ces débats, ajoute : On en eut l'obligation principalement à Bodin , qui , tandis que les principaux députés , gagnés par les caresses de la cour, commençaient à mollir, tint toujours ferme pour la négative.

Une autre difficulté grave s'éleva dans le sein des États, après le retour de ceux qui avaient été députés vers le roi de Navarre. Lorsque les États présentèrent leurs cahiers au roi, l'archevêque d'Embrun et Louis d'Agennes, organes de la cour , avaient proposé , au nom du clergé et de la noblesse, de choisir entre eux douze députés dont Sa Majesté serait suppliée de prendre les avis lorsqu'il s'agirait de statuer sur leurs demandes. La chose fut aussitôt mise en délibération et toutes les voix étaient à l'affirmative, lorsque Bodin les fit revenir , en déclarant que son avis était de ne pas consentir à une pareille délégation ; que , si le clergé et la noblesse s'y opiniâtraient, on protestât contre leur délibération. En effet, ayant été député du tiers pour porter au clergé et à la noblesse ses remontrances sur cet objet, il leur fit voir que rien n'était plus au désavantage, particulièrement du tiers État, que de rendre quelques-uns d'entre eux arbitres souverains des demandes qui avaient été faites par le corps des États réunis : il leur représenta que c'était, en quelque sorte, anéantir l'autorité des États que de réduire quatre cents députés, qui les composaient, à un si petit nombre de délégués, qui, tout incorrup-

tibles qu'on les supposât, pourraient toujours se laisser ou intimider par la présence de Sa Majesté, ou séduire par les caresses de ceux qui l'entouraient.

« Qu'ainsi, comme nos histoires en faisaient foi,
 » Louis XI, qui le premier de nos rois sut s'arroger le
 » pouvoir absolu, trouva le secret, tant qu'il vécut, de
 » gouverner le royaume à sa fantaisie, en attribuant
 » le nom d'États avec le pouvoir dont ils sont revêtus,
 » à une poignée de gens dont il disposait à son gré :
 » qu'enfin on rendait par là l'autorité des États-géné-
 » raux, qui jusqu'alors avait été déterminée à certains
 » lieux, à certains temps et à certaines personnes,
 » perpétuelle et ambulatoire. Et sur ce que l'archevê-
 » que de Lyon l'interrompit en cet endroit pour repré-
 » senter que les délégués seraient seulement présents
 » aux délibérations comme témoins, et non comme
 » juges avec le pouvoir de décider, Bodin répliqua
 » qu'on avait proposé d'abord de les rendre eux-mêmes
 » arbitres dans les délibérations; que si cependant, par
 » un avis mitigé, on revenait à ne vouloir leur accor-
 » der que la simple qualité de témoins des résolutions
 » qu'on y prendrait, il y trouvait encore un inconvé-
 » nient plus grand : qu'en effet, quoiqu'ils fussent
 » en petit nombre, leur seule présence, jointe au pou-
 » voir dont on les aurait revêtus, donnerait aux déci-
 » sions qu'on y prendrait, une autorité absolue et sans
 » bornes, et ôterait ainsi aux États la voie des remon-
 » trances, au cas que le Conseil de Sa Majesté prît
 » quelque parti qui ne leur parût pas convenable.
 » Toute l'assemblée se rendit à ces raisons, et quel-
 » qu'opposition que fissent paraître certains mem-
 » bres du clergé, entre autres quelques prélats qui

» espéraient par là s'ouvrir un chemin au minis-
 » tère ; quoi que pût dire le sieur de Maintenon qui
 » prétendait que l'avis contraire avait passé, et que
 » par conséquent on ne pouvait plus y revenir, Bodin
 » ayant déclaré que si le clergé et la noblesse persis-
 » taient dans leur sentiment, le tiers-état protesterait,
 » tous se rendirent , et il fut résolu d'une voix com-
 » mune que les États ne nommeraient point de délè-
 » gués pour être présents aux délibérations du Conseil
 » au sujet de leurs demandes.

» Dans les commencements, lorsque tout paraissait
 » disposé au parti contraire, le roi avait trouvé fort
 » mauvais cette résolution des États. Mais depuis il
 » avait changé de sentiment. L'archevêque de Lyon
 » avait eu, dit-on, l'adresse de persuader à ce prince, qui
 » ne cherchait qu'à agrandir son pouvoir, que ce qui
 » lui paraissait devoir mettre des bornes à son autorité
 » était le moyen le plus sûr de l'augmenter ; et par là
 » il avait su lui faire changer d'avis. Aussi , lorsqu'il
 » apprit que Bodin avait fait revenir l'assemblée de sa
 » première résolution, l'habileté qu'il avait fait paraître
 » dans cette occasion à manier et à tourner les esprits
 » donna de l'ombrage à ce prince , et quoique ce mo-
 » narque lui eût toujours marqué auparavant beau-
 » coup d'amitié, à cause de son érudition et de la
 » grande expérience qu'il avait, jusque là que souvent
 » il le faisait appeler pendant ses repas pour l'entendre
 » raisonner sur différentes matières, il ne le regarda
 » plus depuis de bon œil (1). »

Le parti de la paix, qui semblait avoir succombé dès

(1) De Thou, an 1675. — Hist. univ.

la première séance des États, s'était relevé et avait gagné du terrain. Il était arrivé ce qui arrive souvent dans les assemblées délibérantes, lorsqu'une délibération violente a été adoptée. Une réaction puissante ramène les esprits sur la situation qu'on va abandonner; et la contemplation des dangers de l'avenir ébranle les résolutions qui paraissent les plus irrévocables.

Les députés, envoyés au roi de Navarre et à Condé, étaient revenus à Blois vers la fin de février. Ils avaient conféré avec leurs collègues. La résistance des princes formait un contre-poids dans la balance de la paix et de la guerre. Le refus de subsides était aussi un avis significatif pour le roi. La proposition de paix insérée d'abord dans la résolution qui admettait une seule religion en France et que Versoris avait subrepticement écartée, malgré la protestation de Bodin, fut reprise par celui-ci. Il était devenu président du tiers-État, par l'absence des députés de Paris. « Il s'opposa, » dit de Thou, avec un courage admirable au clergé » et à la noblesse qui, gagnés par les Guise, tenaient » tous les jours des assemblées particulières pour » presser l'exécution de ce qui avait été arrêté au sujet de la religion, même par la voie des armes. » Comme ces députés, pour paralyser les efforts du » parti de la paix, objectaient que l'article avait passé » avec cette clause, dans l'assemblée des États, et » qu'ayant depuis déposé leurs cahiers entre les » mains du roi, il ne leur était plus permis de délibérer, il leur répondit hardiment qu'on devait donc » les regarder eux-mêmes comme criminels de lèze- » majesté, puisque, de leur aveu, n'ayant plus d'auto-

» rité ni pouvoir, ils osaient pourtant s'assembler tous
 » les jours en secret; que, quant à lui, il pensait qu'il
 » leur était encore permis de porter leurs remontran-
 » ces au pied du trône; que les États avaient com-
 » mencé au moment où le roi leur avait permis de
 » délibérer, et qu'il n'y avait qu'un ordre souverain
 » qui pût les rompre. »

Cette opinion, produite avec courage et fondée sur la loi et la raison, trouva un appui dans le duc de Montpensier qui, admis à la séance des États le dernier jour de février, pour rendre compte de son voyage auprès du roi de Navarre, lut un discours éloquent « où il rendait compte à l'assemblée de sa négocia-
 » tion et des dispositions favorables à la paix qu'il
 » avait trouvées dans le roi de Navarre. Après avoir
 » dit quelques mots modestement, et en passant, de
 » son attachement à la religion de ses pères et de ce
 » qu'on l'avait vu faire tant de fois à la tête des ar-
 » mées, pour la soutenir, il ajouta : que cependant
 » l'image des malheurs qui, pendant seize années de
 » guerre, avaient désolé la France et avaient réduit à
 » deux doigts de sa perte ce royaume autrefois si flo-
 » rissant; l'exemple des princes étrangers, de l'em-
 » pereur Charles V, qui après avoir triomphé de l'Al-
 » lemagne, s'était vu obligé d'accorder aux vaincus
 » l'exercice libre de leur religion; de Philippe, son
 » fils, qui tout récemment venait de donner la paix
 » aux Pays-Bas; que tout cela le portait à conseiller
 » à S. M. de penser uniquement à entretenir la paix
 » qu'elle venait de donner à l'État; etc. »

« L'autorité d'un si grand homme, dont la conduite
 » était irréprochable, dit de Thou, fortifia beaucoup

» le parti de Bodin et de ceux qui, comme lui, conseil-
 » laient la paix. Sur ses instances, on remit la chose
 » en délibération, et, à la pluralité des voix, l'avis
 » passa enfin : que conformément à l'instruction qu'ⁱ
 » avait été donnée à Pierre Versoris, S. M. serait sup-
 » pliée de ramener tous ses sujets à l'unité de la reli-
 » gion catholique, apostolique et romaine, par toutes
 » sortes de voies justes et raisonnables, *sans cependant*
 » *en venir à la force et aux armes.* Hemard, Bodin et
 » Bégot, député de la ville de Rouen, dressèrent en
 » conformité une supplique qui fut présentée au roi,
 » par laquelle le tiers-état protestait que, dès le com-
 » mencement, ils n'avaient jamais été d'avis qu'on dût
 » user de violence ; *qu'ils faisaient profession de ne*
 » *point reconnaître d'autre religion que celle de leurs*
 » *pères, dans laquelle ils étaient prêts de vivre et mou-*
 » *rir ; mais qu'ils croyaient qu'elle ne devait se sou-*
 » *tenir que par la voie de la paix et de la douceur.* »

Dans le même temps, Beutrick, député de Jean-
 Casimir, frère de l'Électeur Palatin, eut une audience
 du roi. Il venait, dit-il, réclamer le paiement des
 sommes que le roi leur avait promises, pour les ser-
 vices militaires des officiers allemands, dont une partie
 s'était rendue avec lui à la cour. Ces sommes avaient
 dû leur être versées à Francfort sur le Mein et à Stras-
 bourg, sans qu'ils les eussent reçues. Puis avec ses
 formes et son accent tudesques, Beutrick dit : qu'il
 n'avait pas oublié que le roi avait plusieurs fois ré-
 pondu aux députés allemands, intercédant pour la
 paix du royaume, qu'ils devaient se mêler de leurs
 affaires et lui laisser le soin de gouverner son État ;
 qu'il ne prétendait pas s'ingérer, mal à propos, dans

ce qui ne le regardait pas ; mais qu'il comprenait que si , pendant la paix , S. M. ne trouvait pas des finances pour payer aux officiers allemands ce qui leur était dû , elle manquerait bien plus de ressources , en faisant la guerre à ses sujets ; qu'à ce point de vue il croyait avoir le droit de conseiller la paix , dans laquelle ce prince trouverait d'ailleurs sa gloire et son intérêt ; qu'il venait sommer S. M. de tenir la parole donnée aux réformés de France et au prince Casimir pour le maintien de la paix.

Le 8 mars , Beutrick voyant que tout se disposait à la guerre , déposa entre les mains du roi un acte signé par Casimir et portant renonciation à toutes les pensions , charges et dignités qu'il tenait du roi , déclarant qu'il se considérait comme libre de tous les engagements qu'il aurait pu avoir pris lui-même par le passé , envers S. M. Puis Beutrick demanda un sauf-conduit pour le retour de ses officiers et ajouta d'un ton fier : qu'il avait ordre aussi de passer en Angleterre , pour y mettre ordre à ses affaires ; ce qui parut une menace d'agir auprès d'Elisabeth , dans l'intérêt des protestants , si on leur faisait la guerre.

De Thou , qui rapporte cette négociation , dit : « Cet événement fut cause qu'on pensa à examiner plus sérieusement dans le conseil la requête qui avait été présentée au roi , quelques jours auparavant , au nom du tiers-état. Les avis y furent partagés. Le cardinal de Guise , les ducs de Guise , de Mayenne et de Nevers prétendaient qu'on devait s'en tenir à la première décision des Etats au sujet de la religion. La reine-mère au contraire , le duc de Montpensier , le maréchal de Cossé , Armand de Gontaut sieur de Biron , de Bel-

lièvre et de Morvilliers, après avoir réfléchi mûrement aux suites fâcheuses que cette résolution pouvait avoir, revinrent au parti le plus modéré, et leur sentiment prévalut. On arrêta qu'on ne devait songer qu'à entretenir la paix; et on prit occasion de ce qu'avait dit l'envoyé du prince Casimir, qu'on pouvait apporter quelque adoucissement au premier édit, pour députer de nouveau le sieur de Biron au roi de Navarre, ce qui donna lieu au nouvel édit de pacification qui parut cette même année.

Ainsi les Etats qui avaient commencé par délibérer et voter la guerre, finissaient leur session par le vœu de la paix. La gloire de la lutte, à la suite de laquelle le roi accorda son édit de pacification, revient, en grande partie, à Bodin, qui prit corps à corps l'orateur des Guise, Versoris, ne le lâcha pas un instant et finit par le renverser. Si Henri III, en se déclarant chef de la Ligue, ne se fût pas lancé dans le péril de perdre sa couronne, le devoir d'un bon sujet du roi, eût été de fortifier son pouvoir et de lui donner son concours; mais en présence des Guise c'était au contraire un devoir d'empêcher le roi de faire une guerre désastreuse pour la France et pernicieuse pour lui-même.

Bodin n'en perdit pas moins sa faveur auprès de Henri III qui, cependant, en voyant ses efforts pour accomplir son mandat et sa fermeté à défendre les maximes du droit national, afin d'empêcher l'aliénation du domaine de la couronne, ne put lui refuser le titre d'honnête et bon citoyen. Il abandonna son protégé qu'il avait estimé et affectionné au point d'ordonner la suppression de deux libelles lancés contre

Bodin par J. de Serre et Pierre de l'Hostail. Il en avait fait arrêter les auteurs.

Dans ces mêmes États Bodin s'était occupé de plusieurs points de droit civil. Il avait notamment fait édicter que les notaires seraient tenus d'indiquer l'heure de la réception des testaments, pour arrêter les nombreuses inscriptions de faux que l'absence de cette mention faisait naître. Il retourna dans ses foyers, à son siège de procureur du roi au bailliage et sénéchaussée de Laon, où des luttes nouvelles l'attendaient.

Dans une troisième étude je le suivrai au milieu de ces épreuves, dans sa vie de famille, dans son voyage auprès d'Elisabeth d'Angleterre, à la suite de François d'Alençon et dans ses grands travaux des cinq livres de la République, que tous les critiques ont placée au premier rang des ouvrages de son siècle. Là, au milieu des fureurs de la Ligue et lorsque tous les éléments du pouvoir sont en dérive, il a le courage et le talent de les recueillir, de les reconstituer et lorsque, dans les chaires et les carrefours, on préconise le régicide, il dénonce cet affreux dogme au tribunal de Dieu et de la raison et glorifie la monarchie, comme le gouvernement de la France et le meilleur de tous. Heureux s'il n'eût égaré ses dernières années dans des recherches philosophiques, où, malgré ses protestations, ses ennemis l'accusèrent d'avoir perdu la foi, et dans un traité contre les sorciers où il accumule tous les anathèmes de l'Église et de la loi pour en démontrer l'existence et en poursuivre la condamnation.

N. PLANCHENAULT.

LA FONTAINE,

LAMOTTE-HOUDARD ET FLORIAN.

La Fontaine était mort emportant avec lui le secret des vers naïfs, harmonieux et pittoresques. Avec lui avait disparu pour longtemps cet art délicieux de ne rendre que la fleur de chaque objet et de ne toucher jamais autre chose que ce qu'on peut embellir. On ne devait pas revoir cette facilité à laquelle il est si difficile d'atteindre et qui fait tout le charme des beaux vers. On ne devait plus revoir enfin la grâce plus belle que la beauté. Ce n'était pas le XVIII^e siècle avec Lamotte qui devait nous rendre tous ces biens. La gloire du fabuliste augmentait chaque jour, chaque jour on goûtait davantage la saveur parfumée de ses beaux vers, et il semblait que ce dût être une témérité que de toucher à une matière si glorieusement ennoblie par le talent du bonhomme. Lamotte avait

de l'audace dans l'esprit ; il ne craignit pas d'entreprendre la tâche périlleuse de donner des fables nouvelles. Faut-il lui reprocher d'avoir eu ce courage ? A Dieu ne plaise ! Les succès d'un grand génie ne doivent pas fermer aux talents qui peuvent naître après lui la carrière où il a laissé les traces éclatantes de son passage. Une noble émulation, une rivalité généreuse est permise à tous, et c'est pour les âmes bien nées le plus puissant aiguillon pour les exciter à bien faire qu'un modèle entouré de toute la gloire du succès. Ne nous plaignons donc pas que Lamotte ait voulu glaner après La Fontaine dans le champ de l'apologue. C'est un champ fertile en invention où chacun peut faire encore sa gerbe.

Le rossignol nous manque, ah ! vive le pinson !

Seulement Lamotte ne devait pas être même un pinson. Il n'avait ni assez de souplesse dans l'organe de la voix, ni assez de grâce dans l'esprit. Mais avant d'entamer son procès, car c'est un coupable qu'il nous faut juger, retournons à La Fontaine et voyons comme il sait composer une fable ; ce sera une pièce de conviction contre Lamotte, ce sera un témoin, mais non pas à décharge. La Fontaine avait déjà prouvé dans une fable que rien ne saurait protéger les brebis contre les loups, c'est-à-dire les petits contre les grands ; la justice, l'innocence, le bon droit, belle affaire ! Je suis le plus fort, j'ai griffes et dents, je mets en pièces qui bon me semble. Cette vérité déjà bien vieille, aussi vieille que le monde, a paru à notre poète mériter d'être encore une fois développée. Or voici comme il s'y prend dans

la fable intitulée *L'homme et la couleuvre*. Je laisse ce premier trait d'une si malicieuse naïveté à ces mots :

L'animal pervers

(C'est le serpent que je veux dire

Et non pas l'homme; on pourrait s'y tromper).

Voilà un procès qui commence, procès inique, comme il y en a eu pas mal dans le monde depuis Socrate et Jésus-Christ jusqu'à Louis XVI. La mort est résolue à l'avance, seulement on a préparé une comédie juridique. On veut payer de raisons le malheur de la victime. Le débat contradictoire s'engage; l'homme, par un mélange astucieux d'hypocrisie et de feinte bonté, veut bien suspendre un instant sa colère. Le reptile a accepté les témoins que l'homme veut bien interroger. Quelle éloquence dans les paroles de cette pauvre vache, quel ton naturel de tristesse, quelle plainte touchante, comme les bienfaits sont rappelés sans emphase, sans jactance, comme l'ingratitude de l'homme est bien peinte !

Enfin me voilà vieille ; il me laisse en un coin

Sans herbe, s'il voulait encor me laisser paître !

Mais je suis attachée, et si j'eusse eu pour maître

Un serpent, eût-il su jamais pousser si loin

L'ingratitude ? Adieu, j'ai dit ce que je pense.

Que va dire l'homme à cette déposition accablante, comme on dit au palais? N'en soyez pas en peine, il est retors, habitué aux chicanes, il sait se retourner et se faire une arme de tout. La vache n'a-t-elle pas eu l'imprudence de dire qu'elle était vieille? c'est une radoleuse, elle a perdu l'esprit. Un témoin nouveau

comparaît , c'est l'homme qui l'a choisi , le serpent ne récuse aucun de ceux qu'on voudrait susciter contre lui. Quelle admirable peinture , quel tableau parlant ! le voyez-vous s'avancer ce bœuf plein de prud'homie et de sapience , il rumine tout le cas en sa tête ; quelles heureuses paroles ! et quel langage que le sien ! quelle grave poésie dans cette période savante ! quel poids dans ces accusations ! L'homme est une nouvelle fois battu , il s'irrite , le bœuf est un ennuyeux déclamateur , on en appelle de son jugement , il fait recours à un degré nouveau de juridiction , l'arbre est pris pour juge.

Ce fut bien pis encore. Il servait de refuge
 Contre le chaud, la pluie, et la fureur des vents.
 Pour nous seuls il ornaît les forêts et les champs ;
 L'ombrage n'était pas le seul bien qu'il sut faire ;
 Il courbait sous les fruits. Cependant pour salaire
 Un rustre l'abattait, c'était là son loyer ;
 Quoique pendant tout l'an , libéral il nous donne
 Ou des fleurs au printemps , ou des fruits en automne ,
 L'ombre l'été , l'hiver les plaisirs du foyer.
 Que ne l'émondait-on, sans prendre la coignée ?
 De son tempérament il eût encore vécu.

Quelle poésie dans ces paroles , quelle souplesse dans ce langage ! en trois coups de pinceau , le tableau est fait. Ne reconnaissez-vous pas l'amant de la nature , le rêveur qui fait un somme sur le bord des fossés en composant ses gracieuses poésies ? Le dépit de l'homme s'accroît , il ne trouve plus pour se sauver et se couvrir que ce dernier trait d'une excellente comédie.

Je suis bien bon , dit-il , d'écouter ces gens-là.
 Du sac et du serpent aussitôt il donna
 Contre les murs , tant qu'il tua la bête.

Eh bien ! quand vous lisez ce petit drame si naïvement conduit, si habilement dénoué, quand vous entendez chanter dans votre oreille tant de sons harmonieux, quand vous voyez ces caractères si délicatement touchés, ces couleurs si bien fondues, cette morale d'observation si juste, si facilement amenée, vous représentez-vous La Fontaine se mettant en peine pour être varié, naïf, riant et instructif ; supposez-vous des efforts, de la fatigue ? Vous laisse-t-il une fois apercevoir les ressorts qu'il a fallu mouvoir pour composer ce petit poème ? Non, non, tout ce travail vous échappe ; rien d'importun ne se mêle au plaisir que vous éprouvez, il est entier, il est plein, vous vous sentez emporté par un large courant de poésie. Vous ne songez pas au poète, vous ne pensez pas à l'admirer, vous êtes trop attentif, trop préoccupé. La méchancelé de l'homme, le malheureux sort du serpent, la naïveté des témoins, leur accord unanime, tout cela vous fait oublier la machine et le métier et vous croyez que cette fable a poussé sans efforts, qu'elle est un fruit tout naturel d'un fablier, tant elle est d'une belle venue, tant elle a de coloris et de fraîcheur. Ah ! qu'il en est bien autrement chez de Lamotte. Ce sont mille engins qu'on vous laisse découvrir ; tous les ressorts sont à découvert, vous pouvez compter toutes les baguettes, tous les fils de fer qui soutiennent l'ensemble à peu près comme dans ces objets de toilette dont les marchands depuis quelque temps remplissent leurs vitrines. Plus rien de souple, de moëlleux, d'ample et de flottant ; partout des plis arrêtés, des nœuds faits avec l'art le plus parfait. Vous pouvez suivre Lamotte dans son travail. Il vous ouvre son cabinet,

allez voir comme il vous forge une fable. Il prend d'abord une vérité à faire entendre. Ce serait une chose monstrueuse, une fable sans le dessein d'instruire; nous revenons ainsi à la sécheresse des poètes anciens, à la sévérité du syllogisme, à l'ennuyeuse ritournelle d'Ésope, à la conclusion du théorème de géométrie : Voilà ce qu'il fallait démontrer. La fable est une philosophie déguisée, la vérité ne doit pas être triviale et sont triviales aux yeux de Lamotte toutes ces histoires si connues et par là si chères à tout le monde. La Fontaine n'a rien inventé, nous, nous disons tant mieux, Lamotte n'est pas de cet avis. Il ne veut rien devoir à d'autres, mais il veut boire dans son verre, il veut tout tirer de son tonneau ! Croyez-vous qu'on soit un si bel esprit pour si peu de chose ? Penser comme les autres, ah fi ! que c'est vulgaire et d'une pauvre cervelle, ah ! La Fontaine, comme on voit bien que vous ne fûtes qu'un honhomme !

La vérité une fois choisie il faut la cacher sous l'allégorie et il faut la placer à la fin plutôt qu'au commencement. Dans la fable de *L'alouette et de ses petits*, La Fontaine n'a-t-il pas eu le tort impardonnable de mettre la maxime morale au commencement ? Quel intérêt peut avoir le lecteur à continuer la lecture de La Fontaine après cela :

Ne t'attends qu'à toi seul ; c'est un commun proverbe.

Voilà tout ce que vous demandiez au poète, la chose une fois lue, vous courez à une autre moralité, c'est de la moralité que vous avez soif; si du premier coup, vous la découvriez au milieu de la fable, vous l'en tireriez et vous vous en iriez content. Que me parlez-

vous après cela de beaux vers , de descriptions aimables, des craintes des petits de l'alouette , de la prudence de leur mère? qu'ai-je à faire de tous ces charmants détails, de tous ces tableaux naïfs? La moralité, la moralité, voilà ce que je veux; quand je l'ai trouvée, je laisse là le reste, comme ces marmots friands qui commencent d'abord par lécher les confitures qui recouvrent leur pain et jettent ensuite la croute qu'ils dédaignent. Au dire de Lamotte, les confitures de la fable, c'est la moralité. Grand merci, qu'il les garde pour lui, les confitures. Est-ce tout, et la fable est-elle faite? Oh ! que non , il lui faut encore bien des façons , bien des coups de fer; il faut ensuite choisir l'image sous laquelle on veut cacher la vérité, et cela exige plûsieurs conditions : 1^o Elle doit être juste , c'est-à-dire signifier sans équivoque ce que l'on veut faire entendre. 2^o Elle doit être une, tout doit concourir à une fin principale dont on sente que tout le reste est l'accessoire ; elle doit être naturelle, c'est-à-dire fondée sur la nature ou du moins sur l'opinion. En énumérant ces conditions si nettement indiquées, trois, ni plus ni moins , on ne peut s'empêcher de se rappeler une critique des Français faite par un Anglais, Sterne. Il nous représente une toise à la main avec un compas, une équerre et un fil à plomb; nous appliquons, dit-il, ces instruments de précision à toutes les œuvres de l'esprit , nous en connaissons sans perdre une ligne toutes les dimensions, longueur, largeur, et profondeur. N'est-ce pas là le portrait de Lamotte? Eh bien! cette règle dont il se sert pour mesurer la fable, va devenir une fêrule contre La Fontaine. Vous l'avez vu tout à l'heure du-

rement traiter le bonhomme pour avoir mis sa moralité en tête de la fable de l'*Alouette et de ses petits*, vous allez le voir aussi vertement gourmandé. Eh ! pourquoi ? dites-vous. Ah ! si vous n'avez jamais lu Lamotte, vous ne le devineriez jamais. Vous connaissez tous la fable des *Deux pigeons*. Tout ne vous en a-t-il pas semblé parfait ? quelle tendresse dans ces paroles du pigeon sédentaire, quelle éloquence, quelle sollicitude ! pouvait-on mieux dire ? Quelle subtilité dans les raisons du pigeon voyageur, et puis ses malheurs comme ils vous intéressent, et ce retour et ce plaisir de se revoir ! Vous étiez touchés, eh bien ! vous aviez tort, vous ne deviez être ni touchés, ni attendris. En vain vous direz que cela vous prenait aux entrailles, que vous sentiez-là une puissance de sentiment irrésistible. Encore une fois vous ne deviez pas y prendre plaisir. Les règles s'y opposaient. Quelles règles ? celles de M. de Lamotte. En médecine on ne doit pas guérir contre les règles ; en littérature, il ne faut pas s'attendrir contre les règles. En effet, voyez votre erreur : Est-ce que dans les *Deux pigeons* l'image ne pèche pas contre l'unité, est-ce que tous les traits s'en réunissent à un seul et au même point de vue. Deux pigeons s'aimaient en frères, l'un veut voyager contre l'avis de l'autre ; il voyage en effet : il essuie mille dangers dans sa course ; le pigeon sédentaire souffre tous les périls qu'il craint pour son ami. Le voyageur revient enfin après avoir évité vingt fois la mort, et voilà désormais nos pigeons heureux. Je ne sais, dit Lamotte, ce qui domine dans cette image, ou des dangers du voyage ou de l'inquiétude de l'amitié, ou du plaisir du retour après une

longue absence ; et je demeure vide de cette abondance d'idées que je ne puis réduire à une. Si au contraire le pigeon voyageur n'eût pas essuyé de dangers, mais qu'il eût trouvé les plaisirs insipides loin de son ami, et qu'il eût été rappelé près de lui par le seul besoin de le revoir, tout m'aurait ramené à cette seule idée, que la présence d'un ami est le plus doux de tous les plaisirs. Quel grand maladroit que ce pauvre La Fontaine ! Pourquoi ne s'est-il pas avisé de cela ? Ah ! qu'il eût bien mieux fait s'il avait eu le bonheur d'apprendre les éléments sous un si bon maître et de tant d'esprit ! Mais tâchons de nous en consoler en relisant les *Deux pigeons*. N'ayons point tant d'esprit que Lamotte ; ce serait maladroitement conspirer contre notre plaisir. Lamotte continue à disséquer la fable, il passe en revue les quatre qualités qu'elle exige, on dirait un pharmacien qui compose un lok, il faudra tant de grammes de familier, quelques grains de riant, du gracieux enveloppé dans la description, pas trop, comme qui dirait une pincée ; si vous y ajoutez un peu de réflexion, du naïf, du naturel, du sublime, mais à très-petite dose, vous aurez la recette d'une fable, et vous ne pouvez pas manquer d'être fort ennuyeux, eussiez-vous tout l'esprit, toute l'invention, toute la nature de Lamotte lui-même. Ces gens qui font des poétiques ou des rhétoriques à propos de leur art, sont vraiment bien malheureux, excepté quelques génies sublimes. Ce raisonnement si minutieux, cet examen si approfondi des choses, cette connaissance scrupuleuse des règles porte malheur en général. L'abbé d'Aubignac, lui aussi au xvii^e siècle, avait doté son pays d'une pratique du

théâtre. Tout y était étiqueté et proprement mis en ordre. Vous n'aviez qu'à prendre le moule qu'il vous offrait, y jeter votre matière pour en voir sortir un chef-d'œuvre, quelle illusion!

Le malheureux abbé fit une tragédie suivant ses règles, il ennuya tout le monde, et le prince de Condé disait fort judicieusement qu'il ne pardonnait pas aux règles d'Aristote, d'avoir fait faire à l'abbé d'Aubignac une aussi mauvaise tragédie. Les règles, les règles ! dit Molière, impatienté des critiques qu'on lui adresse, mais la règle des règles n'est-elle pas de plaire, et quand on a pris le spectateur aux entrailles n'a-t-on pas atteint la fin de son art?

Mais pour prendre les spectateurs aux entrailles, pour émouvoir les autres, il faut être ému vous-même, c'est le principe éternellement vrai :

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

L'esprit ne suffit pas tout seul, du moins le bel esprit, celui qu'on appelait au xvii^e siècle le galant, le fin des fins, le grand fin; il faut du sentiment, il faut la veine sensible. Or jamais un homme n'en fut privé plus que Lamotte, il est sec comme un tronc d'arbre desséché, il est décharné, et par malheur il dessèche et décharne tout ce qu'il touche, il abrège Homère, il en fait un véritable squelette, il ne s'en tient pas là, il lui prête son esprit, il fait prononcer une pointe par 40,000 hommes à la fois! C'est pousser un peu loin l'amour du bel esprit, et s'il était revenu du temps de Lamotte, un de ces Achéens à la tunique d'airain, aux cheveux abondants, il se fût trouvé singulièrement habillé en marquis de la main de Houdart de

Lamotte. Il veut que la raison préside à tout, que dis-je? la raison c'est le raisonnement. Or vous savez combien ces deux choses diffèrent :

Raisonner c'est l'emploi de toute ma maison ,
Et le raisonnement en bannit la raison.

Tout le XVIII^e siècle a trop raisonné en ce qui touchait les arts de l'imagination.

Ecoutez ce singulier éloge qu'en a fait son ami et son patron Fontenelle, un autre crâne osseux, une tête géométrique : « Les beautés les plus fréquentes » des poètes consistent en des images vives et détaillées, au lieu que les raisonnements y sont rares et » superficiels. » M. Lamotte a changé tout cela, chez lui les raisonnements abondent, ils sont justes, profonds parfois, mais nulle image, nulle figure, nul enthousiasme et c'est de cela que vit la poésie. Fontenelle a beau rire de ce qu'il appelle l'enthousiasme qui saisit le poète, des fureurs divines qui l'agitent, tous les raisonnements ne feront pas qu'il n'en faille beaucoup dans les arts de l'imagination, qu'il ne suffise pour mériter le nom glorieux de poète, d'avoir la volonté de faire des vers et d'exécuter cette volonté avec beaucoup d'esprit. Fontenelle essaie encore, mais sans succès, de donner le change à sa critique. Quelques-uns, dit-il, ne se trouvaient plus en pays de connaissance en lisant M. de Lamotte, parce qu'ils n'y voyaient plus Flore, Mars et Minerve, et ces autres agréables et faciles riens de la poésie ordinaire: un poète si peu frivole, si fort de choses ne paraissait pas un poète.

Eh bien, tout cela est un sophisme et personne ne

s'y est jamais laissé prendre; c'est l'âme, c'est l'oreille, c'est le goût qui juge de la poésie.

Lamotte n'émeut jamais l'âme, la sienne ne se communique jamais à la nôtre, il effarouche notre oreille de ses vers durement martelés, il choque notre goût par une affectation perpétuelle d'idées métaphysiques. Le grand moqueur de son temps, Voltaire, a fort bien dit :

Parmi les flots de la foule insensée
De ce parvis obstinément chassée,
Tout doucement venait Lamotte Houdard,
Lequel disait d'un ton de papelard :
Ouvrez, Messieurs, c'est mon Œdipe en prose ;
Mes vers sont durs, d'accord, mais forts de chose,
Ouvrez, je veux à Despréaux ,
Contre les vers, dire avec goût deux mots.

Car, en effet, cet Houdard était l'ennemi des vers. A la musique mélodieuse de la poésie, à ses concerts doux et harmonieux, il préférait la prose. Rien n'est beau comme la prose, il en fourrait partout. Tragédies en prose, odes en prose, n'est-ce pas une barbarie? Maupertuis disait de Lamotte qu'il y avait en lui de quoi faire trois bons géomètres. Il paraît d'après cela que trois bons géomètres ne feront jamais trois bons poètes. Eh bien, pourquoi ne prenait-il pas le quart de cercle, et n'allait-il pas avec Maupertuis, mesurer le méridien au Spitzberg ou à la Nouvelle-Zemble? Il eût rendu là des services réels à la science.

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent,
mais gardez-vous bien de toucher à la poésie. Eh
quoi ! vous êtes insensible aux beaux vers et vous

voulez en faire vous-même ! Vous demandiez en sortant d'entendre *Phèdre* : qu'est-ce que cela prouve ? prenez une plume, et vous serez bientôt puni de votre blasphème, et si nous étions encore au temps des fictions, on vous verrait comme le roi Midas porter des oreilles d'âne. Faites avant tout des vers harmonieux, souples, déliés, riches d'images et de couleurs, dites une fois en votre vie, comme le bon La Fontaine :

Solitude où je trouve une douceur secrète
Lieux que j'aimai toujours ne pourrai-je jamais
Loin du monde et du bruit goûter l'ombre et le frais ?

Et vous viendrez après attaquer la poésie avec quelque peu d'autorité. Jusque-là je vous renvoie à l'apologue des canards envieux du paon.

Je ne conteste pas qu'il y ait de l'esprit, de l'invention, des traits malicieux dans les fables de Lamotte, mais quelle fatigue, comme tout est tendu, compassé, pénible et fait souffrir une oreille amoureuse d'harmonie ! Quelle affectation perpétuelle ! Que l'on reconnait bien là l'habitué du parc de Sceaux, qui a cinquante-quatre ans et est aveugle ; vous le voyez avec M^{me} du Maine, qui joue de son côté la bergère et l'ingénue. Il s'agit de faire entendre à cette altesse sérénissime qu'on est amoureux d'elle sans prononcer le mot d'amour ; comme il faut d'esprit pour retourner en tous sens des mots galants et simuler une ardeur contenue par le respect ! On se croirait aux beaux jours de Mascarille et du vicomte Jodelet, ou chez les filles précieuses de Gorgibus.

En passant de Lamotte à Florian, il semble que

l'on sort d'une contrée aride, sèche, couverte de landes, de bruyères et de rochers pour entrer dans une de ces plaines molles et fécondes que la Loire arrose. C'est une nature verte, riante, féconde en pâturages gras, luisants et plantureux. Peut-être, n'y a-t-il pas assez de variété, peut-être, çà et là, quelques contrastes ne sont pas assez adroitement ménagés, et s'il fallait employer encore les métaphores en usage, nous dirions avec Boileau que c'est un ruisseau qui se promène lentement dans un pré plein de fleurs ; les eaux en sont transparentes, parce qu'elles ne sont pas assez profondes, et ces longs circuits dont elle embrasse ses rives, semblent un peu trop tracés au compas. L'ensemble des fables de Florian est agréable, le cours en est facile, la narration aisée, le ton parfait. A la longue cependant, on s'en fatigue ; son talent est d'une veine trop fluide, on aimerait mieux de temps en temps quelque brusque surprise, quelque cahot. Chose vraiment singulière, Florian avait dans l'esprit du trait et de la malice ; dans la conversation, il était varié, piquant, railleur. Il se sentait d'avoir, dès l'âge de dix ans, été placé près de Voltaire, dont il était le petit-neveu. Presque toujours il avait la fougue et les saillies de son métier de dragon, partout, si ce n'est dans les livres où il remplaçait cette originalité intéressante et vive par un ton de langueur et de sentimentalité. C'est que Florian, en habile homme, pas aussi ingénu que les arlequins mis par lui au théâtre, pas aussi simple que son Némorin, avait compris son temps, et s'était appliqué à devenir le favori de la mode, en se parant de ses pompons et de ses rubans. La grande et large peinture du

temps de Louis XIV, s'était efféminée et appauvrie. La sévérité avait fait place à la grâce affectée, les touches des Lesueur et des Poussin s'étaient accourcies, affadies dans les tableaux de Fragonard, de Watteau et de Boucher. Qui de vous n'a encore présent à l'esprit un de ces tableaux d'une si riante couleur dus au pinceau facile de Boucher? Ce sont le plus souvent des bergers et des bergères qu'il représente, c'est une scène qui a la prétention d'être naïve et champêtre. Mais quelle campagne! quel berger! comme ils sont proprement vêtus d'une soie chatoyante, quelles vives couleurs, quelle toilette apprêtée, que de rubans, que de rouge! Voyez-vous la Philis de Boucher, la taille étroitement serrée dans un corsage, les bras roses, les lèvres appétissantes, le teint clair? Et les moutons comme ils sont blancs, propres, bien lavés! Ils sortent de la fontaine voisine; deux fois par jour, on les y plonge, tandis que les galants bergers jouent sur leur flute des airs que les échos d'alentour apprennent à soupirer. Pourquoi la boue du village, le fumier de l'étable et le hâle de la campagne? Nous n'avions rien à faire avec Théocrite et les pâtres siciliens. Ne croyez-vous pas que c'est M^{me} de Pompadour qui, pour surprendre agréablement Louis XV, s'est déguisée en paysanne pour offrir au roi que le hasard de la chasse a conduit devant une ferme, un fromage à la crème fait de ses belles mains? Je vous parle d'un tableau de Boucher et je vois que je vous ai fait du même coup l'analyse d'un livre de Florian. *Estelle et Némorin*, qui de nous à douze ou quinze ans, pas plus loin, n'a pas pris plaisir à cette pastorale fleurie? Ne nous est-elle pas restée à tous dans l'esprit comme un souvenir atten-

drissant et poétique ? Ces lutttes de bergers , ces conversations polies, ces méchancelés si douces, ces soupirs, ces roucoulements, on ne peut se défendre d'y penser longtemps, l'imagination en est doucement colorée. Mais ne cherchez jamais à revoir de plus près le tableau que le lointain rend plus agréable, conservez cette fraîche illusion. Car si, après quinze ans, on retourne à ce livre, on n'y trouve qu'un ramas de vieux rubans fanés, couleurs flétries, colifichets démodés, comme on dit dans un atelier de couture. Il serait injuste, hâtons-nous de le dire, d'en penser autant de ses fables; après celles de La Fontaine, elles tiennent vraiment le second rang. Mais c'est comme dans Virgile :

Longo tamen intervallo proximus.

Il y a des qualités bien aimables dans ces recueils de fables et les trois quarts sont excellentes; l'invention en est facile, point de frais de recherche, point de fatigue. C'est bien entendre les choses; nous ne demandons pas qu'on invente des apologues nouveaux partout où il faut raconter; une narration rapide, enjouée, de l'esprit, de la grâce et de la couleur. On sent, car on est en 1792, que Rousseau a passé par-là, que Bernardin de Saint-Pierre a déjà écrit ses pages les plus vives et les plus colorées. La description tient une bonne place dans ces petites compositions. Ce sont les oiseaux que Florian a justement choisis pour acteurs, il les aime, il passe de longues heures à les observer, il va sur le quai de la Ferraille, chez un oiseleur de ses amis, étudier les mœurs de ce petit peuple ailé, il connaît leur caractère et les fait parler avec

esprit. La morale est aimable, insinuante et séduit. Florian n'attaque pas le vice avec des bras d'hercule, il ne craint pas de lui faire la leçon, mais cette leçon se tourne toujours en plainte sur le sort des malheureux. Il met volontiers une larme à la fin de ses fables. Vous le savez, c'était à la fin du règne de Louis XVI, un grand éloge et bien envié, que de dire d'un homme : il est sensible et doux. Tous les personnages au théâtre avaient l'âme sensible et douce. On répandait sur tout une teinte de vertu un peu facile. C'était le duc de Penthièvre qui semblait l'idéal. On commençait aussi à s'attendrir chaque fois que l'on parlait de Henri IV, de ses sujets le père et le vainqueur.

Quoiqu'il en soit, cette bonté d'âme n'a rien d'affecté dans Florian. C'était bien le penchant de la nature et il a dû à son cœur plus d'une fable heureuse. Parfois il a des élans de force; il a voulu, lui aussi, voir son paysan du Danube et il n'y a pas mal réussi. Mais dans *La Fontaine*, c'est un opprimé qui élève la voix avec colère; dans *Florian*, c'est un sujet fidèle qui sacrifie à son roi irrité et pauvre la fortune de sa famille, sa vie; c'est là toute la différence. Enfin (car il n'est pas de colombe qui n'ait son fiel), Florian a laissé échapper deux ou trois fois sa verve de malice et il y a des fables qui pourraient passer pour des épigrammes assez vives, demandez plutôt à M^{me} de Genlis.

CH. GIDEL.

CHIMIE.

PRÉPARATION FACILE DE L'EAU OXYGÉNÉE

Thénard, le grand chimiste dont la mort récente a causé de si vifs regrets à toutes les personnes qui s'occupent de l'étude des sciences, a eu l'heureux et très rare privilège de voir la plupart de ses découvertes appliquées dans les arts ou du moins admises dans la pratique des laboratoires.

Il est cependant un de ses travaux (et on doit le ranger parmi les plus importants) qui n'a pas encore reçu ce genre de récompense, c'est celui qu'il publia en 1818 sur l'eau oxygénée.

Il fit à cette époque une grande impression, car il mit aux mains des chimistes un corps doué de propriétés toutes spéciales, présentant les allures les plus singulières. et dont les réactions curieuses ouvraient aux recherches de nouveaux et très larges horizons; mais comme cette substance ne reçut aucun emploi et resta exclusivement dans le domaine de la science pure, elle fut bientôt oubliée et je ne crains pas d'être

démenti , si je dis que bien peu de personnes en connaissent aujourd'hui la propriété et même le nom.

Le mot : *Eau oxygénée* , nous montre que ce corps est formé par les deux principes constitutifs de l'eau, l'oxygène et l'hydrogène et que l'oxygène y entre en proportion plus considérable que dans l'eau. La dénomination de *bioxyde d'hydrogène* sous laquelle on le trouve décrit dans les traités de chimie , nous apprend quelque chose de plus , c'est qu'il contient deux fois plus d'oxygène que l'eau elle-même.

Thénard étudia son action sur les substances oxydables et vit entr'autres choses que le sulfure de plomb qui est de couleur noire devenait clair par suite de son changement en sulfate de ce métal. Or , si on se rappelle que les peintures blanches à l'huile , appliquées sur les tableaux ou les murs de nos appartements ont pour base la céruse qui est du carbonate de plomb et que ce corps noircit rapidement sous l'influence des émanations sulfureuses en donnant naissance au sulfure de plomb , on comprendra tout le parti qu'on peut tirer du bioxyde d'hydrogène pour blanchir les vieilles peintures noircies par l'hydrogène sulfuré. Mais ce n'est pas la seule application qu'on puisse faire du corps qui nous occupe ; il jouit aussi de la propriété de détruire les matières colorantes organiques et on peut encore s'en servir avec succès pour enlever les taches de matières végétales sur quelques objets précieux.

Si dès la découverte de l'eau oxygénée on ne l'a pas employée à ces usages , cela tient à la complication extrême du procédé qui la fournissait et au prix élevé des substances nécessaires à sa préparation ; on cite

quelques cas assez rares où on en a fait usage, et entr'autres la restauration parfaite d'un tableau de Raphaël dont les traits avaient complètement disparu sous une croûte épaisse de sulfure de plomb.

C'est ce qui explique aussi, comment ce corps, malgré sa composition remarquable et l'ensemble curieux de ses réactions, n'est pas étudié d'ordinaire dans les cours de chimie, ceux des lycées par exemple.

Quelques mots vont faire apprécier ces difficultés.

Le bioxyde de barium est le corps qui fournit à l'eau l'excès d'oxygène nécessaire par son changement en pur oxyde; on le traite à cet effet par de l'acide chlorhydrique étendu de quatre ou cinq fois son volume d'eau qui doit toujours rester en excès; on se débarrasse du chlorure de barium qui est, avec l'eau oxygénée, le produit de cette réaction, par le moyen de l'acide sulfurique, mais la préparation est loin d'être terminée, car il faut enlever l'acide chlorhydrique, ce qui exige l'emploi du sulfate d'argent; il faut pareillement chasser l'acide sulfurique, ce qu'on exécute en versant de la barite dans la liqueur; si j'ajoute à cela que dans ce dernier traitement on risque par excès de barite de décomposer tout le produit, on comprendra aisément qu'il y a peu de personnes décidées à faire tant d'opérations délicates et coûteuses pour blanchir une tapisserie ou enlever une tache.

Beaucoup de moyens ont été successivement proposés en remplacement de celui-là; l'acide phosphorique, l'acide carbonique, l'acide fluorhydrique, l'acide fluosilicique et en général tous les acides qui forment avec la baryte un composé insoluble, étaient les agents

destinés à attaquer le bioxyde de barium, mais jusqu'à ce jour aucun n'a prévalu et on a continué à employer l'ancien procédé ou plutôt à ne pas utiliser l'eau oxygénée.

Obligé de la préparer chaque année pour le cours de la Faculté des sciences de Paris et contrarié d'y passer chaque fois quinze jours ou trois semaines, j'ai essayé un grand nombre de procédés et je me suis arrêté au suivant parce qu'il fournit en quelques heures du bioxyde d'hydrogène pur et n'exige que l'emploi de vases très communs et de deux substances livrées à bon compte chez les fabricants de produits chimiques.

L'une est le bioxyde de barium dont le prix a considérablement diminué depuis que M. Boussingault nous a appris à le préparer en dirigeant de l'air sur la baryte chauffée au rouge; l'autre est l'acide fluorhydrique; s'il est très facile de préparer cet acide à l'état de pureté dans un laboratoire bien outillé, il n'en est pas de même dans une pharmacie ou dans un petit cabinet de chimie; mais heureusement l'acide pur n'est pas nécessaire et celui dont se servent les graveurs sur verre, qu'on peut toujours se procurer aisément, suffit pour réaliser la préparation de l'eau oxygénée.

La quantité d'acide ne doit pas dépasser 150 centimètres cubes; on recourbe une feuille mince de plomb de manière à façonner une espèce de capsule qu'on place dans une terrine remplie d'eau froide et on y verse l'acide. Il est important de ne se servir que d'objets en plomb, en argent ou en platine, car le verre est fortement corrodé par l'acide fluorhydrique;

on doit aussi faire une grande attention à ne pas les toucher avec les doigts, car les brûlures qu'il produit, très graves avec l'acide concentré, sont encore dangereuses avec un acide dilué tel qu'on l'emploie dans le cas qui nous occupe.

On ne peut pas jeter tout simplement dans cet acide le bioxyde de barium en grains, car l'eau se trouverait alcalinée au point où séjourneraient ces morceaux et le bioxyde d'hydrogène qui ne peut subsister en présence des alcalis se décomposerait au fur et à mesure de sa préparation. Il faut le pulvériser avec tant de soin que la poudre soit devenue impalpable. On y arrive de la façon suivante : cinq ou six grammes de bioxyde de barium sont placés dans un petit mortier en porcelaine et arrosés avec un peu d'eau; on attend que les grains soient ramollis, ce qui ne doit arriver qu'au bout de trois ou quatre minutes. S'ils tombaient en poussière aussitôt c'est que le bioxyde de barium serait impur et renfermerait une forte proportion de baryte : il faudrait le rejeter.

Quand la matière est bien humectée, on la broie en ayant soin que la poussière se maintienne légèrement humide et on la fait tomber peu à peu dans l'acide en la prenant avec une petite lame en plomb qui sert en même temps d'agitateur. Le bioxyde de barium se décompose, mais la liqueur reste trouble par suite de la formation du fluorure de barium qui est insoluble : on ne doit apercevoir aucun dégagement gazeux dans le liquide, et c'est ce qui doit régler la rapidité avec laquelle on introduit le bioxyde.

Quand cette première portion a été attaquée, on la pulvérise et rajoute une deuxième et on continue

jusqu'à saturation presque complète, ce qu'on reconnaît au moyen du papier de tournesol bleu qui ne rougit plus qu'avec lenteur. Le mieux est de mettre un léger excès de bioxyde de barium et d'y verser aussitôt après et en agitant vivement, quelques gouttes d'acide fluorhydrique tenues en réserve; on est sûr alors de n'avoir pas trop d'acide dans la liqueur. Il faut se hâter d'ajouter l'acide mis à part, sans quoi l'oxygène se dégagerait en entier; on est averti du reste de cette décomposition par l'apparition de bulles nombreuses qui troublent la transparence du liquide et montent à sa surface.

Le liquide ainsi obscurci est filtré; on peut s'en servir à cet état liquide pour enlever les taches ou restaurer les peintures noircies; il suffit de toucher les parties altérées avec un petit pinceau imprégné de la liqueur obtenue, de tamponner légèrement pour faciliter l'imbibition et de laver à l'eau dès que le blanchiment est opéré, ce qui est presque instantané.

Mais si on veut avoir du bioxyde d'hydrogène pour en étudier les propriétés, dans un cours par exemple, il faut enlever l'eau. L'évaporation ne doit pas être faite sur le feu, mais sous le récipient de la machine pneumatique, appareil qu'on rencontre aujourd'hui dans les plus petits cabinets de chimie.

Le liquide ne contenant plus que des traces d'acide est placé dans une capsule en verre reposant sur un vase où est mis de l'acide sulfurique concentré, qui absorbant la vapeur d'eau au fur et à mesure de sa production, active l'évaporation.

Si on voit une matière solide se déposer dans le liquide on a soin de l'enlever par une simple décanta-

tion ou par filtration, si elle était en quantité un peu considérable et on rétablit de nouveau le vide.

On s'arrêtera lorsque le volume sera réduit à 12 ou 15 centimètres cubes; l'eau oxygénée est alors aussi concentrée que possible et produit avec l'oxyde d'argent la forte explosion qui est l'indice de sa pureté absolue.

ALFRED RICHE.

MALADIE DE LA VIGNE.

Chalonnnes-sur-Loire, 21 janvier 1858.

Monsieur Béraud, secrétaire-général de la Société académique, à Angers.

Ne pouvant assister, d'ici à quelque temps, aux intéressantes séances de la Société académique, j'ai l'honneur de vous prier de transmettre à mes collègues de cette honorable compagnie les quelques renseignements qui vont suivre, sur deux procédés à employer pour atténuer, sinon guérir, la maladie de la vigne, et qui sont le résultat d'expériences faites par mon oncle, M. Fremy aîné de Chalonnnes, qui, dans une note qu'il m'a remise, s'exprime dans ces termes sur cette question :

« Voyant chaque année dans les treilles de mon jardin le germe de la maladie terrible qui nous prive depuis longtemps d'une récolte de raisin en parfaite maturité, j'ai attaqué, dans le courant de l'année dernière, le raisin malade, par des lavages réitérés d'eau additionnée d'argile; j'ai obtenu de ce procédé une amélioration incontestable sur les fruits malades. Depuis mes expériences, j'ai lu que ce moyen avait été préconisé dans quelques journaux, et que plusieurs viticulteurs qui l'avaient aussi employé, ont obtenu de bons résultats. Néanmoins, je ne le conseille pas trop, car à mes yeux, il a un inconvénient assez

grave : c'est celui de laisser sur le fruit, un dépôt légèrement argileux qui forme tache et le rend assez malpropre. Cet inconvénient fort désagréable pour les raisins de table, l'est moins pour ceux que l'on destine à la fabrication du vin, car la tache qui résulte du lavage du fruit, n'a aucune influence sur le vin qui en provient.

» J'ai essayé un autre moyen, dans le but d'éviter l'inconvénient que je viens de signaler. Ce second procédé consiste également dans un lavage fait avec de l'eau additionnée de vinaigre dans la proportion de trois litres de vinaigre pour un hectolitre d'eau.

» Le mélange obtenu, on frotte le raisin malade au moyen d'une brosse en chiendent, munie d'une barbe de trois à quatre centimètres de longueur, et en ayant soin d'humecter souvent la brosse dans la mixture vinaigrée dont je viens de parler. Il faut brosser le raisin sur toutes faces et ne pas négliger d'en faire autant aux rameaux qui portent les grappes et qui, eux aussi, ont toujours le germe de la maladie.

» Cette opération n'est pas aussi difficile et aussi longue à faire qu'on pourrait le supposer à première vue, Après l'avoir fait pratiquer sur une portion des treilles malades de mon jardin, j'ai fait répéter l'opération sur les ceps malades d'un clos de vigne que j'avais à ma disposition, pour un quart au moins sur la totalité; soit en chiffres : Cinq cents souches malades sur deux mille que peut contenir le clos de vigne, compté au cadastre pour vingt-six ares. Eh bien ! le jardinier auquel j'avais confié l'opération, sous ma surveillance, a mis seulement deux journées à la faire, dans les conditions où je viens de l'indiquer. Cette opération

pratiquée en grand, peut coûter de 12 à 15 francs par hectare : c'est assurément une minime dépense par rapport au résultat que l'on peut espérer ! Il est bon d'employer la mixture vinaigrée qui forme mon second procédé, vers le mois de juillet, au moment où le fruit est formé. C'est à cette époque que je m'en suis servi cette année, dans le clos dont je viens de parler et le vingt-six août dernier j'ai pu procéder à la vendange sur des raisins parfaitement sains et très mûrs.

» Je laisse au public le soin de se convaincre de l'efficacité de mes procédés, et aux savants, celui de les expliquer par des théories que je n'entreprendrai point ici. Le hasard m'a fait découvrir le premier procédé ; j'ai pensé au second, en voyant qu'on ôtait aux champignons tout caractère vénéneux par l'emploi du vinaigre. J'agis ici tout simplement et dans l'intérêt de tous ; c'est pourquoi je désire donner de la publicité à mes expériences, pour que chacun puisse en faire profit. »

J'ai pensé que je ne pourrais faire mieux, pour remplir le but que s'est proposé mon oncle, que de communiquer à l'Académie, le résultat de ses observations.

Je vous serai donc reconnaissant de donner connaissance de cette lettre à Messieurs les membres de la Société académique.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très respectueux serviteur.

CH. DROUARD.

EAUX MINÉRALES FERRUGINEUSES

DU

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.



Les eaux ferrugineuses du département sont très abondantes ; bien que les statistiques n'indiquent que 14 ou 16 sources, on peut sans être taxé d'exagération porter leur nombre à 200. Ce chiffre ne prouvera sans doute qu'une chose, c'est qu'une couche de minerai de fer existe sur presque toute la surface du département.

Sur les bords de la Maine, partout où il y a de la terre glaise, on voit à certaines époques de l'année, sortir une eau rouillée. C'est qu'une partie de la terre glaise cède aux eaux pluviales ou à celles des sources une partie du fer qu'elle contient. Quand les eaux sont basses sur les bords de la Maine, il suffit de creuser dans la terre glaise pour faire sortir une eau rouillée qui forme de suite un dépôt ferrugineux abondant.

On observe également ce dépôt à Andard, à Pruniers près de la Papillaie.

Sur les bords de la Loire, les eaux rouillées sont plus rares, je n'en puis indiquer même que deux à Chenehutte et près de la butte de Gohier, près Saint-Mathurin.

En général partout où se présente l'eau rouillée, on rencontre du sable nouvellement entraîné par elle. Il y a donc lieu de penser que toutes nos eaux ferrugineuses ont filtré en traversant une couche plus ou moins épaisse de sable; ce qui semble le prouver, c'est que le dépôt sablonneux de fer oxydé ne se rencontre pas seulement à l'orifice des fontaines, mais aussi par couches très épaisses et à des distances très éloignées, dans des terrains qui ont dû être fort longtemps lavés par les eaux de cette nature particulière.

Ce poudingue ferrugineux ou siliceux ou sable aggloméré sert sur les routes, dans les chemins vicinaux, au même usage que le silex. On l'observe principalement à Brissac, à Quincé, à Écouflant, à Varennes, à Saint-Rémy, à la Butte de Gohier, à la fontaine de l'Épervière. C'est un indice certain qu'on se trouve près d'une fontaine ferrugineuse, soit qu'elle existe encore, soit qu'elle ait disparu; jamais je n'ai été trompé dans mes recherches en examinant d'abord la nature du sol sur lequel je me trouvais.

Au milieu de ce sable, on rencontre souvent des silex d'un poids énorme, des coquilles fossiles et des débris végétaux. Ce sable est *arsenical*.

Je ne connais qu'une seule exception à cette règle générale. C'est un coteau de Reculée où on observe le sable ferrugineux sans rencontrer d'eau chargée de fer, mais encore il est vrai que dans la partie inférieure du même coteau sur la ferme de la *Turpinière*, au bas

du vallon et près de la fontaine des Fées, il existe quelques filets d'eau laissant suinter un dépôt ocreux qui se mêle par intervalle au courant de cette fontaine.

Tout dépôt ocreux est arsenical ; je l'ai constaté, par exemple, à Martigné-Briand, à Ecuillé, à Launay, à Feneu, etc. Mais on n'en doit pas conclure qu'une eau n'est pas arsenicale parce qu'elle ne laisse pas de dépôt ocreux : ce serait une erreur ; ainsi les eaux qui séjournent dans les ardoisières sont arsenicales quoique légèrement, et ne laissent pas parfois de dépôt appréciable. Le fer qu'elles contiennent peut provenir du sulfure de fer qui existe toujours dans les ardoisières.

On ne peut établir aucune règle générale pour déterminer les endroits d'où peuvent sortir les eaux ferrugineuses d'après l'épaisseur de la croûte du sol, eu égard à la distance de la nappe d'eau ; toutefois il est évident que moins elle est épaisse plus elle laisse facilement suinter les filets d'eau. La quantité de dépôt n'a d'ailleurs aucun rapport avec la quantité d'eau qui s'écoule. Si l'eau est abondante on ne voit que rarement la pellicule nacrée formée par la décomposition du sel de fer et qui s'irise par la décomposition des rayons solaires.

Je me suis longtemps demandé comment se formait cette pellicule. J'ai pensé d'abord que l'eau en s'évaporant laissait cristalliser sous forme d'enduit l'oxyde de fer, mais il est plus probable que l'acide carbonique à mesure qu'il quitte la masse d'eau, se charge de sel de fer, que chaque bulle se recouvre elle-même d'une couche irisée comme une bulle de savon, ce qui fait que quand l'acide carbonique se trouve libre, il

laisse son enveloppe humide, qui s'étend à la surface de l'eau comme une goutte d'huile.

La nature de cette pellicule n'est définie nulle part, mais je suis disposé à croire qu'elle ne ressemble en rien au dépôt que peut former la source même. Je n'y ai jamais en effet observé de matières organiques, tandis qu'il y en a toujours dans les dépôts; et seulement quelques traces de carbonate de chaux qui existe toujours en grande quantité dans les dépôts.

Dans le département on ne rencontre jamais une eau rouillée sans un filet d'eau douce dont la nappe est plus près de la surface de la terre. Les sources de Saint-Rémy-la-Varenne, d'Andard, de Quincé, de Pruniers, à Launay (près Feneu) sont dans ce cas.

Ainsi en creusant dans quelques localités, à une profondeur de 5 mètres, on trouve de l'eau ordinaire; à 10 mètres on a l'eau rouillée, cette remarque particulière est une règle générale pour les environs d'E-charbot. Tous les puits dont l'eau est bonne à boire ont 5 mètres de profondeur, et tous ceux qui ont 10 mètres donnent de l'eau ferrée, aussi à certaines époques de l'année où les eaux grandissent dans nos rivières, on entend l'eau ordinaire suinter et se mêler à l'eau rouillée qui était limpide d'abord et se trouble peu à peu par suite des sels calcaires qui sont entraînés par les eaux ordinaires, qui ont lavé les terrains par où elles passent.

Chaque source a sa vogue toujours méritée et souvent pas assez étendue; quelques fontaines existent depuis longtemps, d'autres sont apparues soudainement. Ainsi à Ecuillé, en creusant un puits en 1848, le propriétaire a donné le jour à un jet d'eau rouillée

très abondant, aussi l'eau de son puits de potable qu'elle était n'est aujourd'hui d'aucune utilité.

Dans certaines localités on se sert de ces eaux pour tous les usages domestiques ; les sources de Rosseau, de Quincé, à Brissac dans l'hôtel des Voyageurs, sont dans ce cas.

Quelques personnes attachent une grande importance à l'analyse, c'est à tort, car la pratique reconnaît d'abord les propriétés spéciales avant que l'analyse en ait démontré la composition. L'analyse peut varier tous les dix ans, à mesure que les procédés analytiques se perfectionnent.

Toutes nos eaux ont à peu près la même composition, toutes contiennent des sels manganésiens, tant à l'état de protoxyde qu'à l'état de bioxyde, ce qui pour nous n'a rien de surprenant, car le sol de Maine et Loire est riche de fer, presque toujours accompagné de manganèse. Sur les bords de la Maine en Reculée, on trouve le manganèse à l'état de sesquioxyde brun.

Un échantillon pris sur les bords de la Maine m'a donné les résultats suivants sur 100 gr.

Oxyde de fer	10 40
Carbonate d'oxyde de fer	2 80
Sulfate de chaux	20 50
Chaux fluatée	5 20
Oxyde de manganèse.	44 20
Sable	4 10
Terre	6 »
Matière organique.	6 80

100 »

Dans l'analyse des eaux j'ai considéré le manganèse à l'état de sous-carbonate, parce que en faisant évaporer le liquide, le carbonate se précipite si on l'y rencontre seul, car il n'est jamais accompagné de sulfate et de chlorures.

Pour étudier les eaux, il ne faut pas les prendre une à une, il faut les grouper, étudier les terrains d'où elles sortent, étudier les quantités afin de savoir si elles ne fournissent pas plus d'eau à certaines époques de l'année, ce qui arrive souvent dans notre département. Il est bien rare de ne rencontrer qu'une seule source dans une seule localité. En recherchant avec attention on en trouve toujours plusieurs, surtout lorsqu'elles sourdent à la partie inférieure d'un col, d'une vallée. Aussi quelques-unes se font jour par filets pour paraître ou disparaître à différentes époques. A Faveraye, en 1844, on a vu une source disparaître sans cause apparente. D'autres sources disparaissent après un certain temps, elles deviennent donc intermittentes.

Cet état particulier d'intermittence vient sans doute de ce que les eaux qui sont situées à peu de profondeur sont absorbées par la chaleur ambiante, ou que leur cours est dérangé par suite de quelques mouvements accidentels de terrain.

En général nos eaux se conservent mal parce que le fer s'oxyde en présence d'une matière organique et du carbonate de chaux qui perd peu à peu une partie de son acide carbonique.

L'étude de la matière organique est assez intéressante pour que nous nous y arrêtions quelques instants. Elle varie dans la nature selon les terrains par où passe

l'eau qui l'entraîne; quelquefois c'est une algue, d'autres fois une conferve, une oscillaire qui, exposée à la lumière et à l'air, commence son existence, se recouvre d'oxyde de fer et, au lieu de surnager, se précipite et tapisse les parois des vases à expérience.

L'oscillatoire se met en mouvement de gauche à droite et de droite à gauche sans avoir de mouvement régulier; je ne l'ai jamais rencontrée dans les eaux mêmes, mais fréquemment dans le petit bassin où les eaux ferrugineuses s'arrêtent et forment leurs dépôts ocreux.

Certaines eaux se troublent aussitôt que la lumière les frappe; une heure à peine après les avoir puisées, j'ai vu des eaux se troubler; l'eau de limpide qu'elle était, prend une couleur grisâtre, en commençant généralement par la partie supérieure; peu à peu, le trouble gagne le fond des vases. On dit que le fer s'oxyde et se dépose. Je penserais plutôt que la matière organique qui n'est alors qu'à l'état d'embryon imperceptible absorbe un rayon lumineux et s'allonge, toujours de bas en haut, et lorsqu'elle a acquis la grandeur de quelque millimètres se ramifie et se colore et que sa coloration devient d'autant plus intense que sa ramification s'est plus développée.

Il arrive un moment où la quantité de fer qu'elle a absorbée, quantité impondérable, la surcharge trop, alors elle se précipite et entraîne avec elle toutes les oscillaires, ses voisines, qu'elle accroche, qu'elle s'approprie et va former le commencement du dépôt ocreux qu'on a peut-être regardé longtemps comme étant essentiellement formé de fer. Mais il n'y a pas d'eau ferrugineuse chez nous qui ne soit accompagnée d'une

matière organique, tous les dépôts se forment donc par le même moyen mécanique. Quand après un certain temps le dépôt organique est formé, vous voyez un second dépôt le couvrir. C'est alors seulement que commence la décomposition véritable du sel de fer, car tout ce qu'il avait perdu jusqu'à ce moment lui avait été soustrait.

Il y a certains animaux que l'on rencontre dans ces eaux ferrugineuses. La crevette d'eau d'une couleur rosée y naît, y vit, y meurt; fréquemment aussi on y trouve de petites sangsues.

Jusqu'à ce jour aucune classification rationnelle n'a été proposée pour l'étude des eaux; les nôtres sont presque toutes carbonatées et peu sont sulfatées. Pour en rendre l'étude plus naturelle, je les divise en eaux *existantes* ou ayant *disparu*; les unes sont sous forme de *fontaines*, d'autres sous forme de *puits*; quelques-unes sont *intermittentes* avec ou sans dépôt, d'autres non intermittentes, c'est à dire qu'elles sont assez abondantes pour couler toute l'année, tandis que d'autres, par suite de la sécheresse des terrains et l'action de la chaleur solaire qui soustrait l'humidité du sol, cessent quelquefois de fluer; ce serait alors qu'elles formeraient dans le sein de la terre cette masse de sable aggloméré et ferrugineux dont nous avons parlé plus haut.

Celles dont l'analyse est faite sont les plus importantes. Nous les examinerons d'abord en ne signalant que le nom de celles dont l'intérêt est secondaire mais dont l'indication pourra néanmoins être utile à quelques médecins des campagnes.

L'arsenic que l'on rencontre dans le dépôt et dans

les eaux, y est à l'état d'arséniate de chaux uni au fer; ce qui me porte aussi à le croire, c'est que le *carbonate de chaux* de notre pays est toujours *arsenical* et que certaines eaux qui ne sont pas ferrugineuses sont *arsenicales*. Ainsi dans l'intérieur de la ville d'Angers, il y a quelques puits dont l'eau séjourne au milieu d'une masse terreuse ocrée, renfermant même du zinc; ces eaux sont également *arsenicales*.

Angers. — Dans la ville d'Angers, rue des Carmes, chez M. Renaud, filateur, il existe depuis longtemps un puits ferrugineux et reconnu pour tel.

Cette eau est trouble, d'une apparence laiteuse; exposée à l'air, elle laisse dégager une forte odeur sulfureuse provenant de la décomposition des sulfates de fer, manganèse et alumine. Sur six litres, elle donne 9 grammes de sels.

Par suite de son exposition à l'air elle laisse déposer 1 gr. 20 cent. de matières terreuses et contient sur six litres :

Carbonate de fer.	0 25
— de chaux.	0 35
Sable rouge fin.	0 60
Carb. de manganèse (traces).	» »
	1 20

Le propriétaire de ce puits pendant longtemps s'est servi de cette eau pour alimenter la chaudière de sa machine à vapeur consommant environ 8 à 10 tonnes par jour; à la fin de la journée il avait un dépôt de 500 gr. au moins de rouille, comme il le dit, ce qui l'obligeait à faire piquer sa chaudière fréquemment, aussi a-t-il abandonné ce puits qui n'est presque d'au-

cune utilité pour la fabrique, ne voulant pas s'en servir pour le lavage de ses cotons.

Rosseau. — A un kilomètre du bourg de Saint-Barthélemy, près le château de Rosseau, il y a dans un petit chemin découvert une fontaine ferrugineuse très connue dans le pays; le village au milieu duquel elle se trouve a pris le nom de *village de la Fontaine*.

Les voisins ont eu la précaution de pierrer cette fontaine, de la recouvrir d'un petit dôme, aussi l'eau en est-elle très claire, bien qu'elle ait toujours à sa surface une pellicule irisée (ce que les habitants appellent la fleur de la fontaine). Il n'y a pas de dépôt au fond de la fontaine, le trop plein traverse le chemin et va se perdre dans un lavoir.

L'eau est claire, sa température est de 11°, son goût est légèrement ferrugineux sans prendre à la gorge: elle ne se décompose à l'air libre qu'après quelques semaines.

Le dépôt ocreux qui est *arsenical* occupe les parois du canal qui sert de conduit à la fontaine. Six litres donnent 3 g. 90°.

Elle sert journellement aux usages domestiques des voisins et a été employée avec succès par quelques malades.

Gohier. — La fontaine ferrugineuse de la butte de Gohier sur les bords de la Loire, à l'endroit désigné sous le nom de la *grosse pierre*, se divise en plusieurs filets. Lorsque les eaux sont basses (juillet 1848), on voyait un petit bassin creusé naturellement. Elle pourrait rendre quelques services si les habitants ne préféreraient celle qui est située à Saint-Rémy.

Sa température est de 13°, l'eau est limpide, d'une

saveur atramentaire très prononcée. Six litres fournissent 3 g. 60^c de sels divers. L'eau a peu d'action sur cette eau, le dépôt est *arsenical*. En l'examinant au microscope, on y voit une conferve ayant la forme d'une mousse pennée, mais jamais d'oscillaires, tandis qu'on en rencontre toujours à Saint-Rémy.

Plusieurs de ces sources partent certainement d'un même centre, seulement certains de leurs caractères se modifient selon les terrains qui les enchâssent. Les eaux de *Quincé* viennent à l'appui de notre observation.

Quincé, près Brissac. — Dans l'hôtel même des *Voyageurs* il y a une source ferrugineuse qui n'est indiquée dans aucune statistique, bien qu'elle soit connue depuis longtemps dans le pays.

L'eau sert journellement aux voyageurs et à tous les usages domestiques de la maison, mais elle est très sensible (pour me servir de l'expression consacrée) car elle se trouble lorsque le temps est à l'orage. Sa saveur est moins styptique que celle de la *Grange ferrée* sa voisine.

Le dépôt qui se forme dans les vases qui la contiennent est pulvérulent, ocreux et s'attache intimement aux parois; cela tient, je n'en doute pas, à ce qu'en pompant l'eau, son passage dans le tube et le frottement du balancier divisent le dépôt.

Si de *Quincé* on tire une ligne droite sur *Martigné-Briand*, qui est à 8 ou 10 kilomètres, on est disposé à croire que les sources de *Martigné-Briand*, dont nous parlerons plus loin, sortent du même réservoir que celles de *Quincé* et de la *Grange ferrée*, car sur la campagne, on rencontre quelques puits d'eau rouillée qui

ont plus ou moins de profondeur selon leur position , mais tous forment peu de dépôt , se chargeant tous de matières terreuses et floconneuses à l'époque des orages.

Soucelles. — A Soucelles, entre la rivière et le village, il y a la fontaine de *Saint-Hernel* à laquelle l'on fait annuellement un pèlerinage depuis plus de 40 ans ; elle est à mi-côte. L'eau s'échappe abondamment et remplit deux énormes bassins ; l'eau qui s'écoule ne laisse pas de dépôt et ne présente rien de remarquable au goût.

Il est probable que cette source qui est indiquée comme ferrugineuse sur les anciennes cartes du département, ne l'est que par infiltration, c'est à dire qu'auprès de ces bassins, en se rapprochant de ce village, on voit encore des traces d'une troisième source formant un dépôt rouillé, au milieu du silex dont l'eau était jaillissante autrefois, tandis qu'aujourd'hui c'est à peine si elle peut couler à travers le sable qui l'empêche de s'écouler, en la forçant, pour ainsi dire, à se diviser et à former mille petits canaux qui humectent une prairie tout entière pour aller se perdre à 100 pas au milieu des eaux boueuses d'un fossé qui se couvre de rouille.

Six litres fournissent 3 g. 30^c.

Daumeray. — Il n'y a qu'une source à Daumeray désignée sous le nom de l'endroit ou on la voit sourdre, la *Roche Daumeray*, canton de Durtal. Sa température est de 11° d'après la vérification faite par M. Beaurepaire, docteur-médecin.

Le dépôt est *arsenical*. Six litres fournissent 3 g. 20^c de sels.

Chalonnnes. — Je dois à l'obligeance de M. Guy, pharmacien à Chalonnnes, de m'avoir procuré plusieurs fois de l'eau de fontaine de Saint-Maurille.

Cette fontaine anciennement connue, est d'un usage peu fréquent; l'eau est très limpide, exposée à l'air elle laisse déposer du fer, non pas ocreux comme d'habitude, mais sous forme de flocons grisâtres, laquelle couleur est due plutôt à la matière organique qu'à celle du fer.

Six litres donnent un résidu de 3 g. 15^c.

Le bi-carbonate de magnésie ainsi que les autres sels s'y trouvent en grande quantité.

Beaupreau. — Dans le parc qui appartient à M. de Civrac, il y a une source ferrugineuse très abondante qui forme un dépôt ocreux également *arsenical*.

Six litres donnent 3 gr. de sels.

Le dépôt qui se forme dans les vases qui renferment cette eau se compose de deux parties distinctes, comme toujours, d'une matière organique verte qui se précipite d'abord, ensuite de l'oxyde de fer.

Segré. — L'arrondissement de Segré serait le plus riche de notre département en espèces ferrugineuses; le terrain aussi par sa nature, est riche en minéral.

Une source, entre autres, se trouve au milieu de la ville, chez M. Quris.

Six litres fournissent un résidu de 2 gr. 75^c.

Grange-ferrée. — La source de la Grange-ferrée est située sur la commune de Quincé. Jusqu'à ce jour les statistiques indiquent une seule source; il y en a deux cependant, et même trois, si l'on veut considérer l'eau d'un grand bassin qui avoisine, comme étant ferrugineuse, en raison de quelques filets qui viennent s'y

noyer, et cependant ils sont assez abondants pour donner à cette masse d'eau une saveur particulière.

La principale source de la Grange-ferrée est située au milieu d'une grande et belle prairie. Avantageusement connue des médecins de Brissac qui la conseillent à leurs malades, au lieu de se rendre à Martigné, qui jouit d'une plus grande vogue.

Il y a vingt ans environ que le propriétaire de cette source a fait faire à ses frais un monument quadrangulaire entouré de peupliers.

Pendant l'été l'eau est très fraîche et très recherchée; elle se décompose facilement à l'air. Sa température est de 11 °.

Six litres donnent 2 gr. 55 c.

Saint-Rémy-la-Varenne. — En face de S^t Mathurin, sur les bords de la Loire, à Saint-Rémy, sur la propriété de M. Labarre, sur le bord de la route de S^t-Mathurin à Alençon, tout près de la fosse de Saint-Aubin, il y a une source ferrugineuse très abondante; on a déjà exécuté quelques travaux pour garantir et faciliter l'abord de cette source.

Six litres fournissent 2 gr. 53 c.

Le dépôt est ocreux et *arsenical*.

La matière organique qui se trouve mêlée au dépôt est une oscillaire qui ne se rencontre pas dans le récipient même de la fontaine, mais un peu plus bas.

Écuillé. — Les statistiques précédentes n'indiquaient qu'une seule source, il y en a cependant deux, l'une d'elles est près d'une maison nommée *la Planche*, au milieu du bourg.

1° L'ancienne source dont l'eau sert de lavoir, a une température de 10°, ayant un goût sulfureux en

raison de la quantité de matières organiques qui y séjournent, il n'y a point de dépôt ocreux. Six litres évaporés fournissent 2 gr. 40 c.

2° La nouvelle source. — M. Gagneux, en 1847, a fait creuser un puits qui donnait une eau très potable, mais en trop petite quantité. En creusant le puits, il mit à jour une source ferrugineuse, ou plutôt il donna le jour à une nappe d'eau rouillée, d'une apparence laiteuse, laissant nager des flocons rougeâtres entraînés par le courant. Il y a toute probabilité qu'à certaines époques les eaux sont mélangées, car on voit souvent la couleur de l'eau changer et devenir presque limpide.

Six litres donnent 2 gr. 40 c. en moyenne. En juin 1848, j'ai obtenu un résidu de 2 g. 70 c. tandis que 4 mois plus tard la même quantité d'eau me fournissait 1 gr. seulement.

Le dépôt est *arsenical*.

Chaumont. — Cette source est très anciennement connue, elle jouit d'une réputation méritée dans le pays où elle se trouve.

Le dépôt qu'elle forme est abondant et surtout mélangé avec du sable.

Cette source donne son nom à la *Closerie rouillée*.

Six litres donnent 2 gr. 40 c. Le dépôt est *arsenical*.

Varennes. — Dans le bois de Varennes à 20 minutes de marche du bourg de Feneu, au fond d'un ravin et près du village de la Fontaine, au bas de la croix de Varennes, se trouve la source des frères *Pitou*, qui avaient eu l'intention, il y a environ 40 ans, de la recouvrir d'un ceintre en pierre, portant une inscrip-

tion que le temps efface peu à peu; mais il est encore facile de la lire :

Grand Dieu ! que ta main libérale
 Nous démontre bien ta bonté !
 Dans le don d'une eau minérale
 Qui peut nous rendre la santé !

Les habitants du pays lisaient *eau de miracle*, au lieu d'eau minérale: aussi en peu de temps la réputation de la fontaine s'étendit et avec un peu de bonne volonté fit quelques miracles.

En juin 1848, la température de cette eau était de 11°, elle sort d'une cavité qui a au moins un mètre de profondeur; elle ne laisse déposer aucun sédiment ocreux à la fontaine; à quelques mètres au contraire elle commence à se décomposer.

Elle est une de celles de notre département qui se conservent le plus longtemps. M. Chevallier qui en a examiné le dépôt le trouve *arsenical*.

Il y a encore dans le bois plusieurs filets d'eau rouillée qui sont très abondants et dont l'eau doit avoir la même composition. Il est probable que tous ces affluents parlent encore du même centre.

Il y a dans les environs une troisième source dont l'eau est intermittente, l'hiver seulement elle coule; elle est à droite du chemin qui conduit à la fontaine des frères Pitou.

Andard. — A l'endroit que l'on désigne sous le nom de Bar-du-Vivier, il y a deux sources recommandées par une vieille réputation.

Celle qui est rouillée ne l'est que par quelques in-

filtrations probablement. Elle est cachée sous un épais buisson qui la garantit.

On y trouve quelques traces de dépôt ocreux.

Six litres donnent 2 gr. 40 c.

Launay. — Dans une prairie située sur les bords de la route de Feneu, sur la propriété de M. Bricbet, on trouve une source ferrugineuse très abondante et très estimée dans le pays.

Sa température est de 12° (août 1847); sa saveur légèrement styptique.

Six litres fournissent un résidu de 3 gr. 20^e. Le dépôt est *arsenical*.

Epervière. — L'analyse de cette source a été faite précédemment par MM. Cadot et Godfroi, elle leur a donné 40° de sel par litre.

Cette eau se décompose facilement, elle ne peut se conserver plus de 12 heures, même dans un flacon à l'émeri.

Il y a deux sources, une qui est abondante, l'autre qui s'écoule sous forme d'un petit filet d'eau, mais on a remarqué que cette seconde source augmente en raison de la diminution de la principale source, la seule dont on fait usage depuis longtemps.

Le dépôt ocreux vu dans la fontaine est formé de deux parties bien distinctes : d'une partie solide attachée aux parois du bassin circulaire, ensuite d'une conferve dont l'épaisseur diminue progressivement de la couche épaisse jusqu'au centre de la fontaine qui paraît être le point d'où sortirait le jet d'eau.

Le dépôt soumis à l'analyse par 5 grammes fournit les sels suivants :

Matières organiques. :	2 gr. 40 cent.
Fer oxydé.	» 90
Silice.	» 85
Sels divers.	» 65
Perte.	» 20
	<hr/>
	5 gr. 00 cent.

Le dépôt est *arsenical*.

Courrière. — La fontaine de la Courrière, commune de Montigné, près Durtal, a une température moyenne de 11°. Elle figure sur les anciennes cartes du département, elle jouissait d'une certaine réputation.

Six litres fournissent un résidu de 2 gr. 10 cent., le dépôt est *arsenical*.

A la Bellangerie, près de la Courrière, il y a encore une autre source désignée sous le nom de la source de la Bellangerie.

Entre Beauvau et Montigné, il y a une troisième source qui coule régulièrement; on la nomme source du *Grez*.

Soudon. — Au bas de la propriété de M. Pilastre, à 200 pas environ de l'entrée du bois, il y a une fontaine rouillée, anciennement connue.

A certaines époques de l'année, elle est assez abondante pour entretenir un réservoir placé à quelques mètres.

Tout près se trouvent quelques filets d'eau rouillée mais peu abondants, même à l'époque des pluies.

Cette eau est très limpide et n'offre aucun goût désagréable.

Six litres donnent 2 gr. 10 cent. Il n'y a point de dépôt.

Launai. — Près Louvaines, arrondissement de Segré, sur la propriété de M. d'Andigné, en 1848, apparut à la suite de quelques travaux, une source ferrugineuse :

Six litres fournissent un résidu de 2 gr. 10 cent.

Chapronnière. — Près Chemillé, sur la ferme de la Chapronnière, dans un pré bas et humide, il y a une source ferrugineuse.

A côté de cette fontaine, au pied d'un aulne, dont quelques racines sont à découvert, il se trouve une cavité, contenant 7 à 8 litres d'eau, retenus par les racines.

Six litres donnent un résidu de 2 gr. Le dépôt est peu abondant et légèrement *arsenical*.

Bouillant. — Sur la commune de Durtal, dans l'endroit désigné sous le nom de *Bouillant*, il y a trois sources principales sur la ferme qui porte ce nom.

La température moyenne de ces sources est de 12 degrés centigrades.

Sur six litres, elles donnent 1 gr. 95 cent. de sels divers.

M. le dr Beaurepaire a remarqué que ces eaux coulent sur un terrain noirâtre et charrient un sable vert qui, selon M. Elie de Beaumont, ne serait que la suite de la grande couche de sable vert sur laquelle coulent les eaux du puits de Grenelle. En effet, l'eau tient non-seulement en suspension du sable ordinaire d'une finesse extrême, mais encore du sable noir verdâtre, si on l'examine au microscope.

M. Elie de Beaumont, en effet, avait annoncé que l'extrémité de cette couche se trouvait sur les confins du département de la Sarthe. Il serait impossible de

trouver de l'analogie entre ces eaux et celles que donne le puits de Grenelle, car les couches qu'elles traversent dans l'espace de 50 lieues doivent changer nécessairement sa composition. Ensuite, plusieurs sources peuvent bien filtrer sur la même couche de sable, sans pour cela que leur composition et leur nature soient les mêmes.

Ces observations se rapportent aux trois sources de la ferme Bouillant, de la Roche Daumeray et celle de la Courrière.

Pruniers. — Sur la commune de Pruniers, au bas du monticule sur lequel se trouve placée la métairie du *Grand-Tertre*, dans le chemin qui conduit de cette ferme au village de Pruniers, il y a deux sources rouillées, peu abondantes, mais fournissant assez d'eau pour rendre quelques services aux malades voisins.

Le dépôt qu'elles forment est peu abondant, et varie selon l'époque de l'année.

Six litres donnent 1 gr. 50 cent.

Seine (près Feneu). — Sur la propriété de M. Saulnier, au bas d'un coteau, dans l'endroit que l'on désigne sous le nom de Seine, où vivaient autrefois les pêcheurs, dit-on, il y a une source rouillée.

Six litres donnent 1 gr. 25 cent.

La Sorinière. — Près Chemillé, sur la ferme de la Sorinière, l'eau de la fontaine rouillée, connue seulement des voisins, est retenue par quelques travaux exécutés par les habitants du pays même.

Le dépôt que cette source fournit est abondant, l'eau en est trouble et jaunâtre.

Six litres donnent 1 gr. 20 cent.

Le dépôt est *arsenical*.

Martigné-Briant. — Voir les analyses publiées dans les statistiques de M. Desvaux.

Beauvau. — Sur la propriété de M. Gastineau il y a une source rouillée.

Saint-Laurent du Mottay. — La statistique n'indique qu'une source, il y en a deux cependant. La plus importante est située à *Rohan*, à l'ouest du village. La source suit la direction et la pente du coteau qui de tous côtés laisse suinter de l'eau rouillée.

Il y a vingt ans, cette source attirait quelques buveurs, et bien qu'elle soit la propriété de la commune on a mis si peu de soins à son entretien qu'aujourd'hui elle est totalement abandonnée.

La source était recouverte d'un dôme en maçonnerie qui tombe de vétusté.

L'eau n'a aucun goût particulier, mais elle laisse un dépôt abondant.

2° La seconde source est plus ancienne que la première, m'a-t-on dit; elle est près le bourg même, au milieu d'une prairie situé à l'extrémité de l'*étang Saudeau*.

Il y a 30 ans que le propriétaire de cette source, qui était alors au milieu d'un bois, avait fait exécuter quelques travaux dont il ne reste pas la moindre trace aujourd'hui.

Lépinay. — A Lépinay, sur la droite de la route de Beaupreau à la Chapelle du Genest, il y a une source rouillée qui est à peine connue dans ce pays.

Rablay. — A la montée de la Saillanderie, sur la route de Beaulieu à Beaupreau, se trouve une fontaine rouillée.

Buigné. — A Buigné, près la Membrolle, à Luigné,

à Chenehutte, il y a plusieurs sources anciennement connues.

SOURCES INTERMITTENTES.

On trouve les principales sources intermittentes sur la commune d'Ecouflant, près la ferme de la Grand'-Maison ; à Varennes, près Feneu : à Montreuil-Belfroy, sur les bords de la Maine, souvent, au milieu des terres grasses.

Il arrive fréquemment que des fossés contiennent une eau rouillée servant d'abreuvoir aux animaux domestiques.

Exemple : A la ferme du Perron, près Angers, sur la ferme de la Petite-Lande, à Angers (*sur le Mail même*).

PUITS FERRUGINEUX.

Il n'est pas rare de rencontrer des puits dont l'eau est rouillée, tant dans la ville d'Angers que sur les communes de Saint-Sylvain et Ecouflant.

Dans la rue Saint-Michel, il y a 2 puits rouillés ;

Rue Botanique, 3 ;

Boulevard des Pommiers, 4 ;

Rue Saint-Samson, 5.

Dans les fermes suivantes :

A la Poulardière.

A la Bertignie ;

A la Cordière ;

A la Voierie ;

A la Pacaudière ;

A la Meulle ;

A la Bretonnière ;

A la Lieue ;

LE ET LOIRE.

SOURCES.

	Soude.	MANGANÈSE.	SILICE.	MATIÈRE ORGANIQUE.	TOTAL sur six litres.	DÉPÔT ARSENICAL. Traces.	ANNÉES.
	c.	gr. c.	gr. c	gr. c	gr. c.		
1. Angers : rue des Carmes...	»	»	0 40	0 70	9 30	»	1849
1. Saint-Barthélemy : Rosseau.	»	Traces.	0 25	0 15	3 90	D. A.	1848
1. Gohier : près Saint-Remy..	40	Traces.	0 20	0 10	3 60	D. A.	1848
1. Quincé : près Brissac.....	»	0 10	0 40	0 14	3 40	»	1847
2. Soucelles : fontaine St-Herne	»	0 08	0 45	0 10	3 30	»	1848
1. Daumeray : près Durtal....	»	»	0 40	0 10	3 20	D. A.	1847
1. Chalonnes : fontaine St-Mauri	»	»	0 47	0 20	3 15	»	1848
1. Beaupreau : dans le parc...	»	0 10	0 20	0 30	3 00	D. A.	1848
1. Segré : route de Louvaines.	»	»	0 35	0 20	2 75	»	1848
2. Quincé : la Grange-Ferrée...	»	Traces.	0 35	0 10	2 55	D. A.	1847
1. Saint-Remy-la-Varenne.....	»	0 10	0 38	0 10	2 53	D. A.	1848
1. Ecuillé : vieille source.....	»	»	0 20	0 37	2 40	»	1847
1. Ecuillé : 2 ^e source : la Planch	»	»	0 30	0 45	2 40	D. A.	1847
1. Chaumont : à la Fontaine...	»	Traces.	0 10	0 20	2 40	D. A.	1846
2. Feneu : Varennes.....	»	Traces.	0 10	0 10	2 40	D. A.	1844
1. Andard : au bas du vivier...	30	»	0 20	Traces.	2 40	»	1844
1. Sceaux : à Launay.....	25	0 25	0 20	Traces.	2 20	D. A.	1847
2. Saint-Sylvain : Epervière....	»	»	0 07	0 15	2 15	D. A.	1845
1. Durtal : Courrière.....	»	»	0 25	0 10	2 10	D. A.	1848
1. Cheffes : à Soudon.....	10	»	0 10	0 25	2 10	»	1847
1. Louvaines : à Launay.....	»	»	0 05	0 03	2 10	»	1848
1. Chemillé : à Chaperonnière..	»	»	0 30	0 20	2 00	D. A.	1848
3. Durtal : à Bouillant.....	»	»	0 05	0 05	1 95	D. A.	1848
2. Pruniers : le Grand-Tertre...	»	»	0 10	Traces.	1 50	D. A.	1846
1. Feneu : Seine.....	»	»	0 10	»	1 25	D. A.	1847
1. Chemillé : Sorinière.....	»	»	0 30	0 10	1 20	D. A.	1848

2. Martigné : Jouannette. L'étude a reconnu que son dépôt était arsenical.

	ACIDE CARBONIQUE			BI-CARBONATE				SOUS-CARBONATE de Manganèse.	CHLORURES			SULFATES						MANGANÈSE.	SILICE.	MATIÈRE ORGANIQUE.	TOTAL sur six litres.	DÉPÔT ARSENICAL. Traces.	ANNÉES.
	de			de					de														
	Chaux.	Magnésie.	Fer.	Sodium.	Calcium.	Magnésium.	Manganèse.		Chaux.	Magnésie.	Fer.	Alumine.	Soude.	Manganèse.	Silice.	Matière organique.	Total						
	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.	gr. c.					
	0 40	1 00	0 25	0 90	"	1 80	1 90	0 35	"	0 10	1 50	"	"	"	0 40	0 70	9 30	"	"	1849			
	0 15	0 36	0 09	"	"	6 86	"	0 45	"	0 05	0 65	"	"	Traces.	0 25	0 15	3 90	D. A.	"	1848			
	0 64	0 80	0 18	"	0 10	0 28	0 15	"	0 15	"	0 30	0 30	0 30	0 30	0 10	0 40	3 60	D. A.	"	1848			
	0 10	0 20	0 10	"	0 70	0 80	"	"	0 53	0 13	"	"	"	"	0 10	0 40	0 14	"	"	1847			
	0 90	0 60	"	"	0 40	0 30	"	"	0 35	"	"	"	"	"	0 12	"	0 08	"	"	1848			
	0 80	0 90	0 10	"	"	0 10	"	0 15	0 20	0 10	0 08	"	"	"	0 27	"	0 40	0 10	3 20	D. A.	1847		
	0 28	0 35	0 07	0 18	"	0 40	0 45	"	0 15	"	"	"	"	"	0 20	"	0 17	0 20	3 15	"	1848		
	0 40	0 65	0 15	Traces.	"	0 40	0 35	"	0 45	"	Traces	"	"	"	0 10	0 20	0 30	3 00	D. A.	1848			
	0 25	0 45	0 10	Traces.	"	0 45	0 45	"	0 45	0 35	"	"	"	"	"	0 35	0 20	2 75	"	1848			
	0 15	0 40	0 15	"	0 20	0 13	"	"	0 10	0 05	0 02	0 60	"	Traces.	0 35	0 10	2 55	D. A.	"	1847			
	0 27	0 49	0 12	"	0 30	0 22	"	"	0 20	0 20	Traces.	"	"	"	0 40	0 38	0 10	2 53	D. A.	1848			
	0 15	0 50	0 08	"	"	0 10	0 15	"	0 30	"	"	0 25	"	"	"	0 20	0 37	2 40	"	1847			
	0 30	0 40	0 10	"	0 20	0 45	0 20	"	0 30	"	"	"	"	"	0 30	0 45	2 40	D. A.	"	1847			
	0 15	0 25	0 10	"	0 90	0 35	0 06	"	0 24	"	"	0 05	"	Traces.	0 10	0 20	2 40	D. A.	"	1846			
	0 40	"	0 10	"	0 35	0 15	"	"	0 30	0 28	0 02	"	"	Traces.	0 10	0 10	2 40	D. A.	"	1844			
	Traces.	"	"	"	"	0 45	0 35	"	0 35	0 30	"	0 30	"	"	0 20	Traces.	2 40	"	"	1844			
	0 30	0 05	0 10	0 30	"	0 45	0 25	"	0 10	0 10	0 05	0 10	0 25	0 25	0 20	Traces.	2 20	D. A.	"	1847			
	0 30	0 35	0 08	0 10	"	0 40	"	"	0 35	0 35	"	"	"	"	0 07	0 15	2 15	D. A.	"	1845			
	0 27	0 25	0 08	"	"	0 25	"	0 40	0 30	0 20	0 10	0 20	"	"	0 25	0 10	2 10	D. A.	"	1848			
	0 30	0 20	"	"	0 20	0 30	"	"	0 25	0 30	Traces.	0 10	0 40	"	0 10	0 25	2 10	"	"	1847			
	0 60	0 10	0 05	"	"	0 40	0 50	"	0 07	0 08	Traces.	0 22	"	"	0 05	0 03	2 10	"	"	1848			
	0 35	"	0 15	0 10	"	0 30	0 25	"	"	"	0 03	0 32	"	"	0 30	0 20	2 00	D. A.	"	1848			
	0 95	0 45	0 10	"	"	0 05	"	Traces.	0 08	0 10	0 12	"	"	"	0 05	0 05	1 95	D. A.	"	1848			
	0 42	0 18	0 20	"	0 15	0 10	"	"	0 40	0 45	"	0 10	"	"	0 10	Traces.	1 50	D. A.	"	1846			
	0 10	0 05	0 10	Traces.	"	0 20	0 25	"	0 20	"	Traces.	0 25	"	"	0 10	"	1 25	D. A.	"	1847			
	0 08	0 07	0 10	0 05	"	0 40	"	"	"	0 45	0 05	0 20	"	"	0 30	0 40	1 20	D. A.	"	1848			

L'étude des eaux de Jouannette a été faite par MM. Godfroi et Cadot ; et M. Ménière en analysant l'eau de la principale fontaine, a reconnu que son dépôt était arsenical.

NOM

EAUX MINÉRALES FERRUGINEUSES

RE DES EAUX FERRUGINEUSES DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

PAR CH. MENIERE, PHARMACIEN

Sous forme de fontaines

Intermittentes avec de
puits creux

- 1 Montreuil-Belfroy
- 2 Ma Campagne
- 3 Varennes.
- 4 Ecoulant.
- 5 Cahier
- 6 Pruniers

Non intermittentes, avec ou sans dépôts

Sous forme de puits

- 1 Quiré, hôtel des Voyageurs
- 2 La Poulardière
- 3 La Bertignerie.
- 4 La Gordière
- 5 La Voerie
- 6 La Pacaudière
- 7 La Bretonnière.
- 8 La Buzauveau.
- 9 La Meulle.
- 10 Petit-Mongazon.
- 11 La Coullardière.
- 12 Thouaré.
- 13 Angers.
- 14 Ecuillé.
- 15 Cassin.
- 16 Jaunet.
- 17 La Lieue.
- 18 Angers, rue de Buffon, n° 2.
- 19 Angers, boulev. des Pommiers.
- 20 Angers, rue Saint-Michel.
- 21 Angers, à la Chalouère.

- 1 Montcau.
- 2 Pré Pigeon.
- 3 Faveraye.
- 4 Soucelles.
- 5 Saint-Laurent-du-Mottay.

- 1 Foudon.
 - 2 Ecuillé
 - 3 Launay
 - 4 Epervière.
 - 5 Quiré
 - 6 Saint-Maurille
 - 7 Varennes.
 - 8 Saint-Remy
 - 9 Beaupreau
 - 10 Chaumont
 - 11 Colper.
 - 12 Bosseau.
 - 13 Andard
 - 14 Pruniers
 - 15 Segré
 - 16 Ferme Boullant (3 sources)
 - 17 Daumeray
 - 18 Beauvau.
 - 19 Launay, près Louvaines
 - 20 Soucelles.
 - 21 Saint-Germain (sur la Maine)
 - 22 Chaudelonds.
 - 23 Luigné.
 - 24 Le Louroux.
 - 25 Saint-Laurent-du-Mottay
 - 26 Martigné-Briant.
 - 27 Saint-Augustin-des-Bois
 - 28 Trémantines
 - 29 Courrière, à Montigné.
 - 30 Rellaugerie, à Montigné.
 - 31 Grez, près Montigné
 - 32 Seine, près Feneu.
 - 33 Sorinière, près Chemillé.
 - 34 Chaperoinière, près Chemillé
 - 35 Petite-Lande, sur le Mail d'Angers.
 - 36 Sceaux, près Clampigné.
 - 37 Armoise, sur Ecoulant
 - 38 Lépauy.
 - 39 Le Perray, près Angers.
 - 40 Rablay, à la Sauladerie.
- Etc., etc

Au Jaunet, ainsi nommé à cause de la rouille que les eaux déposent partout;

A la Buzaureau ;

Au Petit Mongazon ;

A la Coullardière ;

Au Cassin.

SOURCES AYANT DISPARU.

Il n'est à ma connaissance que 5 sources qui ont disparu par différentes causes que j'ignore :

1° A Montjean ;

2° Dans le pré Pigeon ;

3° A Faveraye (juillet 1843) ;

4° A Soucelles ;

5° A Saint-Laurent du Mottay.

Je ne doute pas qu'avec un peu d'étude on augmenterait encore beaucoup le nombre des sources rouillées. Ainsi aux environs de Sceaux, de Cholet, de Segré, on m'en a signalé de nouvelles.

J'ai recherché longtemps pourquoi nos ardoisières qui ont une profondeur de quelques cents mètres ne laissent jamais apercevoir de fontaines rouillées. J'avais pensé que le sol schisteux devait éloigner toute source rouillée, il n'en est rien, car en examinant attentivement les travaux qui s'exécutent tous les jours dans ces grandes entreprises, on voit fréquemment de petits filets d'eau laissant de légères traces ocreuses de leur passage. Une seule source très abondante se trouve sur la commune de Saint-Barthélemy, dans la carrière de la *Fresnaie*.

EXTRAIT DU RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ

SUR LA GRAMMAIRE ANGLAISE DE M. GUZZI,

Professeur au Lycée d'Angers.

Messieurs,

Il est assez rare qu'une préface soit une analyse exacte de l'ouvrage en tête duquel elle se trouve. Et la raison, c'est que, juge et partie, dans sa propre cause, un auteur se place difficilement à distance convenable de son œuvre pour l'envisager avec le sang-froid d'un œil impartial.

Cependant, Messieurs, je ne pense pas qu'on puisse rendre compte de la grammaire dont j'ai l'honneur de vous entretenir avec plus de vérité et de clarté que M. Guzzi ne l'a fait lui-même dans le court avertissement qui précède son livre.

Aussi, dois-je l'avouer, la mission dont vous m'avez chargé devient-elle facile à remplir. Je n'ai qu'à mettre en lumière quelques considérations passées sous silence par la modestie de l'auteur, mais qui ne sont pas sans intérêt pour ceux auxquels s'adresse cette nouvelle publication.

Vous savez, Messieurs, que dans son dernier plan d'études l'Université a prescrit Lhomond pour les classes de grammaire dans tous les collèges. Il n'y a point à douter qu'en prenant cette détermination l'Université n'ait eu en vue l'unité de l'enseignement, cette unité qui fait la force de l'instruction publique en France, et est l'un de ses plus grands avantages, comme l'un de ses plus beaux titres.

Pénétré de cette vue d'ensemble que l'Université cherche à mettre dans toutes les branches de son enseignement, M. Guzzi a entrepris de donner une grammaire anglaise calquée sur la grammaire française de Lhomond, comme Lhomond lui-même a donné sa grammaire latine calquée sur sa grammaire française. Ce plan a d'autant plus de mérite qu'il simplifie l'étude de l'anglais, en facilitant la transition d'une langue à l'autre. Et, Messieurs, ce n'est point ici seulement une simple opinion que j'émet, c'est le résultat d'une expérience que je vois faire et que je fais moi-même tous les jours avec la grammaire de M. Guzzi.

Il est vrai que l'auteur connaissant parfaitement le mécanisme des deux langues, a su tracer son calque avec une fidélité, une habileté qui donne, à mon avis, à son ouvrage une supériorité bien caractérisée sur tous ceux qui tendent au même but.

Toutefois, Messieurs je ne me dissimule pas que la méthode suivie dans le livre n'est pas à l'abri de toute attaque, parce qu'elle est à *priori*, c'est-à-dire parce qu'elle donne d'abord les règles et les principes, au lieu de les déduire de l'examen et de la comparaison des faits. Mais nous devons nous rappeler que

M. Guzzi n'a eu en vue, comme il le dit lui-même dans sa préface, que de ramener les principes de la grammaire anglaise aux principes de la grammaire française prescrite par l'Université.

Au surplus, empressons-nous de faire remarquer que l'auteur a eu soin d'accompagner, d'illustrer (to illustrate) d'exemples nombreux toutes les règles de sa grammaire; de telle sorte qu'un maître intelligent peut à l'aide de ces faits atténuer et presque effacer les inconvénients d'une méthode *à priori*.

Nous n'oublierons pas non plus de rendre témoignage au tact et au goût avec lesquels le professeur a choisi et combiné toute une série d'exercices qui terminent son livre qu'on pourrait très-bien nommer le *Lhomond anglais*. C'est une grande difficulté vaincue d'avoir su approprier à la hiérarchie des règles grammaticales, des phrases détachées qui, à l'avantage de familiariser avec les mots et les constructions le plus en usage en anglais, joignent celui de présenter partout un sens intéressant, instructif et moral.

Nos conclusions, nous le croyons, Messieurs, sont suffisamment motivées pour que nous vous demandions d'une part d'adresser des remerciements à l'auteur et à l'éditeur, pour l'hommage qu'ils ont fait à la société de cette grammaire anglaise, et de l'autre d'inviter vivement M. Guzzi à compléter son œuvre, en publiant la deuxième partie qu'il a promise, la syntaxe.

Le rapporteur, THOUVENEL,

Secrétaire adjoint de la section des lettres.

MÉDITATION.

LES VERTUS ET LES ÉTOILES.

Volupté, tu n'es rien que l'errante fumée
Qui s'échappe du cœur, au tumulte des sens !
Amours ! chants des plaisirs ! cris de la renommée,
Fuyez ! ombres, échos... au lointain finissants !
Et, pourtant, du bonheur j'aspire le mystère.
Dans un nimbe divin se voilant à la terre,
Et conjurant du temps les inflexibles lois,
Il t'adresse, mon âme, une éternelle voix.

Cherche du moins au ciel de cette nuit profonde,
Dans l'abîme d'en haut de clartés constellé,
L'astre qui doit guider ta course, de ce monde,
Au zénith où la foi t'ouvre l'éternité.
Le séraphin, brûlant de la divine flamme,
A chaque être qui naît allume un nouveau feu :
Cherche en cet océan quelle rapide lame
Entraîne tout esquif vers la sphère de Dieu.

Sur le char de David , au grand signe céleste ,
 N'arrête pas tes yeux. Là tout est infini.
 Et , dans l'immense voie , une étoile modeste
 Est le rayon dont Dieu pare son front béni.
 Dans ces mille reflets , dans ces vives lumières ,
 Homère ! Galilée ! et vous Colomb ! Herschell !
 Vous avez vu l'éclat de vos vastes carrières ,
 L'astre qui vous guida jusqu'au troisième ciel.

Il l'avait vu briller , sur les rives du fleuve ,
 Où languissait en pleurs la lyre des Hébreux ,
 Celui qui dit : Partons !... et sans que rien l'émeuve ,
 Fit se lever un peuple à ce cri généreux.
 Il l'avait vu , celui , qui des bords de la Seine ,
 Courut vers le Jourdain , au signe de la croix ,
 Portant la liberté à ses frères , qu'enchaîne
 Un prophète menteur , reculant à sa voix.

Et toi ! fille des champs , Jeanne ! sainte martyre !
 A travers ta chaumière elle avait rayonné.
 Tu quittes Vaucouleurs ; à Charles tu vas dire :
 Gentil Dauphin , à Reims vous serez couronné !
 Aux remparts d'Orléans ton étoile scintille.
 Du cimier de ton heaume , elle guide Valois.
 Au sommet du bucher , pure encore , elle brille ,
 Entre le ciel ouvert et la honte des rois

Vertus , qui toutes trois suffisez à la terre ,
 En attendant le jour de l'immortalité ,
 Amour ! Espoir et Foi ! votre ardente lumière ,
 Anime des héros le courage indompté.

Et quand l'humanité, de son grand sacrifice,
Elève le parfum jusqu'au trône de Dieu,
Au livre de la vie attestant le supplice,
La vérité l'inscrit de son style de feu.

Tel on vit s'arrêter au ciel de Sainte-Hélène
L'étoile, où tant de rois avaient lu leur destin !
Tel, bientôt s'inclinant vers les bords de la Seine,
Un autre astre suivit un si noble déclin (1).
L'océan s'est ému ! la France, désolée,
A revêtu le deuil de ses plus mauvais jours.
Mais deux voix ont redit des chœurs de l'Empirée :
France, console-toi ! Nous t'aimerons toujours.

N. PLANCHENAUULT.

(1) Joséphine avait aussi son étoile.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE

de Maine et Loire.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1857.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

M. le président Planchenault occupe le fauteuil; les autres membres du bureau sont présents.

Le secrétaire général lit le procès-verbal de la séance de novembre qui est adopté.

Il donne également lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration et de rédaction.

Il présente ensuite les publications de toute espèce adressées par les Sociétés correspondantes et les mémoires dont il est fait hommage à la Société. On remarque parmi les ouvrages imprimés un travail médical et chimique sur l'huile blanche de morue, par M. Hogge, et parmi les manuscrits un mémoire inédit

sur certaines maladies des femmes , par M. Clément Ollivier, médecin, membre titulaire de la Société. Ces deux mémoires sont renvoyés à l'examen de la section de médecine.

Le bureau proclame les noms de douze nouveaux adhérents. Ce sont MM. Carriol père, manufacturier, Carriol fils, manufacturier, Dumont fils, avocat, Drouard, négociant à Chalonnnes, Châtel (Victor), propriétaire-agronome, Hardouin, architecte, Laboulais, ingénieur-mécanicien, Loriol, avocat, Laroche père, docteur-médecin, Ollivier, médecin, Riche père, agent comptable à l'École des arts, Velter, ingénieur-mécanicien, directeur de la conduite des eaux de la ville.

Le secrétaire général fait connaître l'état actuel du personnel de la Société. La liste antérieure au mois de novembre contenait cent vingt-huit noms dont il faut en déduire sept pour décès, changements de domicile, etc., jusqu'à ce jour, ce qui réduit cette première liste à cent vingt-un noms. La liste lue à la séance de novembre contenait quinze noms nouveaux, de sorte qu'en ajoutant les douze adhérents de ce jour, le personnel se monte dès ce moment au chiffre de cent quarante-huit membres titulaires et fondateurs.

M. le docteur Dumont fait hommage d'un exemplaire du discours qu'il a prononcé lors de la distribution des prix de l'École de médecine dont il est professeur. Ce discours a eu un tel retentissement au dehors de l'enceinte pour laquelle il avait été destiné, qu'en vouloir rendre compte ce serait s'exposer à n'être que l'écho d'éloges qui ont été unanimes.

M. le président, en remerciant M. Dumont de cette communication, annonce que ce discours prendra place dans la partie de la bibliothèque qui sera spécialement affectée aux travaux personnels des membres de la Société.

Le secrétaire général annonce que MM. Godard-Faultrier et Barassé libraire, ce dernier membre titulaire, font hommage à la Société d'un exemplaire de l'ouvrage intitulé *d'Angers au Bosphore*.

Le président charge le secrétaire général de transmettre à ces Messieurs les remerciements de la Société et annonce que l'ouvrage en question est renvoyé à l'examen de la section des lettres.

M. le président de la section des sciences physiques et naturelles prend alors la parole pour annoncer que M. Provost jeune, membre titulaire, fait hommage à la Société d'une carte géologique et botanique du département. Cette carte, élégamment dessinée et colorisée, est exposée dans la salle et a été l'objet d'un examen empressé de la part de l'assemblée avant l'ouverture de la séance.

L'habile dessinateur a pris pour base de son travail la carte géologique de MM. les ingénieurs des mines, et a indiqué par des chiffres qui correspondent à une liste des plantes considérées comme les plus rares ou les plus caractéristiques de la végétation locale, les endroits où chacune d'elles se rencontre plus spécialement. Cette liste est en marge de la carte, de telle sorte qu'en consultant les chiffres inscrits sur telle ou telle localité, on peut immédiatement se rendre compte de ses richesses botaniques ainsi que des rapports qui peuvent exister entre la présence de

certaines espèces et la nature géologique des terrains, les unes habitant exclusivement soit les sols calcaires, soit les sols schisteux, soit les terrains primitifs ou qui reposent sur des roches ignées, les autres, véritables nomades, s'accommodant indifféremment de toutes les stations.

A la grande carte sont jointes sept cartes des localités les plus riches, choisies parmi les différentes formations géologiques. Ces cartes particulières, dressées sur une plus grande échelle et dont quelques-unes sont perspectives, offriront un secours précieux aux botanistes qui voudront visiter ces lieux privilégiés et les conduiront pour ainsi dire par la main aux endroits qui recèlent les plantes qu'ils voudront recueillir.

On doit du reste ajouter que le catalogue des espèces qui figurent sur toutes ces cartes est l'œuvre du savant directeur de notre Jardin botanique, et que l'indication des localités est le résultat ou de ses découvertes ou de ses vérifications personnelles.

Le Président adresse des remerciements à M. Provost dont la carte demeurera exposée dans la salle des séances pour pouvoir être consultée par les personnes qui cultivent la botanique. Ce travail a été d'autant plus apprécié par elles qu'il n'en existe de semblable pour aucune partie de la France et que l'on doit former des vœux pour que de tels travaux venant à se multiplier, des cartes analogues soient considérées à l'avenir comme le complément indispensable des florules départementales et puissent ainsi préparer les matériaux d'une *carte botanique générale de l'Empire français* qui est encore à faire.

M. le président Planchenault présente à la Société, dans des casiers séparés, dix espèces de blé-froment plus ou moins nouvelles pour notre pays, récoltées par lui dans ses propriétés. Il a joint pour chacune une touffe de la plante en tige, feuilles et épis. C'est le commencement d'une collection de céréales que veut faire la Société, et d'un travail d'ensemble pour aider à distinguer les différentes variétés ou espèces de blé cultivées ou introduites en Anjou, et dont il importe de fixer la synonymie afin que nos agronomes puissent se comprendre entre eux et que nos cultivateurs, quand ils veulent changer leurs semences, ne soient plus exposés à des erreurs et à des mécomptes parfois désastreux.

Le bureau invite les membres qui croiraient posséder des espèces ou variétés intéressantes à les lui adresser pour qu'elles prennent place dans la collection et puissent être ensuite mises en expérience.

M. le Président présente à l'assemblée une fiole d'eau de la mer Morte rapportée par M. Planchenault fils, de son récent voyage à Jérusalem.

M. Janin, trésorier, expose un petit pressoir destiné aux usages domestiques à l'aide duquel l'on peut extraire de substances d'un petit volume le suc ou liquide qu'elles contiennent. Le mécanisme en est des plus simples. C'est un levier unique qui, en s'abaissant, opère directement la pression.

Ces diverses communications achevées, on procède aux lectures annoncées dans l'ordre du jour.

M. Emile Harion, membre correspondant, lit une notice sur la vie et les ouvrages d'Eugène Mordret, moissonné à la fleur de l'âge et au moment où sa re-

nommée de poète semblait devoir briller de l'éclat qui lui était si justement dû.

M. Emile Harion raconte les phases si pressées de cette courte et féconde existence de poète. Il analyse ses principales œuvres et en cite des fragments pour justifier ses appréciations. Il nous fait connaître l'élévation de ce talent si jeune et si formé déjà, son style à la fois élégant et sain, limpide et pittoresque, facile et nerveux ; cette poésie, pleine de vie et de chaleur qui puisait comme dans une source intarissable ses inspirations dans les plus tendres comme dans les plus nobles sentiments d'un cœur honnête, cette imagination hardie et osée, mais sans être par trop aventureuse ni vagabonde, qui ne semblait parfois dédaigner les sentiers battus que pour s'élancer d'un pas plus rapide et plus sûr vers les plus splendides hauteurs de l'idéal.

L'assemblée remarque plus particulièrement un extrait du petit poème de l'*An Mil*, que les amateurs de beaux et bons vers retrouveront en entier dans la *Revue Contemporaine*, année 1855.

Cet excellent morceau de critique littéraire que l'assemblée a écouté avec le plus vif intérêt, est renvoyé devant la commission de rédaction. Le Président croit devoir, au nom de la Société, adresser des félicitations et des remerciements à M. Emile Harion.

M. le directeur du Jardin Botanique, professeur à l'École supérieure d'Angers, prend à son tour la parole, et vient offrir à la Société le manuscrit d'un *Catalogue méthodique, raisonné et critique des plantes de Maine-et-Loire*.

Après avoir terminé la 3^e édition de la *Flore du*

Centre et du Bassin de la Loire, dont la publication récente excite en ce moment en Europe une si vive sensation, et qui ne tend peut-être à rien moins qu'à renouveler entièrement la face de la science, M. Bureau a porté plus spécialement son attention sur les plantes de notre Anjou, et, grâce à des observations consciencieuses et minutieusement poursuivies sans parti pris depuis vingt années, il a pu grouper une foule de faits encore inaperçus, distinguer un nombre considérable d'espèces confondues ensemble par la science telle que les livres nous l'avaient faite, débrouiller la synonymie multiple de certaines espèces anciennes, et rectifier ainsi quelques erreurs généralement acceptées et transmises par tradition. Ce travail reproduit fidèlement, par la citation de toutes les éditions de nos auteurs angevins, les fluctuations qu'a subies la détermination des espèces litigieuses, et ainsi tout homme, désireux de faire une connaissance sérieuse et intime avec notre Flore, pourra instantanément, à l'aide de cette concordance générale, se rendre compte et juger de l'opinion des botanistes éminents qui ont écrit sur elle. Certains genres, plus particulièrement riches et difficiles par la diagnose des espèces, tels que *Ranunculus*, *Viola*, *Rubus*, *Rosa*, *Hieracium*, *Mentha*, etc., auxquels on peut si justement appliquer les paroles de Fries, à propos des *Hieracium* : *Intricatissimum genus, Opprobrium scientiæ!* ont pris dans le Catalogue un développement tout à fait inattendu pour les personnes qui n'ont pas suivi la marche des progrès récents de la science, et il sera d'autant plus intéressant à consulter, que l'on sait l'immense extension que ces divers genres ont prise dans

la *Flore du Centre*, où ils ont été traités à un point de vue philosophique et dans un esprit d'analyse qui se rapprochent certainement de ce que la seule observation des faits naturels avait fait tout d'abord entrevoir aux premiers maîtres de la science, et bien différents par conséquent de ceux que l'école linnéenne fut contrainte, on peut le dire, d'adopter à son avènement pour parvenir, par une simplification et une sorte de condensation de l'espèce, à faire tout d'abord que l'ordre et la lumière se fissent dans l'apparent chaos que présente l'infinie multiplicité des êtres vivants. C'est l'étendue qu'ont prise ces études élevées dans les genres critiques où imparfaitement explorés, qui a donné à la *Flore du Centre* un cachet particulier et une valeur réelle d'observation tout indépendante des systèmes qui peuvent partager les savants, et qui fait qu'elle se substitue déjà dans leurs bibliothèques à ces Monographies célèbres dont l'Allemagne était si justement fière d'avoir eu l'initiative et d'avoir pu jusqu'ici conserver la possession exclusive.

Ce catalogue, d'une actualité qui le rend encore plus précieux, est précédé d'une histoire de la botanique en Anjou, où l'auteur, qui a traité ailleurs, mais plus en détail, ce sujet, a trouvé néanmoins occasion d'introduire encore bon nombre de faits nouveaux. Une bibliographie de tous les auteurs qui ont écrit sur la botanique angevine, suit cette préface.

L'auteur en donne lecture et remplace, par des observations improvisées et des détails accessoires exposés avec la clarté lumineuse et la facilité d'élocution qui sont habituelles au savant professeur, les parties les plus techniques de ce travail.

La Société, par l'organe de son président, remercie l'auteur de l'hommage qu'il veut bien lui faire d'un ouvrage si important et qui place les études botaniques locales au niveau actuel de la science. Elle en prononce le renvoi devant la commission de rédaction.

M. le président Planchenault achève la lecture de la première partie de ses curieuses et profondes études sur Jean Bodin, dont il sera rendu compte après leur achèvement, afin d'en pouvoir mieux faire apprécier l'ensemble et la portée.

L'assemblée vote le renvoi devant la commission de rédaction de cette partie du travail de son honorable président, laquelle ne le cède sous aucun rapport à celle qui l'a précédée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BÉRAUD.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1858.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

M. le président Planchenault, directeur, occupe le fauteuil.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance de décembre qui est adopté.

Lecture est également donnée du procès-verbal de la dernière séance de la commission d'administration et de rédaction.

L'allocation proposée pour le traitement du concierge est mise aux voix et votée.

Il en est de même de la proposition ayant pour objet d'augmenter de cent exemplaires le tirage des Mémoires publiés par la Société.

La correspondance présente une lettre de M. le recteur de l'Académie de Rennes qui annonce que l'Empereur a conçu la pensée d'un vaste travail d'ensemble sur la topographie des Gaules avant le ^v^e siècle. M. le recteur fait appel à la Société académique, certain qu'il est qu'elle sera heureuse et empressée de donner son concours à cette œuvre si éminemment nationale et dont l'importance et l'intérêt historique sont considérables. Il signale particulièrement à l'attention la rectification, par l'étude des localités, des erreurs contenues dans les grands ouvrages géographiques, l'indication des villes antiques et des divers centres de population désignés sous différents noms dans la période gallo-romaine, la délimitation des *pagi*, la justification des noms des peuples, provinces et villes par des citations épigraphiques, le tracé des voies romaines, etc. Il sollicite enfin des membres de la Société l'envoi des travaux qu'ils ont pu publier antérieurement afin qu'il puisse les transmettre à M. le ministre de l'instruction publique.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles annonce l'envoi de la collection de ses mémoires.

M. l'archiviste donne la liste des publications adressées par les Sociétés savantes de la Creuse, du Gard, Châlons, etc.

Il dépose ensuite sur le bureau : 1. l'ouvrage inti-

lulé Monographie thérapeutique sur l'iodure de fer — dont l'auteur, M. Gilles — de Paris, fait hommage à la Société ; 2. un mémoire imprimé sur les calendriers musulman et hébraïque, par M. Martin, d'Angers, membre titulaire, dont il est fait aussi hommage par l'auteur.

M. Victor Châtel, membre titulaire, fait également hommage de ses nombreuses publications sur divers sujets qui se rattachent aux sciences agricoles et à l'acclimatation.

Des remerciements lui sont adressés par M. le Président ainsi qu'à M. Martin.

L'assemblée vote également des remerciements à M. Gilles et l'admet au nombre de ses membres correspondants.

Le Secrétaire-général annonce que M. Pallut, qui était professeur au Lycée d'Angers, a été appelé au Lycée Louis-le-Grand à Paris, et qu'il échange son titre de membre titulaire contre celui de correspondant. Il fait ensuite connaître les adhésions de MM. Piquelin, avocat, Cordeau, père et fils, propriétaires, Guittet, artiste vétérinaire de l'école d'Alfort, Martin, chef d'escadron d'artillerie en retraite, Monoury, conducteur des ponts et chaussées. Ces messieurs qui prendront rang parmi les fondateurs portent le personnel actuel à cent cinquante-deux membres titulaires.

M. Planchenault présente à l'assemblée un pied d'avoine qu'il a obtenu d'un semis fait au piquet, à 30 centimètres environ de distance. Ce pied porte 132 tiges contenant en moyenne 80 grains chacune. Les autres pieds, provenant du même piquage, sans avoir

acquis un semblable développement, ont donné un rendement plus que décuple de celui qui est habituel à cette sorte d'avoine.

M. Thouvenel ouvre la série des lectures portées à l'ordre du jour par un rapport sur la seconde partie de la grammaire anglaise de M. Guzzi, professeur au Lycée d'Angers, membre titulaire.

Si la première partie a dû se renfermer dans l'étude des faits examinés isolément et successivement, la seconde, spécialement consacrée à la lexicologie, les considère dans les rapports qu'ils ont entre eux, en déduit les lois qui doivent les régir et enseigne l'application de ces lois. On peut en effet connaître parfaitement le caractère grammatical des mots sans savoir les employer convenablement pour exprimer sa pensée, et c'est précisément ce que cette seconde partie de la nouvelle grammaire anglaise a pour objet d'enseigner, en faisant bien comprendre en même temps comment la forme logique dans laquelle se produit l'idée diffère selon le génie propre de chaque langue et combien sous ce rapport la langue anglaise, appartenant à la grande famille des langues du nord, s'éloigne de la langue française et des autres langues du midi, ses sœurs.

M. Thouvenel retrouve d'ailleurs dans cette partie de l'ouvrage de M. Guzzi les qualités générales qui distinguaient la première : une clarté de style remarquable, une propriété et pour ainsi dire une transparence dans l'expression qui semble mettre la pensée à nu pour la rendre plus saisissable.

Toutefois, M. Thouvenel ne peut s'empêcher d'exprimer le regret que, comme dans presque tous les

ouvrages de ce genre, les faits, à raison du cadre imposé pour les méthodes acceptées dans l'enseignement, ne précèdent pas ici les règles, de manière que celles-ci pussent s'en déduire naturellement par l'observation et le raisonnement, au lieu de se poser *à priori* et d'une manière abstraite, ce qui les rend difficilement accessibles aux jeunes intelligences auxquelles ces sortes d'ouvrages sont destinées. Mais il faut aussi constater que l'habile professeur d'anglais a autant que possible atténué ce renversement de l'ordre logique de l'investigation qui lui était prescrit par l'usage en plaçant à la suite de chaque règle des groupes de faits habilement combinés, de manière à exciter l'esprit d'examen et de déduction chez les élèves.

La Société décide le renvoi de ce rapport devant la commission de rédaction.

Un membre du bureau donne ensuite lecture d'une étude sur *La Fontaine, La Motte-Houdard et Florian*, par M. Gidel, maintenant professeur de logique au lycée de Nantes, l'un des dix premiers fondateurs de la Société académique.

Cette esquisse rapide, mais tracée avec une grande sûreté et une excessive pureté de trait, dessine avec une vérité frappante le caractère particulier des trois fabulistes, et assigne la place précise à laquelle ils ont respectivement droit de prétendre dans la littérature française. On ne se hasarderait pas ici à entreprendre l'analyse d'un morceau de critique d'une si haute portée, analyse qui, nécessairement trop restreinte et incolore, ne pourrait aucunement faire comprendre tout ce qu'il s'y rencontre de pensées profondes, d'aperçus délicats, d'appréciations ingénieuses, d'observations piquantes,

relevé par le charme d'un style facile, naturel, plein d'animation et tout chatoyant d'esprit. On se bornera seulement à constater la sensation qu'il a produite dans un auditoire auquel cette lecture rappelait les leçons attrayantes qui inaugurèrent si brillamment le cours de littérature de notre École supérieure aux premiers jours de son existence, et qui furent du nombre de celles qui eurent le privilège d'y attirer une foule toujours empressée, et qui depuis lors n'en a pas désappris le chemin.

L'assemblée renvoie ce travail à la commission de rédaction.

M. le président Planchenault reprend la suite de ses Études sur Jean Bodin. C'est l'économiste surtout qu'il s'attache en ce moment à faire connaître. Il examine à ce point de vue les opinions, les doctrines que Bodin a cherché à faire prévaloir et à formuler dans ses ouvrages, ainsi que les faits par lesquels il prétendait justifier ses idées, soit qu'il les eût observés par lui-même, soit que sa vaste érudition les eût recueillis dans les auteurs anciens ou étrangers. M. Planchenault va puiser particulièrement ces faits dans la polémique que Bodin soutint avec une ardeur extrême vis-à-vis de quelques hommes influents de son époque sur les questions si complexes et si délicates qui se rattachaient dès lors au renchérissement des denrées et à la dépréciation inégale des monnaies d'or et d'argent. Cette partie du travail de notre savant confrère est appuyée de citations nombreuses et étendues de certains ouvrages de Bodin, qui firent une profonde sensation à leur apparition mais qui sont maintenant oubliés, et dans lesquels on retrouve en germe la

plupart des principes qui sont la base des systèmes entre lesquels se partagent encore les économistes modernes, bien que ceux-ci ne paraissent y avoir été conduits que par la contemplation des faits contemporains.

L'examen de ceux de ces faits qui ont trait directement à l'élévation du prix des denrées et aux espèces monétaires donne à cette partie des Études un véritable caractère d'actualité et une importance incontestable eu égard aux oscillations qui se produisent de nos jours dans la balance des diverses valeurs réelles ou fictives.

L'ordre du jour étant épuisé par l'achèvement de cette lecture, la séance est levée, et la Société s'ajourne au 1^{er} mercredi de février.

Le Secrétaire-général,

T.-C. BÉRAUD.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de janvier qui est adopté.

Il communique ensuite le procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration.

La Commission de la 25^e session du Congrès scientifique qui se tiendra à Auxerre le 2 septembre prochain, envoie le programme des questions à traiter et invite la Société académique à s'y faire représenter par des délégués.

Les sociétés de Valenciennes et des Hautes-Pyrénées adressent leurs publications.

Hommage est fait de la grammaire publiée par M. Alix. M. Thouvenel est invité à faire un rapport sur cet ouvrage.

Il est également fait hommage d'un travail de M. Firmin Carré sur les moyens de prévenir les accidents sur les voies ferrées, que M. Dulos est chargé d'examiner, et dont il annonce qu'il pourra rendre compte à la prochaine séance.

M. Victor Châtel présente une notice sur un nouveau mode de semis en ligne opéré à la main, qui n'exige l'emploi d'aucun instrument particulier. Le semeur suit la raie, et applique sur la bande de terre que vient de retourner la charrue, 2 à 3 grains de blé à une distance moyenne de 28 centimètres. La nouvelle bande les recouvrant, ils se trouvent après un léger binage enfouis à 5 ou 6 centimètres. Un second binage et un hersage au printemps, complètent cet ensemencement, dont les frais extraordinaires de main-d'œuvre n'excèdent pas 12 francs par hectare, tandis que l'économie de semence varie de la moitié aux deux tiers, et que le rendement des surfaces semées est de beaucoup supérieur à celui obtenu par les semis à la volée.

Le Président remercie M. Victor Châtel de cette communication d'autant plus importante que les expériences comparatives faites dans ces dernières années, en Picardie et dans les départements du Nord, ont prouvé partout la supériorité du rendement du semis en ligne, à surfaces égales, ainsi que

nous l'a fait connaître le dernier bulletin agricole, reçu de la Société de Valenciennes.

M. Janin, trésorier, présente le compte des recettes et dépenses de 1857. Le Président nomme pour l'examiner et le recevoir une commission composée de MM. Dulos, Chauvin et Bouchet.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de M. Dulos, ainsi conçue :

- » Considérant que l'heureuse organisation de la
- » Société académique est due aux efforts incessants
- » du bureau ;
- » Que le temps ne lui a pas permis de compléter
- » ses projets ,
- » Qu'une nouvelle élection , si elle modifiait le per-
- » sonnel du bureau, pourrait nuire à l'unité d'action,
- » Par ces motifs, il est proposé de continuer aux
- » bureaux actuels des divers comités leur mandat
- » pendant 1858, et d'ajourner les élections au mois de
- » janvier 1859, tout en réservant pour l'avenir l'exé-
- » cution rigoureuse du règlement. »

M. Dulos fait observer que les bureaux actuels ayant été nommés pour un an, et leurs pouvoirs n'expirant ainsi qu'au milieu de la présente année, sa proposition en prolongeant leur existence de quelques mois seulement, aurait l'avantage de reporter l'élection à l'époque où elle se trouve fixée dans toutes les autres sociétés.

L'assemblée consultée par le Président adopte la proposition de M. Dulos dans les termes dans lesquels elle est formulée.

Le Président expose la nécessité et la possibilité d'organiser convenablement et sur de larges bases la

section d'agriculture , comprenant, indépendamment de l'agriculture proprement dite , l'horticulture, la zootechnie, la naturalisation et la domestication ; section qui avait dû provisoirement rester confondue avec la section des sciences physiques et naturelles.

Le secrétaire-général présente un liste provisoire des membres qui sont supposés vouloir en faire partie et invite ceux qui seraient omis à faire connaître leur adhésion. Cette liste étant ainsi complétée, les membres inscrits seront convoqués prochainement pour nommer le bureau, et rédiger le règlement particulier de cette section.

Le Président expose, que M. le Préfet ayant invité les quatre sociétés savantes à s'entendre pour employer de la façon la plus utile la somme de 500 fr. votée par le Conseil général *pour prix à distribuer*, les présidents et secrétaires-généraux des dites sociétés se sont réunis le 28 janvier, et ont pris une décision dont le Président donne immédiatement lecture.

Le secrétaire-général en l'absence de M. le président Planchenault prend alors la parole pour faire remarquer que la question sur laquelle a dû plus particulièrement se fixer l'attention des bureaux était celle de savoir s'il n'y aurait qu'un prix de 500 fr., ou si cette somme, partagée entre les sociétés, donnerait lieu à quatre prix distincts, isolément décernés par chacune.

Les termes de la décision du Conseil général n'impliquant pas nécessairement la division et l'existence de quatre prix, la commission a cru devoir admettre, et cela à *l'unanimité*, qu'il y avait lieu de décerner un

seul prix sur un sujet accepté en commun par les quatre sociétés.

Les motifs principaux qui peuvent être invoqués en faveur de cette décision, sont les suivants :

Etant admis que les prix doivent être les stimulants d'un progrès réel dans les études locales, et qu'ils agissent d'autant plus efficacement pour le déterminer qu'ils provoquent des travaux plus sérieux, et qu'ils font converger sur un même point une plus grande masse de lumières, l'on est conduit à admettre pour conséquence que comme le nombre des hommes aptes ou disposés à entrer dans l'arène du concours est toujours très-restreint dans la zone d'action des sociétés de province, on a bien plus à espérer d'un prix unique pour une élucidation satisfaisante des questions qui intéressent la science locale que de la simultanéité de quatre prix, qui affaiblissent les efforts intellectuels en les divisant sur des matières étrangères entre elles ;

Que d'ailleurs la perspective d'un prix de 500 francs pourrait attirer dans la lice des hommes qui n'appartiennent pas à l'Anjou, quand ils auraient l'espoir d'être convenablement indemnisés de longs travaux de recherches, d'élaboration et de mise en œuvre qui consomment un temps d'autant plus précieux pour le littérateur et le savant de profession qu'il représente pour eux une valeur vénale appréciable ;

Que d'ailleurs si la somme de 500 fr. par sa division ne formait plus pour chaque société qu'une récompense insuffisante à proposer, un sentiment de haute convenance leur interdirait néanmoins de rien

ajouter à des prix qui doivent avant tout conserver leur caractère spécial, celui d'une munificence *émanant directement et exclusivement du Conseil général*.

Le secrétaire-général ajoute que, quant à la distribution des prix, on a reconnu la nécessité de la retarder autant que possible et de la reporter ainsi au mois de décembre.

L'assemblée, après avoir entendu et accepté ces explications, déclare donner son adhésion à ce qui a été décidé par la réunion des bureaux, et spécialement à ce qu'il ne soit décerné qu'un prix, lequel serait alors de 500 fr.

M. le dr Mirault demande alors la parole et propose de nommer une commission à laquelle se réuniraient le président et le secrétaire-général, afin de choisir et d'indiquer le sujet du prix. Cette proposition étant adoptée, MM. Chauvin, Cune, De Lens, Mirault et Mourin sont désignés à cet effet.

Le secrétaire-général lit une lettre de M. Charles Drouard, membre titulaire, qui transmet à la Société l'indication de deux procédés mis en usage avec un succès égal par M. Frémy de Chalounes pour combattre l'*oïdium* de la vigne, et qui ont été par lui décrits dans une notice jointe à la lettre.

Le premier procédé consiste à arroser les feuilles et les fruits malades, avec de l'eau dans laquelle on a délayé de l'argile. M. Frémy en a constaté l'efficacité, mais le dépôt terreux qui salit plus ou moins la grappe, ne permettant guère d'en user pour les raisins de table, M. Frémy, connaissant l'action généralement attribuée au vinaigre sur les champignons vénéneux, a eu recours à un lavage pratiqué avec de l'eau additionnée

de vinaigre, dans la proportion de 3 p. 0/0. Il a fait au mois de juillet brosser les raisins, dont les grains étaient bien formés, de 500 ceps malades, qui étaient mêlés parmi 1,500 autres non encore atteints, et il a pu à la fin du mois suivant, récolter des raisins *parfaitement sains et très mûrs*. Deux journées d'homme avaient suffi pour ce travail, ce qui n'élèverait pas la dépense totale d'un hectare à plus de 12 à 15 francs.

L'assemblée qui a écouté cette communication avec un extrême intérêt, renvoie la lettre et la notice de M. Frémy au comité de rédaction.

M. Ménière présente une monographie des *eaux minérales ferrugineuses du département*. Il lit, en les entremêlant d'explications verbales, les passages les plus saillants de l'exposé général qui précède l'examen particulier des principales sources observées dans notre département, et en indique quelques-unes qui ont totalement disparu, d'autres qui sont intermittentes.

Les analyses connues jusqu'ici de 84 des eaux les plus renommées de France pour leurs propriétés thérapeutiques, ayant accusé dans toutes la présence de l'arsenic, la science médicale en avait conclu que c'était à cet agent énergique que l'on pouvait attribuer, au moins en partie, la puissance de leur action sur l'économie animale. Aussi, dans ces dernières années, deux chimistes de Paris, MM. A. Chevallier, membre de l'Académie impériale de médecine, et Gobley, s'étaient-ils adressés aux sociétés savantes des provinces, pour obtenir par leur intermédiaire soit des analyses; soit des résidus des eaux minérales où la présence de l'arsenic n'avait pas encore été démontrée. Le travail de M. Ménière vient fournir pour

l'Anjou des réponses précises aux questions ainsi posées par la science, car sur 27 sources ferrugineuses par lui analysées, il en est 18 où il a pu constater l'existence de l'arsenic, et, dans deux autres, celle d'un autre métal, le manganèse.

A ce travail sont joints deux tableaux, l'un contenant les analyses comparées, l'autre la classification de toutes les sources du département.

L'assemblée adresse des remerciements à M. Ménière pour la communication d'un travail scientifique aussi important et complet sur une partie de notre statistique naturelle jusqu'alors peu connue et renvoie ce travail au comité de rédaction.

M. Mourin dans un mémoire récemment publié sur l'histoire de la Ligue en Anjou, ayant eu à parler de Charon et de la ligne politique qu'il suivait au moment où il vint prêcher à S^t Maurice d'Angers, avait admis qu'il n'était pas encore détaché du parti des Guise : il avait en cela suivi les indications du journal de Louvet. Mais ayant reconnu peu après que cette opinion était contraire à celle de M. Poirson, mû par cet ardent désir, qu'on lui connaît, de ne jamais laisser dans une obscurité équivoque tout fait historique sur lequel un travail opiniâtre peut appeler la lumière, il n'hésita pas à s'adresser à M. Poirson lui-même afin de s'éclairer sur la source où celui-ci avait pu puiser une conviction différente de la sienne et reçut du savant académicien une réponse des plus intéressantes sur le fait en litige.

M. Mourin fait précéder la lecture de ce document si précieux par le nom de l'homme dont il émane, et dans lequel celui-ci indique ses autorités et les discute

en même temps que l'assertion de Louvel, par un exposé aussi rapide que lumineux qui embrasse la vie, le caractère personnel, les opinions religieuses, politiques, philosophiques, de l'auteur de *la Sagesse*, qui, au moment où il venait ainsi prêcher à Angers, était l'intime de Montaigne et pouvait peut-être dès-lors laisser présager qu'il deviendrait plus tard l'héritier le plus direct de son scepticisme.

Ce double travail, tant de M. Mourin que de M. Poirson, prouverait au besoin à quelle scrupuleuse investigation, à quelle logique rigoureuse de discussion sont désormais soumis les faits de la part de certains historiens de la nouvelle école avant d'acquiescer le droit d'être admis par eux au rang des vérités historiques. Ainsi donc sous plus d'un point de vue, cette double lecture excite au plus haut degré l'intérêt de la Société académique, qui renvoie le tout à son comité de rédaction, en manifestant l'espoir que M. Mourin, dût-il par les nécessités de l'avancement auquel il doit si justement prétendre, s'éloigner de notre ville, voudra bien continuer à lui faire part de travaux qui trouveront toujours au sein de la Société la sympathie qui s'attache à un talent élevé et consciencieux, lors surtout qu'il n'est qu'un reflet, une sorte d'émanation des plus généreuses qualités du cœur.

Si bien remplie qu'eût été la séance, il restait à la poésie à la couronner d'un nouveau charme. M. Dumont fils, s'était chargé de ce soin. Sa pièce de vers sur *les Chercheurs d'Or* a été vivement applaudie. La donnée, des plus heureuses, montre l'homme à son entrée dans la vie sociale, sollicité par les ardents désirs, par le spectacle des jouissances matérielles et in-

tellectuelles, et entendant sans cesse à son oreille le génie du mal lui murmurer : Avec l'or, tout cela est à toi ! Cédant à l'entraînement général, il va s'élancer vers les climats lointains pour ravir le rameau d'or, ce talisman irrésistible qu'il croit devoir le guider vers le bonheur, tel qu'il l'a rêvé dans l'enivrement de ses passions juvéniles, mais lorsque

Il allait s'embarquer ! une voix plus sévère
S'élève tout à coup et le fait tressaillir....
Il se détourne et voit un vieillard centenaire.
Enfant, dit le vieillard, arrête et ne va pas
Si loin risquer ton innocence ;
L'or ne nous suffit pas... Trouveras-tu là-bas,
La paix du cœur et l'espérance?...

L'ordre du jour se trouvant épuisé par la lecture de ces vers, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BÉRAUD.

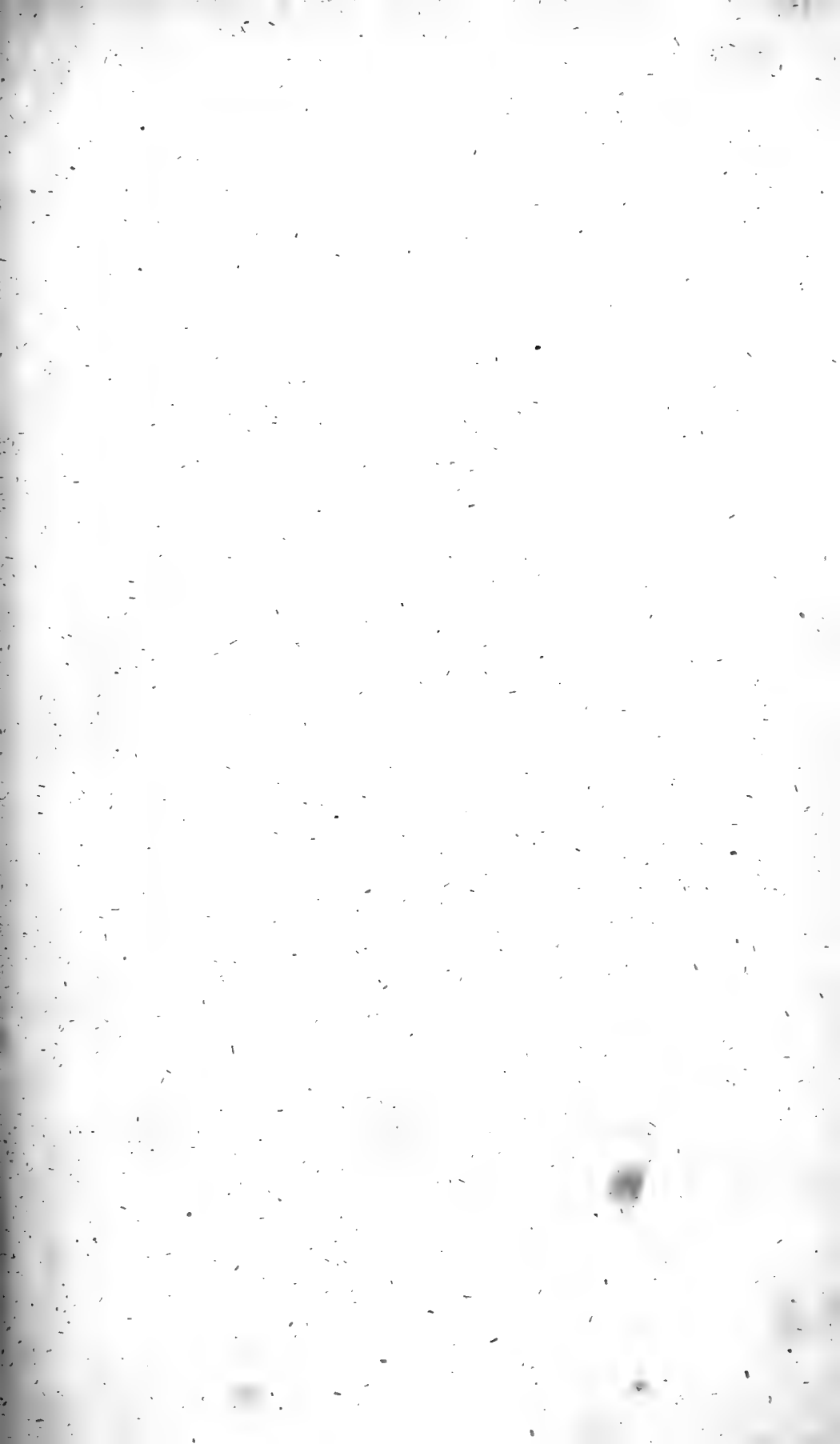


TABLE DU 2^e VOLUME

DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Récits poétiques d'Eugène Mordret, par M. Emile HARION, membre correspondant.	5
Études sur Jean Bodin, par M. le président PLANCHENAULT, directeur de la Société, première étude	11
Deuxième étude.	75
La Fontaine, Lamotte-Houdard et Florian, par M. GIDEL, professeur de logique au Lycée de Nantes, membre titulaire	106
Chimie. — Préparation de l'eau oxygénée, par M. Alfred RICHE, docteur ès-sciences, préparateur au collège de France, et membre titulaire.	123
Maladie de la vigne; procédés nouveaux pour la combattre, par M. Charles DROUARD, membre titulaire.	131
Rapport sur la grammaire anglaise de M. Guzzi, membre titulaire, par M. THOUVENEL, secrétaire de la section des lettres	156
Les Vertus et les Étoiles, poésie, par M. le président PLANCHENAULT	159
Procès-verbaux des séances de décembre 1857, janvier et février 1858, par le secrétaire-général.	162





OBSERVATION.

A partir de ce volume, tout envoi demeurera suspendu à l'égard des Sociétés qui, *avant le 1^{er} juin prochain*, n'auront pas adressé en retour, soit leurs publications, soit une acceptation formelle d'échange.

Le présent volume sera suivi cette année même de deux autres, l'un desquels contiendra le *Catalogue méthodique, raisonné et critique, avec descriptions d'espèces nouvelles, de la Flore de Maine-et-Loire*, par M. Auguste Boreau, directeur du jardin botanique et professeur à l'école supérieure d'Angers, accompagné d'une carte *botanico-géologique* du département.

